



Evaluation ex post du PDRN – Actions sur les structures (MP-20-07)

Volume I - Rapport final

Section I et Section II - **Mesure a**

Novembre 2008

ADE s.a.
Rue de Clairvaux, 40
B-1348 Louvain-la-Neuve
Belgium
Tel.: +32 10 45 45 10
Fax: +32 10 45 40 99
E-mail: ade@ade.be
Web: www.ade.be

La présente étude a été réalisée par ADE, en association avec Pollen-Conseil et EDATER à la demande du CNASEA pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Elle n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement l'opinion du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Table des matières

RÉSUMÉ

LISTE DES ACRONYMES

INTRODUCTION	1
1. CADRE DE L'ÉVALUATION	1
2. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION.....	1
3. CHAMP DE L'ÉVALUATION.....	1
4. STRUCTURE DU RAPPORT	2
SECTION I	3
1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE RETENUE	5
1.1 DÉROULEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION.....	5
1.2 LES PRINCIPAUX OUTILS UTILISÉS PAR L'ÉVALUATION.....	5
1.2.1 LES BASES DE DONNEES.....	6
1.2.2 RENCONTRES D'ACTEURS EN REGIONS ET DEPARTEMENTS.....	7
1.2.3 LES ENQUETES AUPRES DES BENEFICIAIRES	8
1.3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	10
2. CADRE COMMUN AUX ACTIONS SUR LES STRUCTURES	11
2.1 CADRAGE FINANCIER DES ACTIONS SUR LES STRUCTURES	11
2.2. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	16
2.2.1 L'ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	16
2.2.2 APPROCHE DES COÛTS DE LA MISE EN ŒUVRE.....	19
SECTION II	23
1. MESURE A : INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	25
1.1 CONTEXTE	25
1.1.1 HISTORIQUE DE LA POLITIQUE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT	25
1.1.2 LES OBJECTIFS SELON LA REGLEMENTATION EUROPEENNE	27
1.1.3 LES OBJECTIFS DES AIDES A L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LE PDRN ET DISPOSITIFS EN DEBUT DE PROGRAMME	27
1.1.4 PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE ET EVOLUTION AU COURS DE LA PERIODE.....	32
1.1.5 CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS	33
1.1.6 AUTRES DISPOSITIFS OU AIDES NATIONALES.....	46
1.1.7 CONCLUSIONS DES EVALUATIONS ANTERIEURES	49
1.2 BILANS DES RÉALISATIONS ET ANALYSE DE LA MESURE A.....	52
1.2.1 BILAN DES REALISATIONS PHYSICO-FINANCIERES.....	53
1.2.2 CARACTERISATION DES BENEFICIAIRES	57
1.2.3 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES BENEFICIAIRES	70

1.2.4	ANALYSE DES REALISATIONS	77
1.2.5	DYNAMIQUE DES EXPLOITATIONS BENEFICIAIRES.....	87
1.3	RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES COMMUNES	89
1.3.1	DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL AMELIORE LE REVENU DES EXPLOITANTS BENEFICIAIRES ?.....	90
1.3.2	DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL CONTRIBUE A UNE MEILLEURE UTILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION SUR LES EXPLOITATIONS ?.....	91
1.3.3	DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL CONTRIBUE A LA REORIENTATION DES ACTIVITES AGRICOLES (ET COHERENCE AVEC LES AIDES DU 1ER PILIER) ?.....	105
1.3.4	DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL AMELIORE LA QUALITE DES PRODUITS AGRICOLES ?	111
1.3.5	DANS QUELLE MESURE LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES RESULTANT DU SOUTIEN AUX ACTIVITES ALTERNATIVES A-T- ELLE CONTRIBUE AU MAINTIEN DE L'EMPLOI ?.....	114
1.3.6	DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL FACILITE L'ADOPTION D'UN MODE D'AGRICULTURE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	117
1.3.7	DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL AMELIORE LES CONDITIONS DE PRODUCTION EN TERMES DE CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE BIEN-ETRE DES ANIMAUX ?.....	120
1.4	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	123
1.4.1	CONCLUSIONS.....	123
1.4.2	RECOMMANDATIONS.....	126
2.	MESURE B : INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS	129
2.1	CONTEXTE.....	129
2.1.1	HISTORIQUE DE LA POLITIQUE D'INSTALLATION EN FRANCE.....	129
2.1.2	BILAN DES EVALUATIONS PRECEDENTES.....	131
2.1.3	OBJECTIFS ET LOGIQUE D'INTERVENTION DE LA MESURE B.....	133
2.1.4	DESCRIPTION DES DISPOSITIFS	138
2.1.5	DIVERSITE D'APPLICATION DANS LES REGIONS ET DEPARTEMENTS : EXEMPLE DES REGIONS ET DEPARTEMENTS ENQUETES.....	145
2.2	BILAN DES RÉALISATIONS ET ANALYSE DE LA MESURE B.....	152
2.2.1	ANALYSE BUDGETAIRE DES AIDES A L'INSTALLATION.....	154
2.2.2	LA DYNAMIQUE D'INSTALLATION EN FRANCE ET LES BENEFICIAIRES DE LA MESURE B.....	161
2.2.3	REPARTITION DES BENEFICIAIRES SELON CERTAINS CRITERES	172
2.2.4	ANALYSE DES REALISATIONS DANS LES DEPARTEMENTS ENQUETES	182
2.3	RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES.....	191
2.3.1	DANS QUELLE MESURE L'AIDE A L'INSTALLATION A-T-ELLE COUVERT LES COUTS RESULTANT DE L'INSTALLATION?.....	191
2.3.2	QUESTIONS RELATIVES A LA CESSION ANTICIPEE D'EXPLOITATIONS.....	202
2.3.3	DANS QUELLE MESURE L'AIDE A-T-ELLE INFLUE SUR LE NOMBRE D'INSTALLATIONS DE JEUNES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES?	205

2.3.4	DANS QUELLE MESURE L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS A-T-ELLE CONTRIBUE A LA PRESERVATION DE L'EMPLOI?	214
2.3.5	QUESTION NATIONALE : DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL JOUE SUR LA FACILITE DE TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS ?	215
2.4	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	220
2.4.1	CONCLUSIONS.....	220
2.4.2	RECOMMANDATIONS.....	223
3.	MESURE C : FORMATION.....	225
3.1	CONTEXTE	225
3.1.1.	LA FORMATION CONTINUE AGRICOLE ET SYLVICOLE.....	225
3.1.2	PLACE DE LA FORMATION DANS LE PDRN	225
3.1.3	FORMULATION DES OBJECTIFS DANS LES TEXTES DE REFERENCES	226
3.1.4	MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE C.....	227
3.1.5	MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION	228
3.2	PRÉSENTATION ET ANALYSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES	229
3.2.1	ACTIONS REALISEES ET BENEFICIAIRES.....	229
3.2.2	BENEFICIAIRES FINAUX : LES PARTICIPANTS AUX ACTIONS	231
3.2.3	LE FINANCEMENT	233
3.3	ANALYSE DE LA RÉALISATION	237
3.3.1	CARACTERISTIQUES MOYENNES D'UNE ACTION DE FORMATION.....	237
3.3.2	LES THEMES DE FORMATION.....	239
3.3.3	ANALYSE DU TAUX DE CONSOMMATION DE LA MESURE C	243
3.3.4.	LA MISE EN ŒUVRE PAR LES ACTEURS EN REGION.....	248
3.4	RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES COMMUNES	251
3.4.1	QUESTION III-1 - DANS QUELLE MESURE LES COURS DE FORMATION SOUTENUS SONT-ILS EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS ET LES AUTRES MESURES DU PROGRAMME ?	251
3.4.2	QUESTION III-2 - DANS QUELLE MESURE LES CONNAISSANCES/COMPETENCES ACQUISES ONT-ELLES CONTRIBUE A AMELIORER LA SITUATION DES STAGIAIRES ET DU SECTEUR AGRICOLE / SYLVICOLE ?	252
3.4.3	QUESTION D - ANALYSE DES RELATIONS ENTRE MESURES	254
3.4.4	COHERENCE EXTERNE : INTERACTIONS OBSERVEES ENTRE ACTIONS DE MEME NATURE, FINANCEES PAR LE PDRN ET D'AUTRES DISPOSITIFS	255
3.5	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	256
3.5.1.	CONCLUSIONS.....	256
3.5.2.	RECOMMANDATIONS.....	257
4.	MESURE D : PRÉRETRAITE	261
4.1	CONTEXTE	261
4.1.1	RAPPEL HISTORIQUE.....	261
4.1.2	ANALYSE DE LA LOGIQUE D'ACTION	262
4.1.3	PRINCIPES DE L'EVALUATION DE LA MESURE	263
4.2	PRÉSENTATION ET ANALYSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES	264

4.2.1	DONNEES DE CADRAGE GENERALES.....	264
4.2.2	MOBILISATION DE LA MESURE SELON LES ORIENTATIONS AGRICOLES DOMINANTES (EN METROPOLE).....	266
4.3.	ETUDE DE CAS DE LA RÉUNION	272
4.3.1	CONTEXTE	272
4.3.2.	BILAN DES REALISATIONS.....	273
4.3.3	ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE	274
4.4	RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES COMMUNES	280
4.4.1	QUESTION 4.1 : DANS QUELLE MESURE L'AIDE A LA PRERÉTRAITÉ A-T-ELLE CONTRIBUÉ A LA CÉSSION ANTICIPÉE D'EXPLOITATIONS ?	280
4.4.2	QUESTION 4-2 : DANS QUELLE MESURE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES RESTANTES S'EST-ELLE AMÉLIORÉE ?.....	280
4.4.3	QUESTION 4.3 : LE REVENU OFFERT AUX CEDANTS ÉTAIT-IL PROPRE À ENCOURAGER À CESSER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET À LEUR OFFRIR ENSUITE UN NIVEAU DE VIE RAISONNABLE ?	281
4.5	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MESURE D.....	282
5.	MESURE G : TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	285
5.1	CONTEXTE	285
5.1.1	LE CADRE HISTORIQUE DE LA POLITIQUE.....	286
5.1.2	LE BILAN DES ÉVALUATIONS ANTERIEURES	286
5.1.3	ANALYSE DE LA LOGIQUE D'ACTION	290
5.1.4	CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODES DE PROGRAMMATION	293
5.1.5	SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE.....	302
5.2	BILAN DES RÉALISATIONS.....	304
5.2.1	BILAN GLOBAL DES REALISATIONS.....	304
5.2.2	ANALYSE DES REALISATIONS PAR SECTEUR.	321
5.2.3	ANALYSE DES REALISATIONS PAR RÉGION.....	345
5.3	RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES.....	353
5.3.1	DANS QUELLE MESURE L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS A-T-ELLE CONTRIBUÉ À AUGMENTER LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES EN AMÉLIORANT ET EN RATIONALISANT LES PROCESSUS DE TRANSFORMATION ET LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ?	355
	IMPACT SUR LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES EN AMÉLIORANT ET EN RATIONALISANT LES PROCESSUS DE TRANSFORMATION ET LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES.	360
5.3.2	DANS QUELLE MESURE L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS A-T-ELLE CONTRIBUÉ À ACCROÎTRE LA VALEUR AJOUTÉE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES EN AMÉLIORANT LEUR QUALITÉ ?.....	361
	IMPACT DES INVESTISSEMENTS AIDÉS SUR L'ACCROÎSSEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES EN AMÉLIORANT LEUR QUALITÉ.....	367

5.3.3	DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS A-T-IL AMELIORE LA SITUATION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE BASE ?	368
	IMPACT DES INVESTISSEMENTS AIDES SUR L'AMELIORATION DU SECTEUR AGRICOLE DE BASE.	370
5.3.4	QUESTION NATIONALE 1 : EN QUOI LA MESURE A-T-ELLE PERMIS DE MIEUX EQUILIBRER L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET MAITRISER LES INEGALITES ECONOMIQUES EN PROMOUVANT L'EMPLOI ?	371
5.3.5	QUEL EST LE BILAN DE L'AIDE POUR LES SECTEURS EN DEVELOPPEMENT OU INNOVANT ?	385
5.4	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	389
6.	LES MESURES DU CHAPITRE IX	401
6.1	BILAN GLOBAL.....	401
6.1.1	BILAN PHYSICO-FINANCIER GLOBAL.....	401
6.1.2	PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS	404
6.2	MESURE J : AMÉLIORATION DES TERRES.....	404
6.2.1	OBJECTIFS	404
6.2.2	BILAN PHYSICO FINANCIER	405
6.2.3	NATURE DES OPERATIONS ET DYNAMIQUE SPATIALE.....	405
6.2.4	CONCLUSION	408
6.3	MESURE K : REMEMBREMENT DES TERRES AGRICOLES	408
6.3.1	OBJECTIFS (RAPPELS INSCRITS DANS LE PDRN)	408
6.3.2	BILAN PHYSICO FINANCIERS.....	408
6.3.3	NATURE DES ACTIONS DES SAFER.....	409
6.3.4	CONCLUSION	410
6.4	LES AUTRES MESURES DU CHAPITRE IX RELATIVES À L'INVESTISSEMENT	411
6.4.1	MESURE M : COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES DE QUALITE	411
6.4.2	MESURE N : SERVICES ESSENTIELS POUR L'ECONOMIE ET LA POPULATION RURALE	412
6.4.3	MESURE O : RENOVATION ET DEVELOPPEMENT DES VILLAGES ET PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE RURAL.....	414
6.4.4	MESURE P : DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES OU PROCHES DE L'AGRICULTURE EN VUE DE CREER DES ACTIVITES MULTIPLES OU DES ALTERNATIVES DE REVENU	416
6.4.5	MESURE Q : GESTION DES RESSOURCES EN EAU DESTINEES A L'AGRICULTURE	417
	SECTION III	419
1.	QUESTIONS NATIONALES	421
2.	QUESTIONS TRANSVERSALES.....	423
2.1	DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME A-T-IL CONTRIBUÉ À LA STABILISATION DE LA POPULATION RURALE ?	423
2.2	DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME A-T-IL CONDUIT À ASSURER DES EMPLOIS AU SEIN ET EN DEHORS DES EXPLOITATIONS ?	424
2.3	DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME A-T-IL CONDUIT AU MAINTIEN OU À L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE REVENU DE LA COMMUNAUTE RURALE ?	426

2.4	DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME A-T-IL AMÉLIORÉ LA SITUATION DES PRODUITS AGRICOLES/FORESTIERS DE BASE SUR LE MARCHÉ ?	427
2.5	DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME A-T-IL CONDUIT À LA PROTECTION ET À L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ?	429
2.6	DANS QUELLE MESURE LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ONT-ELLES CONTRIBUÉ À MAXIMISER LES EFFETS ESCOMPTÉS DU PROGRAMME ?.....	432

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Régions et départements choisis pour les entretiens et enquêtes – mesures a, b et g.....	8
Tableau 2	: Les montants prévus et payés par mesure sur la période 2000-2006.....	12
Tableau 3	: Estimation du nombre de bénéficiaires par mesure - 2000-2006.....	15
Tableau 4	: Organisation de la mise en œuvre.....	17
Tableau 5	: Montant moyen d'un projet en euros.....	19
Tableau 1.1	: Caractéristiques des prêts spéciaux de modernisation dans le cadre des PAM	34
Tableau 1.2	: Dispositif PMBE – caractéristiques des subventions	40
Tableau 1.3	: Les dispositifs d'aides à l'investissement dans les exploitations agricoles et leurs objectifs.....	43
Tableau 1.4	: Montants financiers engagés (approximation) par le PDRN et les autres dispositifs d'aides à l'investissement.....	44
Tableau 1.5	: Dépenses publiques totales prévues, engagées et réalisées en millions d'euros pour la mesure a.....	53
Tableau 1.6	: Dépenses publiques (optique paiements) par dispositif de la <i>mesure a</i> en millions d'euros	54
Tableau 1.7	: Dépenses par dispositif (optique engagement sauf CTE).....	55
Tableau 1.8	: Nombre de bénéficiaires, montant financé et montant des projets en euros (par dispositifs au cours du PDRN (2000-2006)).....	56
Tableau 1.9	: Nombre de bénéficiaires par type de dispositif extrapolés par l'ES2005 et données ODR.....	57
Tableau 1.10	: Répartition par filière et orientation.....	60
Tableau 1.11	: Répartition des exploitations agricoles et des bénéficiaires par zone (en nombre et %).....	61
Tableau 1.12	: Superficie moyenne en ha des exploitations et par zone.....	62
Tableau 1.13	: Surface toujours en herbe (STH) en ha des exploitations.....	63
Tableau 1.14	: Main d'œuvre (en UTA) moyenne par exploitation par zone pour la population de référence et les bénéficiaires d'aides à l'investissement par dispositif.....	64
Tableau 1.15	: Main d'œuvre familiale (UTA non salariés).....	65
Tableau 1.16	: Diversifications pratiquées par les exploitations agricoles relevées dans l'enquête structure.....	67
Tableau 1.17	: Signes de qualité développés par les exploitations	68
Tableau 1.18	: Exploitations produisant sous signe de qualité par OTEX	69
Tableau 1.19	: Nombre de bénéficiaires de PAM par région, nombre d'exploitations professionnelles et le taux de pénétration calculé	71

Tableau 1.20: Nombre de contractants CTE par région, nombre d'exploitations professionnelles et le taux de pénétration calculé	73
Tableau 1.21 : Nombre d'exploitations en montagne bénéficiaires de l'aide « bâtiments d'élevage et mécanisation en zone de montagne », nombre d'exploitations professionnelles situées en montagne et le taux de pénétration calculé pour la zone de montagne.....	75
Tableau 1.22 : Nombre d'exploitations bénéficiaires du PMBE par région, nombre d'exploitations herbivores professionnelles et taux de pénétration.....	76
Tableau 1.23: Types de bien financés par les PAM (en euros et en %)	79
Tableau 1.24 : Evolution annuelle du montant moyen des PAM.....	80
Tableau 1.25 : Montant moyen d'un PAM par région.....	80
Tableau 1.26: Types de travaux financés par les CTE <i>mesure a</i> (en euros et en %)	82
Tableau 1.27: Bénéficiaires de PMBE par filière de production.....	83
Tableau 1.28: Types d'investissements	83
Tableau 1.29 : Répartition par type de construction selon les filières en nombre de bénéficiaires et pourcentage	84
Tableau 1.30 : Coût moyen des projets selon le type d'investissement en euros	84
Tableau 1.31 : Montant moyen de subvention totale JA/non JA.....	85
Tableau 1.32 : Type de matériel financé par la mécanisation en zone de montagne	86
Tableau 1.33 : Evolution de la superficie et du cheptel des exploitations professionnelles et des bénéficiaires PAM/PI, CTE volet investissement, BAT MECA entre 2000 et 2005.....	87
Tableau 1.34 : Evolution de la marge brute standard et de la main d'œuvre des exploitations professionnelles et des bénéficiaires PAM/PI, CTE volet investissement, BAT MECA entre 2000 et 2005.....	88
Tableau 1.35 : Ensemble des exploitations professionnelles en 2000 et 2005.....	88
Tableau 1.36 : Exploitations les plus dynamiques (MBS2005/MBS2000 >1,153)	92
Tableau 1.37 : Compte d'exploitation simplifié des bénéficiaires d'un PAM et des non bénéficiaires, toute orientation confondue.....	94
Tableau 1.38 : Comparaison des indicateurs de productivité entre 2000 et 2006 et par rapport aux non bénéficiaires.....	95
Tableau 1.39 : Bilan simplifié des bénéficiaires d'un PAM et des non bénéficiaires (toutes OTEX confondues).....	96
Tableau 1.40 : Comptes d'exploitations simplifiés OTEX élevage herbivore, comparaison bénéficiaires de PAM et non bénéficiaires entre 2000-2006.....	97
Tableau 1.41 : Indicateurs de productivité des bénéficiaires et des non bénéficiaires de l'orientation élevage herbivore	98
Tableau 1.42 : Bilan simplifié des bénéficiaires d'un PAM et des non bénéficiaires en 2000 et 2006 de l'orientation élevage herbivore.....	100
Tableau 1.43 : Orientations économiques des exploitations professionnelles ayant bénéficié d'un PAM en vigueur en 2005	107
Tableau 1.44 : Département de la Drôme - dispositif PAM – par type d'exploitation.....	109
Tableau 1.45 : Département de l'Aveyron - dispositif PAM par type d'exploitation.....	109
Tableau 2.1 : Modulation de la Dotation aux jeunes agriculteurs.....	144
Tableau 2.2 : Modulation du prêt Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs	145

Tableau 2.3 : Enjeux de l'agriculture et objectifs de la politique d'installation des départements enquêtés	147
Tableau 2.4 : Aides régionales et départementales à l'installation de jeunes agriculteurs dans les départements enquêtés	149
Tableau 2.5 : Critères de modulation relevés dans les départements enquêtés.....	151
Tableau 2.6 : Répartition des dépenses publiques de la mesure b	155
Tableau 2.7 : Evolution du montant des aides à l'installation	156
Tableau 2.8 : Modulation de la DJA.....	156
Tableau 2.9 : Montant moyen de la DJA : orientation économique par zones de handicaps	158
Tableau 2.10 : DJA moyenne par région (2000-2006).....	159
Tableau 2.11 : Evolution du nombre de DJA, de MTS JA et d'installation de moins de 40 ans entre 2000 et 2006.....	167
Tableau 2.12 : Répartition des bénéficiaires de la DJA et de MTS JA et des chefs d'exploitation de moins de 40 ans par zone de handicaps naturels.....	171
Tableau 2.13 : Nombres de bénéficiaires de la DJA par taille de SAU et zones de handicaps naturels	176
Tableau 2.14 : Marge brute standard en UDE des bénéficiaires DJA et MTS JA.....	177
Tableau 2.15 : UTA des bénéficiaires DJA et MTS JA	180
Tableau 2.16 : Diversification et signes de qualité chez les chefs d'exploitation de moins de 40 ans et les bénéficiaires de la DJA	181
Tableau 2.17 : L'installation (aidée ou non) entre 2000 et 2006 dans les départements enquêtés.....	182
Tableau 2.18 : Calcul du pourcentage de non aidés dans les départements enquêtés.....	183
Tableau 2.19 : Pourcentage d'installations en société et d'installations hors cadre familial selon les régions	185
Tableau 2.20 : SAU moyenne des exploitations dans les 5 régions enquêtées : exploitations professionnelles et bénéficiaires DJA	189
Tableau 2.21 : DJA moyenne et zones de handicaps dans les régions enquêtées	190
Tableau 2.22 : Evolution du rapport prêts bonifiés/coût d'installation	198
Tableau 2.23 : Evolution du rapport aides/coût d'installation	199
Tableau 2.24 : Rapport DJA/montant des projets financés dans les départements enquêtés.	201
Tableau 2.25 : Evolution du nombre d'installation et de bénéficiaires à l'installation et calcul du taux de renouvellement	209
Tableau 2.26 : Evolution du pourcentage de non-aidés selon les zones de handicaps	210
Tableau 2.27 : Coûts d'installation selon le statut juridique et le cadre d'installation	217
Tableau 2.28 : Etat de l'exploitation lors de la reprise en fonction de la présence d'investissements antérieurs, selon l'enquête effectuée auprès des bénéficiaires	218
Tableau 2.29 : Montant des projets financés moyen et pourcentage de reprise en société selon les OTEX, selon l'enquête effectuée auprès des bénéficiaires.....	219
Tableau 3.1 :Répartition des engagements selon les orientations	229

Tableau 4.1 : Nombre annuel de bénéficiaires de 2000 à 2006, DOM et hors DOM.....	264
Tableau 4.2 : Dépenses au titre de la mesure D (en milliers d'Euros)	265
Tableau 4.3 : Dépenses publiques (dont FEOGA et dépenses nationales) du 01/01/2000 au 31/12/2006	265
Tableau 4.4 : Répartition du financement de l'indemnité pré retraite actuelle à la Réunion	272
Tableau 4.5 : Nombre de bénéficiaires (les 3 dispositifs inclus)	273
Tableau 4.6 : Pénétration ICHN, DJA et préretraites dans les DOM (ensemble des exploitations)	274
Tableau 4.7 : Nombre annuel de DJA de 2000 à 2006 dans les DOM.....	276
Tableau 5.1 : Critères définissant la procédure d'instruction en fonction du type de dossiers.	295
Tableau 5.2 : Principaux enjeux sectoriels en début de programmation	299
Tableau 5.3 : Circulaires sectorielles : évolution sur la période de programmation	300
Tableau 5.4 : Interprétation synthétique des circulaires sectorielles	301
Tableau 5.5 : Répartition par secteur de la dépense communautaire	304
Tableau 5.6 : Caractéristiques par secteur de la maquette financière	305
Tableau 5.7 : Comparaison entre le bilan et la maquette financière.	306
Tableau 5.8 : Taille moyenne et médiane de l'assiette éligible des projets.....	306
Tableau 5.9 : Nombre de dossiers et montants financiers par secteur.....	308
Tableau 5.10 : Répartition entre instruction centralisée et déconcentrée	309
Tableau 5.11 : Répartition des projets par objectif	310
Tableau 5.12 : Répartition des bénéficiaires par statut	311
Tableau 5.13 : Concentration de l'enveloppe d'aides	312
Tableau 5.14 : Poids relatif des entreprises de plus de 250 salariés par secteur. Univers éligible de la mesure au sein des IAA. 2005.....	312
Tableau 5.15 : Caractéristiques des projets en fonction de la taille du bénéficiaire.....	313
Tableau 5.16 : Répartition en fonction de la taille de l'établissement bénéficiaire des variables emplois, montant des aides et montant des projets.....	313
Tableau 5.17 : Comparaison du poids relatif des établissements de plus de 250 salariés entre le bilan des réalisations et l'enquête EAE BIC 2005	314
Tableau 5.18 : Répartition des bénéficiaires en fonction du zonage ZAUER.....	315
Tableau 5.19 : Estimation du poids relatif des groupes nationaux pour les secteurs Viandes, Volailles et Lait. 2001 à juin 2006.....	317
Tableau 5.20 : Poids relatif des établissements bénéficiaires	319
Tableau 5.21 : Poids relatif des emplois concernés par les projets aidés	319
Tableau 5.22 : Poids relatif des projets aidés par rapport au cumul des investissements sur la période 2001-2006	320
Tableau 5.23 : Liste des variables descriptives retenues	322
Tableau 5.24 : Synthèse de l'ensemble des réalisations	322
Tableau 5.25 : Typologie des bénéficiaires du secteur Viandes.....	325
Tableau 5.26 : Synthèse des réalisations du secteur viandes	326
Tableau 5.27 : Synthèse des réalisations du secteur vins et alcools	329
Tableau 5.28 : Répartition entre Fruits et légumes frais et fruits et légumes transformés. 331	
Tableau 5.29 : Synthèse des réalisations du secteur fruits et légumes	332
Tableau 5.30 : Typologie des bénéficiaires du secteur lait et produits laitiers.....	334

Tableau 5.31 : Caractéristiques des 36 projets FEADER transitoire	334
Tableau 5.32 : Synthèse des réalisations du secteur lait et produits laitiers	335
Tableau 5.33 : Evolution de l'outil d'abattage de volailles de 3 groupes leaders entre 2002 et 2005.....	337
Tableau 5.34 : Evolution de l'outil d'abattage de volailles au niveau national.....	337
Tableau 5.35 : Synthèse des réalisations du secteur volailles et oeufs	338
Tableau 5.36 : Synthèse des réalisations du secteur céréales	341
Tableau 5.37 : Caractéristiques des réalisations du secteur pommes de terre	343
Tableau 5.38 : Synthèse des réalisations du secteur pommes de terre	344
Tableau 5.39 : concentration des réalisations au sein des régions.	345
Tableau 5.40 : Caractéristiques des réalisations dans 4 régions sur 3 critères.....	350
Tableau 5.41 : Modulation du taux d'aide et structure des cofinancements en fonction de la nature du projet. Secteurs Vins en région Languedoc-Roussillon.....	351
Tableau 5.42 : Influence des autres aides dans la prise de décision d'investir.	354
Tableau 5.43 : Impact d'une éventuelle suppression de l'aide.	354
Tableau 5.44 : Evolution du chiffre d'affaires de l'établissement bénéficiaire 3 ans après l'investissement.....	356
Tableau 5.45 : Impact du projet aidé sur le processus de transformation.....	357
Tableau 5.46 : Evolution des exportations et lien de causalité avec le projet.....	357
Tableau 5.47 : Poids relatif des projets axés sur la gestion de la 1ère mise en marché.....	363
Tableau 5.48 : Evolution de la valeur ajoutée de l'établissement bénéficiaire 3 ans après l'investissement.....	363
Tableau 5.49 : Evolution des ventes en fonction du type de référentiel.....	364
Tableau 5.50 : Importance de la production sous SIQO dans la production totale 2004 .	364
Tableau 5.51 : Volume et poids relatif des VQPRD (AOC +VDQS).....	364
Tableau 5.52 : Impact du projet aidé sur les outils de gestion de la qualité.....	365
Tableau 5.53 : Répartition des régions en fonction du % d'aides reçues par les zones rurales	373
Tableau 5.54 : répartition des régions en fonction du % des emplois des projets localisés en zones rurales	378
Tableau 5.55 : évolution en % par rapport à l'année de l'investissement de l'emploi au sein des établissements bénéficiaires	378
Tableau 5.56 : Evolution des effectifs salariés chez les bénéficiaires	379
Tableau 5.57 : Evolution des effectifs salariés chez les bénéficiaires	379
Tableau 5.58 : le poids relatif de la région Languedoc Roussillon dans le secteur Vins & alcools	382
Tableau 5.59 : Poids relatif et caractéristiques des projets des 4 secteurs innovants ou porteurs d'avenir.	386
Tableau 5.60 : Poids relatif et caractéristiques des projets fléchés « favoriser l'investissement innovateur ».....	386
Tableau 5.61 : Bilan des réalisations. 1994-1999 et 2000-2006	391
Tableau 5.62 : Bilan des objectifs éligibles à tous les secteurs.....	395
Tableau 5.63 : Poids relatif des PME au sein de l'univers éligible des IAA. 2005.....	399
Tableau 6.1 : Dépenses publiques des mesures du chapitre IX	401
Tableau 6.2 : Dépenses publiques des mesures j à q du chapitre IX.....	402
Tableau 6.3 : Dépenses et bénéficiaires des mesures j à q du chapitre IX	402

Tableau 6.4 : Montants financés par année et au total de la période.....	403
Tableau 6.5 : Le montant moyen payé est de 19 410 euros pour l'ensemble de la mesure.	405
Tableau 6.6 : Nombre de bénéficiaires et montants payés sur la période 2000-2006 pour la mesure k	408
Tableau 6.7 : Nombre de bénéficiaires et montants payés sur la période 2000-2006 pour la mesure m.....	411
Tableau 6.8 : Nombre de bénéficiaires et montants payés sur la période 2000-2006 pour la mesure n.....	413
Tableau 6.9 : Nombre de bénéficiaires et montants payés sur la période 2000-2006 pour la mesure o.....	414
Tableau 6.10 : Nombre de bénéficiaires et montants payés sur la période 2000-2006 pour la mesure p.....	416
Tableau 6.11 : Nombre de bénéficiaires et montants payés sur la période 2000-2006 pour la mesure q.....	418

Tableau 7.1 : Evolution des effectifs salariés chez les bénéficiaires	426
Tableau 7.2 : Evolution des effectifs salariés chez les bénéficiaires	426

LISTE DES CARTES

CARTE 2.1 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA DJA PAR DÉPARTEMENTS ENTRE 2000 ET 2006	168
CARTE 2.2 : PART DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DJA DANS LES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES PAR RÉGION	169
CARTE 2.3 : PART DES BÉNÉFICIAIRES DJA DANS LES INSTALLATIONS DE MOINS DE 40 ANS PAR DÉPARTEMENTS.....	170
Carte 3.1 : Nombre d'organismes bénéficiaires par région sur la période 2000-2006.....	230
Carte 3.2 : Nombre d'organismes bénéficiaires par région sur la période 2000-2006.....	231
CARTE 3.3 : BUDGET (PAYÉ) DE LA MESURE C PAR RÉGION SUR LA PÉRIODE 2000-2006..	235
CARTE 3.4 : DÉPENSES FEOGA 2000-2006 DE LA MESURE C, RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL D'EXPLOITANTS	236
CARTE 3.5 : ORIENTATIONS AGRICOLES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL EN COMPARAISON DE LA CONSOMMATION MOYENNE DE LA MESURE C PAR EXPLOITANT.....	244
CARTE 3.6 : TAUX DE CONTRACTUALISATION CTE-CAD AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL EN COMPARAISON DE LA CONSOMMATION MOYENNE DE LA MESURE C PAR EXPLOITANT.....	245
CARTE 3.7 : TAUX DE CONTRACTUALISATION DES MAE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL EN COMPARAISON DE LA CONSOMMATION DE LA MESURE C	246
CARTE 3.8 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION DES CONTRIBUTEURS AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL EN COMPARAISON DE LA CONSOMMATION DE LA MESURE C (POUR 1000 EXPLOITANTS).....	247
Carte 4.1 : Taux de contractualisation de la prétraite parmi les exploitants agricoles de plus 55 ans	267
CARTE 4.2 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES 2000-2006 EN %	268

CARTE 4.3 : MOBILISATION DE LA PRÉTRAITE DANS LES COMMUNES AYANT UNE ORIENTATION DOMINANTE VERS LES GRANDES CULTURES.....	269
CARTE 4.4 : MOBILISATION DE LA PRÉTRAITE DANS LES COMMUNES AYANT UNE ORIENTATION DOMINANTE VERS L'ÉLEVAGE HERBIVORE.....	269
CARTE 4.5 : TAUX DE CONTRACTUALISATION DANS LES ZONES D'ÉLEVAGE AVEC GRANDES CULTURES 1 BLEU FONCÉ 0% ; 2 BLEU CLAIR < 1,3% ; 3 MAUVE CLAIR 1,3 À 3,0% ; 4 MAUVE FONCÉ > 3,0%	270
Carte 4.6 : Mobilisation de la prétraite dans les communes ayant une orientation dominante vers la viticulture ou l'arboriculture.....	271
Carte 5.1 : Poids relatif des aides reçues par les zones rurales.	373
Carte 5.2 : Poids relatif des emplois concernés par les projets situés en zones rurales.	377
Carte 5.3 : Localisation des emplois des IAA en Midi-Pyrénées.....	381
Carte 7.1 : Répartition des montants payés sur la période 2000-2006 par département	406
Carte 7.2 : Nombre de bénéficiaires de la mesure j sur la période 2000-2006.....	407
Carte 7.3 : Répartition des montants payés 2000-2006 par département pour la mesure k	409
Carte 7.4 : Répartition des montants payés sur la période 2000-2006 par département	412
Carte 7.5 : Répartition des montants payés sur la période 2000-2006 par département	413
Carte 7.6 : Répartition des montants payés sur la période 2000-2006 par département	415
Carte 7.7 : Répartition des montants payés sur la période 2000-2006 par département	417
Carte 7.8 : Répartition des montants payés sur la période 2000-2006 par département	418

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1: Arbre d'objectifs des aides à l'investissement dans les exploitations agricoles ..	30
Figure 1.2 : Les dispositifs d'aides à l'investissement par rapport aux priorités d'actions et aux objectifs spécifiques	31
Figure 1.3 : Les dispositifs d'aides à l'investissement par rapport aux priorités d'actions ...	45
Figure 2.1 : Arbre d'objectifs de la politique « Installation des jeunes agriculteurs » selon le PDRN 2000-2006.....	135
Figure 2.2 : Arbre d'objectifs de la politique « Installation des jeunes agriculteurs » selon le PDRN 2000-2006 et selon les acteurs rencontrés	137
Figure 2.3 : La mesure b au sein de la politique d'installation en France	139
Figure 2.4 : Evolution du nombre d'installés entre 2000 et 2006	161
Figure 2.5 : Evolution du nombre d'installés et du nombre de bénéficiaires entre 2000 et 2006	207
Figure 5.1 : Présentation de la logique d'intervention de la mesure g.....	291

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Poids des différents dispositifs de la <i>mesure a</i> en optique engagements.....	54
Graphique 1.2 : Répartition des bénéficiaires (exploitants) par dimension économique.....	58
Graphique 1.3 : Orientations des exploitations professionnelles, des contractants CTE et des bénéficiaires de PAM.....	59
Graphique 1.4 : Répartition des exploitations bénéficiaires d'après leurs statuts juridiques	64
Graphique 1.5 : Répartition des bénéficiaires (exploitants) par catégorie d'âge selon le dispositif d'aides	66
Graphique 1.6 : Evolution du nombre annuel de bénéficiaires de PAM depuis 1994	78
Graphique 1.7 : Indicateurs de productivité de la main d'œuvre en 2000 et 2006 pour les bénéficiaires d'un PAM et les non bénéficiaires	99
Graphique 1.8 : Analyse des correspondances multiples	101
Graphique 1.9 : Analyse des correspondances multiples – modalité PAM – sans aide.....	102
Graphique 1.10 : Analyse des correspondances multiples – modalité CTE – sans aide	102
Graphique 2.1 : Montant moyen en euros de la DJA par OTEX	157
Graphique 2.2 : Répartition des bénéficiaires par taille de SAU	160
Graphique 2.3 : Nombre de chefs d'exploitation, d'installation de moins de 40 ans et taux d'installation de 1990 à 2006.....	162
Graphique 2.4 : Evolution du nombre de sorties (calculées*) et du nombre d'installés de moins de 40 ans à titre exclusif ou principal bénéficiaires de l'AMEXA	163
Graphique 2.5 : Evolution du taux de renouvellement* des exploitants à titre principal bénéficiaires de l'AMEXA	163
Graphique 2.6 : Pyramide des âges des chefs d'exploitation en 1988, 2000 et 2005	164
Graphique 2.7 : Evolution possible du nombre de sorties (calculée) et du nombre d'installés de moins de 40 ans à titre exclusif ou principal, bénéficiaires de l'AMEXA	165
Graphique 2.8 : Evolution du nombre d'installations de moins de 40 ans	166
Graphique 2.9 : Evolution du nombre de bénéficiaires de la DJA par zone de handicaps naturels.....	171
Graphique 2.10 : Répartition des bénéficiaires de la DJA et montant moyen par sexe	172
Graphique 2.11 : Répartition des bénéficiaire DJA selon le type d'installation.....	174
Graphique 2.12 : Répartition des bénéficiaires par statut juridique.....	175
Graphique 2.13 : Répartition par orientation : bénéficiaires DJA 94-99, 00-06 et exploitations professionnelles en 2005.....	178
Graphique 2.14 : Répartition des bénéficiaires de la DJA et taux d'installation par OTEX	179
Graphique 2.15 : Répartition des OTEX dans les régions enquêtées.....	186
Graphique 2.16 : Répartition des éléments constituant les coûts de reprise et les investissements prévus entre 2002 et 2006.....	193
Graphique 2.17 : Répartition des éléments constituant les coûts de reprise et les investissements prévus entre 2002 et 2006 : Comparaison installation en société et en individuel.....	193
Graphique 2.18 : Evolution du coût de l'installation entre 2002 et 2006 (bénéficiaires de la DJA uniquement)	194
Graphique 2.19 : Evolution des coûts constituant le coût d'installation	195
Graphique 2.20 : Répartition de la population agricole entre 1988 et 2005.....	203

Graphique 2.21 : Evolution de l'installation aidée et non aidée selon les zones de handicaps	208
Graphique 4.1 : Nombre de bénéficiaires de la mesure C	264
Graphique 4.2 : Evolution du nombre de bénéficiaires selon les différents dispositifs successifs	265
Graphique 4.3 : Nombres annuels bénéficiaires de 2000 à 2006	265
Graphique 4.4 : Nombre de paiements dans les trois dispositifs successifs	273
Graphique 5.1 : Eligibilité des différents maillons de la filière pour les principaux secteurs.	298
Graphique 5.2 : Répartition de l'enveloppe d'aides par secteur.....	308
Graphique 5.3 : Poids relatif des engagements décidés au niveau centralisé par secteur... ..	309
Graphique 5.4 : Poids relatif des aides reçus par les coopératives.....	311
Graphique 5.5 : Répartition de l'enveloppe d'aides en fonction de la taille des établissements bénéficiaires.....	314
Graphique 5.6 : Poids relatif des aides reçues par les projets localisés en zones rurales....	316
Graphique 5.7 : Poids relatif des emplois concernés par les projets localisés en zones rurales.....	316
Graphique 5.8 : Portrait graphique de l'ensemble des réalisations	323
Graphique 5.9 : Portrait des réalisations du secteur viandes	326
Graphique 5.10 : Portrait des réalisations du secteur vins et alcools	329
Graphique 5.11 : Portrait des réalisations du secteur fruits et légumes	332
Graphique 5.12 : Portrait des réalisations du secteur lait et produits laitiers	335
Graphique 5.13 : Portrait des réalisations du secteur volailles et oeufs	338
Graphique 5.14 : Portrait des réalisations du secteur céréales.....	341
Graphique 5.15 : Portrait des réalisations du secteur pommes de terre	344
Graphique 5.16 : Répartition par secteur des réalisations des 10 régions principales.....	349

LISTE DES ANNEXES

Volume IIa Annexes générales

Annexe 1	Bibliographie
Annexe 2	Liste des acteurs rencontrés
Annexe 3	Détails sur la méthodologie de l'évaluation
Annexe 4	Cahier des charges

Volume IIb Annexes relatives à la mesure a

Annexe 5	Description socio-économique des exploitations agricoles sur base de l'enquête structures 2005 (Tableaux)
Annexe 6	SAU et STH par orientation et par zone sur base de l'enquête structures 2005 (3ème traitement)
Annexe 7	Traitement de l'enquête structure (changement d'OTEX et modèle logit)
Annexe 8	Traitements du RICA

Volume IIc Annexes relatives à la mesure b

- Annexe 9 Informations relatives au contexte de la mesure b
- Annexe 10 Caractérisation des bénéficiaires de la mesure b
- Annexe 11 Informations relatives à la première question commune : Dans quelle mesure l'aide à l'installation a-t-elle couvert les coûts résultant de l'installation?
- Annexe 12 Informations relatives à la troisième question commune : Dans quelle mesure l'aide a-t-elle influé sur le nombre d'installations de jeunes agriculteurs et agricultrices ?

Volume II d Annexe relative à la mesure c

- Annexe 13 Données VIVEA de la mesure c - Formation

Volume IIe Annexes relatives à la mesure g

- Annexe 14 Analyse de l'ODR pour la mesure g
- Annexe 15 Travaux du SCEES sur l'univers des établissements bénéficiaires
- Annexe 16 Analyse des enjeux et des circulaires par secteur
- Annexe 17 Présentation des 6 secteurs
- Annexe 18 Tableaux et cartes de l'analyse du bilan des réalisations des 7 principaux secteurs
- Annexe 19 Présentation des analyses régionales
- Annexe 20 Enquête auprès des industries agro-alimentaires bénéficiaires

Résumé

Cadre, objectif et champ de l'évaluation

L'évaluation ex post des actions sur les structures s'inscrit dans le cadre de l'évaluation globale ex post de l'application du règlement (CE) n°1257/1999 en France, concernant le développement rural. Elle répond aux questions évaluatives, communes à tous les Etats membres ou propres à la France, et examine l'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience du soutien accordé et son impact concernant les actions sur les structures.

L'évaluation ex post des actions sur les structures couvre douze mesures du Plan de développement rural national (PDRN) sur la période 2000-2006 dont les cinq mesures principales sont les suivantes :

- la **mesure a** - *Investissements dans les exploitations agricoles* ;
- la **mesure b** - *Installation de jeunes agriculteurs* ;
- la **mesure c** - *Formation* ;
- la **mesure d** - *Préretraite* ;
- la **mesure g** - *Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles*.

Font également partie du champ de l'évaluation¹ sept des huit mesures du chapitre IX « *Encouragement à l'adaptation et au développement des zones rurales* », exclusivement pour la partie financée par le PDRN ciblée vers le secteur agricole et dont certaines ont été mises en œuvre dans le cadre du volet socio-économique des CTE/CAD.

Cette évaluation porte sur la France métropolitaine (hors Corse), à l'exception de la *mesure d* - *Préretraite* pour laquelle les DOM sont couverts et où l'analyse concerne en particulier l'Ile de la Réunion.

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation qui s'est déroulée en 10 mois, de janvier à octobre 2008, et en quatre phases ((1) analyse méthodologique, (2) collecte de données (diverses bases de données techniques et de suivi, visites de terrain), (3) traitement des bases de données, enquêtes et analyses et (4) consolidation), a reposé principalement sur :

- l'exploitation de bases de données du SCEES (recensement général agricole 2000, enquête structures 2005 et l'enquête annuelle des entreprises), du RICA (comptabilités agricoles) et du traitement statistique de certaines de ces données ;
- les données administratives par dispositif rassemblées par l'Observatoire des programmes communautaires de développement rural (ODR) ;
- des entretiens auprès d'une centaine d'acteurs impliqués ou concernés par les mesures dans huit départements (et cinq régions) sélectionnées² ;

¹ Il n'était pas demandé pour ces mesures de répondre aux questions évaluatives communes.

² Les régions et départements sélectionnés pour les entretiens et enquêtes (mesures a, b et g) sont les suivants : Auvergne (Puy-de-Dôme), Midi-Pyrénées (Aveyron et Haute-Garonne), Pays de la Loire (Maine et Loire et Vendée), Picardie (Somme) et Rhône- Alpes (Drôme et Isère).

- des groupes de travail composés d'experts nationaux pour chaque mesure (en phases 1 et 3);
- des enquêtes postales auprès des exploitants et des IAA bénéficiaires dans ces cinq régions.

Les instances de suivi de l'évaluation étaient composées d'un Comité de pilotage (ministériel) et un Comité d'évaluation (ministériel et experts externes). Des réunions périodiques avec le lot synthèse ont permis de coordonner l'ensemble des évaluations thématiques du PDRN tout au long du processus.

Cadrage financier et priorités du PDRN

L'ensemble des douze mesures représente 26% des dépenses du PDRN (en optique paiement), soit 2,637 milliards d'euros avec un poids financier variable selon les mesures. Toujours en termes de dépenses publiques, les deux principales mesures des actions sur les structures sont l'installation de jeunes agriculteurs (*mesure b*) et l'investissement dans les exploitations agricoles (*mesure a*) avec respectivement 33,6% et 37,8% des paiements, suivi de la *mesure g* auprès des industries agroalimentaires (12,6%) et de la préretraite (9,1%). Les sept mesures du chapitre IX représentent 5,7% et la formation (*mesure e*) 1,1%.

Ensemble, les mesures répondent principalement à trois priorités du PDRN, à savoir :

- La priorité A qui vise à *orienter les exploitations agricoles vers la multifonctionnalité de l'agriculture* (avec les CTE abandonnés en cours de programme) ;
- La priorité C qui concerne le *développement de la valeur ajoutée et la qualité des produits agricoles* ;
- La priorité D liée à l'aménagement du territoire qui vise à *équilibrer l'occupation du territoire et maîtriser les inégalités économiques* en promouvant l'emploi dans la mesure du possible.

Les principales conclusions et recommandations des 5 mesures les plus importantes sont résumées ci-après, mesure par mesure.

La mesure a : Investissements dans les exploitations agricoles

Les aides à l'investissement relèvent de trois priorités du PDRN, elles devaient appuyer - les investissements requis dans le cadre des CTE pour orienter les exploitations agricoles vers la multifonctionnalité de l'agriculture (*priorité A*), - le développement de la valeur ajoutée et de la qualité des produits (*priorité C*) et dans une moindre mesure la *priorité D* concernant l'occupation du territoire par des aides spécifiques aux exploitations en zone de montagne.

Les aides sont caractérisées par une multiplicité des dispositifs qui se sont succédés durant la période concernée³. Les trois principaux dispositifs (PAM, CTE, PMBE) représentent

³ Aux trois dispositifs initiaux (Plans d'amélioration matérielle (PAM), aides aux bâtiments et à la mécanisation en zone de montagne (Bat méca) et Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), sont venus s'ajouter les aides aux serres, les Plans de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) alors que la programmation des CTE fût arrêtée en juillet 2003. Les CTE ont été succédés par les contrats d'agriculture durable (CAD). Les PAM ont été succédés par les Plans d'investissements (PI).

chacun environ un tiers des engagements. Les investissements totaux réalisés par les bénéficiaires dans le cadre des dispositifs d'aide s'élèvent à plus de 6,5 milliards d'euros, ce qui correspond à près de 12% de la formation brute de capital fixe (en bâtiments et matériels) au cours de la période.

Les exploitations bénéficiaires d'aides à l'investissement, tous dispositifs confondus, sont des exploitations professionnelles, qui se distinguent de la moyenne par leur taille économique, leur SAU et l'âge plus jeune du chef d'exploitation⁴. Une proportion importante de bénéficiaires est orientée vers l'élevage herbivore et les bénéficiaires sont majoritairement situés en zone défavorisée. Ce ciblage est le résultat de la mobilisation des différents dispositifs par les exploitants et ne correspond pas à un objectif explicite des aides à l'investissement.

Les aides de la *mesure a* ont accompagné efficacement les exploitations (en particulier bovines) dans la modernisation de leurs bâtiments (d'élevage), conformes aux normes environnementales et de bien être animal.

En ce qui concerne les dispositifs PAM et les contractants CTE pour lesquels l'analyse repose sur les comptabilités des exploitations, les aides ont accompagné des exploitations dynamiques (en terme de croissance) dans le développement de la valeur ajoutée, qui est cependant toujours générée de manière traditionnelle par l'agrandissement et/ou l'accroissement de la productivité. Ces exploitations emploient plus de main d'œuvre que la population de référence et il est probable qu'elles se maintiennent sur le long terme.

La diversification des activités et des productions reste relativement marginale et comparable à celle de l'ensemble des exploitations professionnelles. Effectivement, des limites existent en terme de diversification des activités (vente directe, transformation, tourisme) qui ne sont pas envisageables dans tous les territoires et à partir de toutes les productions. Cependant, bénéficiant d'un soutien spécifique et important, l'agriculture biologique a été largement adoptée par les contractants CTE. L'importance de ce mouvement de conversion est à souligner, même s'il s'avère insuffisant à combler le déficit du marché français.

Les aides ont également accompagné des exploitations engagées dans des productions de qualité différenciée, de manière plus importante que l'ensemble de la population, mais le lien avec les aides n'est pas établi.

Un des effets les plus importants des aides à l'investissement est l'amélioration des conditions de travail des exploitants, objectif central de très nombreux investissements.

Il est recommandé pour les interventions futures de :

- Définir les objectifs des aides à l'investissement (avec d'éventuelles spécificités régionales) et d'ajuster ces objectifs en fonction de l'évolution éventuelle du contexte ou des dispositifs ;
- Poursuivre le soutien d'investissements anticipant des nouvelles normes ou allant au-delà de normes existantes ;
- Poursuivre un soutien spécifique envers les jeunes agriculteurs nouvellement installés ;
- De soutenir de manière spécifique les investissements dans des domaines où un développement des capacités de production est souhaité en y ciblant les innovations

⁴ Ce dernier constat résulte du lien avec l'installation, qui est un moment privilégié d'investissement.

technologiques avérées. Il est aussi recommandé qu'au niveau des exploitations, le choix d'investissements structurels soit intégré dans une vision économique de l'exploitation à moyen terme ;

- D'adapter les objectifs de diversification au contexte local spécifique.

La mesure b : Installation de jeunes agriculteurs

La politique d'installation en France, est une politique importante et complexe dans laquelle s'intègre la *mesure b* qui comprend la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) et les prêts bonifiés à moyen terme (MTS-JA). Cette politique s'inscrit uniquement dans la *priorité D* du PDRN « *Equilibrer l'occupation du territoire et maîtriser les inégalités économiques* », sans qu'un lien soit établi vers d'autres priorités en particulier la création de la valeur ajoutée et la diversification au sens le plus large.

Les installations aidées ont lieu dans toutes les orientations économiques, dans des proportions proches des exploitations professionnelles, hormis l'élevage bovin lait plus présent et les grandes cultures moins présentes. L'installation aidée se fait majoritairement en GAEC et l'installation « hors cadre familial », marginale vers les années 80, connaît une croissance importante.

La *mesure b*, dont il est difficile d'isoler les effets propres par rapport à l'ensemble des dispositifs de la politique d'installation, fait cependant ses preuves tant au niveau de l'orientation que le PDRN a voulu donner à l'agriculture française (agriculture et emplois pérennes, exploitations viables économiquement et compétitives, etc.) qu'en terme d'outil d'aménagement du territoire en favorisant certains modèles (agriculture de type familial, maintien de l'agriculture en montagne, etc.). L'objectif fixé de renouvellement des générations est atteint à 75% (environ 6 000 installations/an contre 8 000 prévues) et l'aide à l'installation a des effets réels sur le nombre d'installations quand elle est suffisamment incitative, comme en zones de montagne. Le taux d'échec des installations aidées est très faible, et elles sont plus pérennes que les installations non aidées (des moins de 40 ans). Ces dernières représentent tout de même 31% des installations, notamment en raison du manque de formation de certains nouveaux installés.

Cette analyse conduit à recommander :

- de poursuivre une politique particulière en zones de montagne et de cibler davantage les aides dans les autres zones ;
- de l'adapter à ses évolutions (installations en société, installations hors du cadre familial, pratiques environnementales) ;
- de mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement des repreneurs n'ayant pas la formation standard ;
- d'accentuer la modulation de la DJA en département en fonction des besoins effectifs de trésorerie en première année et du caractère innovant ou spécifique du projet d'installation et de valoriser les bonnes pratiques des collectivités territoriales.

La mesure c : Formation

L'aide à la formation a été inscrite dans le PDRN comme une mesure transversale. Elle comprend un volet agro-environnemental, un volet socio-économique et un volet forestier avec respectivement environ 50%, 33% et 15% du budget prévisionnel.

La *mesure c* a été largement sous-utilisée avec des dépenses publiques payées d'environ un tiers du budget initialement prévu. Cette sous-utilisation résulte d'une quasi absence d'engagement des salariés agricoles, de la faible mobilisation dans certaines régions (notamment céréalières) et de la forte non-réalisation des actions engagées (phénomène néanmoins courant dans la formation continue agricole). La *mesure c* a concerné plus de 40.000 actifs agricoles (essentiellement des exploitants agricoles et leurs conjoints, pour des formations de 3 jours) et 60.000 actifs sylvicoles (propriétaires privés ou publics, pour des formations de 1 à 2 jours).

Si l'impact réel des formations reste difficile à mesurer, le "message fort" des actions de formation orientées vers des thèmes relevant de l'agriculture durable a accompagné le changement de regard des agriculteurs vis-à-vis des questions environnementales ou de diversification.

Les formations soutenues ont souvent accompagné des projets individuels ou collectifs mais rarement en lien de façon explicite avec une autre mesure du PDRN, à l'exception notable des formations collectives dans le cadre du CTE/CAD (MAE).

L'évaluation de la *mesure c* du PDRN montre que pour obtenir les meilleurs résultats en matière de formation, il importe de dynamiser la concertation et les échanges entre les différents acteurs, d'encourager l'innovation et les initiatives pédagogiques, de favoriser la diversité de l'offre de formation.

L'évaluation montre aussi l'intérêt d'avoir des données de suivi suffisamment précises sur les bénéficiaires finaux (les stagiaires); l'évaluation des effets pourrait même être envisagée car elle permettrait de démontrer concrètement l'utilité de la formation.

La mesure d : Préretraite

En métropole, la préretraite est un des outils d'accompagnement social de l'agriculture en difficulté. Elle joue un rôle dans la transmission des terres agricoles puisqu'elle incite à la reprise des terres libérées par des agriculteurs mais reste souvent impuissante face à la pression foncière du fait des faibles montants de retraite (et de préretraite).

A la Réunion, seul DOM ayant largement mobilisé la *mesure d*, le dispositif a été fortement mobilisé avec une finalité nettement économique. Elle s'adresse directement à des agriculteurs âgés le plus souvent en difficulté. La préretraite a surtout touché des très petits exploitants agricoles et a produit des effets non négligeables pour une amélioration structurelle de l'agriculture même si ceux-ci restent modestes face à l'ampleur des enjeux du maintien de l'agriculture dans l'île.

La recommandation concerne les DOM où une revalorisation de l'indemnité semble nécessaire pour rendre plus attractive l'aide auprès des exploitants agricoles qui vont arriver en nombre important à la retraite dans les années à venir.

La mesure g : Transformation et commercialisation des produits agricoles

La *mesure g* affichait une double logique d'intervention, sectorielle et territoriale, mais cette double ambition n'a pu être gérée de façon équilibrée : la politique sectorielle cohérente avec la POA et bénéficiant d'une longue expérience dans sa gestion, a pris clairement le pas sur la politique territoriale qui, complexe à définir en tant que telle, est tout bonnement absente du cadre initial de la mise en œuvre.

La programmation 2000-2006 se caractérise par une gestion opérationnelle efficace de la mesure et l'importance des réalisations que ce soit en nombre de projets aidés et en montants totaux investis. Malgré les contrastes tant au niveau des régions que des secteurs, il en résulte un impact réel et important sur la dynamique de l'univers éligible. Certains objectifs spécifiques de la programmation sont cependant restés lettre morte, en particulier le développement des liens contractuels avec l'amont et la priorité affichée des projets concernant la 1^{ère} mise en marché.

A la question sur le bien fondé de la présence d'une telle mesure au sein du PDRN, les réponses apportées par l'évaluation reflètent la dualité initiale :

- Du fait de l'ampleur des réalisations et de l'orientation de certaines politiques sectorielles, la mesure peut se prévaloir d'effets positifs au sein des territoires ruraux. ;
- Mais elle a surtout servi à accompagner la modernisation des IAA et à gérer les crises conjoncturelles et structurelles des filières agro-alimentaires.

Comme déjà préconisé par l'évaluation ex post de 1994-1999, les trois recommandations suivantes permettraient à la mesure de gagner en cohérence par rapport aux objectifs affichés en début de programmation :

- La mise en place d'un cadre d'intervention plus restrictif et d'un pilotage plus fin (notamment pour éviter les effets indésirables)
- Un net recentrage sur les projets concernant l'interface amont-aval (1^{ère} mise en marché) et la 1^{ère} transformation, les PME et les coopératives de base.
- Un meilleur équilibre dans le soutien aux investissements corporels et aux investissements incorporels afin d'aider les acteurs à mieux valoriser l'investissement aidé dans le cadre d'une stratégie globale et cohérente de l'entreprise.

Les mesures du *chapitre IX* : Encouragement à l'adaptation et au développement des zones rurales

La partie du chapitre IX intégrée aux actions sur les structures comprend les mesures j à q pour leur partie cofinancée par le FEOGA (trois quart des actions sont mises en œuvre au niveau régional et non couvertes par cette évaluation). Les mesures m, o, p, q ont été mises en œuvre dans le cadre du volet socio-économique des CTE. Les mesures j « amélioration des terres » encore appelée agro-pastoralisme et k « remembrement des terres » ont fait l'objet d'un examen spécifique.

La *mesure j* a permis de financer principalement un dispositif en faveur d'aménagements pastoraux collectifs⁵ et des démarches expérimentales de démonstration portées par des

⁵ Parcs de tri et de contention, clôtures et équipements de franchissement, points d'eau, débroussaillages et ouvertures d'espaces, pistes et quelques cabanes de bergers...

organismes régionaux. Elle a contribué à sa mesure et sur des cas localisés principalement dans les massifs montagneux à la reconquête pastorale, à l'amélioration des zones collectives, à la lutte contre les incendies dans les piémonts et contreforts méditerranéens et de manière induite, au maintien des paysages ouverts et à la préservation d'espaces naturels.

Les actions de la *mesure k* ont permis d'accompagner trois types de projets : des installations d'exploitants agricoles, le renforcement de petites exploitations existantes, le portage de foncier et

Liste des acronymes

AB	Agriculture Biologique
ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AMEXA	Assurance Maladie des Exploitants Agricoles
ARIA	Association Régionale des Industries Alimentaires
ATE	Aide à la Transmission d'Exploitation
BAT MECA	Bâtiments d'Elevage et Mécanisation en zone de montagne
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
CAD	Contrats d'Agriculture Durables
CDOA	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CCP	Certification de Conformité Produit
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CUMA	Coopérative d'Utilisation en commun de Matériel Agricole
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CTIFL	Centre Technique Inter Professionnel des Fruits et Légumes
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DEPSE (MAP)	Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Autorité Responsable de l'Evaluation)
DOCUP	Document Unique de Programmation (programmation des fonds européens 2000-2006)
DOM	Département d'Outre Mer
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRIF	Délégation régionale à l'ingénierie de formation
EAE	Enquête Annuelle Entreprises
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EPI	Etude Prévisionnelle d'Installation
ETP	Equivalent Temps Plein
FAFSEA	Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles
FEOGA	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FICIA	Fonds d'Incitation et de Communication en Agriculture
FRAII	Fonds Régional d'Aides aux Investissements Incorporels
FRCA	Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Ha	Hectare
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IGP	Indication Géographique Protégée
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

MSA	Mutualité Sociale Agricole
MBS	Marge Brute Standard
MTS – JA	Prêts Moyens Termes Spéciaux - Jeune Agriculteur
NAF	Nomenclature d'Activité Française
NIMA	Non Issu du Milieu Agricole
Nb.	Nombre
n.d.	Non disponible
OCM	Organisation Commune de Marché
ODR	Observatoire des programmes communautaires de Développement Rural
OFIVAL	Office National Interprofessionnel de l'Elevage et de ses Productions
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisme Professionnel Agricole
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OTEX	Orientation Technico-Economique
PACA	Provence Alpes Cote d'Azur
PAD	Plan Agricole Départemental
PAM	Plan d'Amélioration Matérielle
PI	Plan d'Investissement
PMBE	Plans de Modernisation des Bâtiments d'Elevage
PIDIL	Programme d'Installation de Développement des Initiatives Locales
PMPOA	Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
POA	Prime à l'Orientation Agricole
PSM	Prêts Spéciaux de Modernisation
RDI	Répertoire Départemental à l'Installation
RDR	Règlement de Développement Rural
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCEES	Service Central des Enquêtes et Etudes statistiques (MAPAAR, DAF)
SIM	Schéma Interrégional de Massif
SIQO	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SIRET	Système d'Identification du Répertoire des Etablissements
SUAMME	Service d'Utilité Agricole de la Montagne - Service Inter-chambres d'Agriculture Montagne Méditerranéenne et Elevage
VIVEA	Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant
UDE	Unité de Dimension Economique
VDQS	Vins Délimités de Qualité Supérieure
UGB	Unité Gros Bétail
UTA	Unité de Travail Annuel
VINIFLHOR	Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture
ZAUER	Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural

Libellé des principales orientations technico-économiques (OTEX)

OTEX	Libellé
13+14	Grandes cultures
28+29	Maraîchage, horticulture
37	Vins d'appellation d'origine
38	Autre viticulture
39	Fruits
41	Bovins lait
42	Bovins viande
43+44	Bovins mixtes, ovins et autres herbivores
50+72	Porcins, volailles
60+71+81+82+90	Polyculture, poly-élevage (mixtes)

Introduction

1. Cadre de l'évaluation

Le présent rapport concerne l'évaluation ex-post des mesures de soutien à l'amélioration de l'efficacité des structures (actions sur les structures), mises en œuvre en France dans le cadre du Plan de développement rural national (PDRN) sur la période 2000-2006. Cette évaluation thématique s'inscrit dans le cadre de l'évaluation globale ex-post portant sur l'application du règlement (CE) n°1257/1999 en France, règlement qui concerne le développement rural.

2. Objectif de l'évaluation

L'évaluation ex-post doit répondre aux questions évaluatives – communes à tous les Etats membres ou propres à la France – et examiner l'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience du soutien accordé et son impact concernant les actions sur les structures. Elle compare les résultats aux objectifs initialement fixés et à l'ensemble des moyens mis en œuvre (juridiques, administratifs, financiers). Chacune des mesures fait l'objet d'un questionnement évaluatif européen exhaustif, complété par quelques questions spécifiques nationales et transversales.

Le cahier des charges précise les attentes et travaux demandés et consiste essentiellement en :

- L'analyse de la logique d'action ;
- L'analyse des réalisations et des bénéficiaires ;
- L'analyse de la cohérence interne (*relations entre mesures*) et de la cohérence externe (*relations entre actions de même nature, financées par le PDRN et d'autres dispositifs*) ;
- L'analyse des modalités de mise en œuvre ;
- La réponse aux questions évaluatives communautaires communes et transversales en prenant en compte les attentes spécifiques nationales ;
- La réponse aux questions spécifiques nationales.

3. Champ de l'évaluation

Les actions sur les structures concernent surtout des mesures agricoles dont les bénéficiaires sont principalement les exploitants agricoles, ainsi que les industries agro-alimentaires en aval de la production agricole.

L'évaluation des actions sur les structures porte sur la France métropolitaine (hors Corse), à l'exception de la *mesure d* préretraite, pour laquelle l'analyse a couvert en particulier l'île de la Réunion.

Les actions sur les structures concernent douze mesures à poids financier variable, dont cinq mesures principales et sept mesures relevant du chapitre IX (article 33) du Règlement de développement rural (RDR). Les cinq mesures principales sont les suivantes :

- la **mesure a** - Investissements dans les exploitations agricoles ;
- la **mesure b** - Installation de jeunes agriculteurs ;
- la **mesure c** - Formation ;
- la **mesure d** - Préretraite ;
- la **mesure g** - Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Font également partie du champ de l'évaluation les mesures suivantes du chapitre IX (article 33), exclusivement pour la partie financée par le PDRN ciblée vers le secteur agricole :

- la **mesure j** - Amélioration des terres ;
- la **mesure k** - Remembrement des terres menées par les SAFER ;
- la **mesure m** - Commercialisation des produits agricoles de qualité ;
- la **mesure n** - Services essentiels pour l'économie et la population rurale (CUMA) ;
- la **mesure o** - Rénovation et le développement des villages et la protection et la conservation du patrimoine rural ;
- la **mesure p** - Diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture en vue de créer des activités multiples ou des alternatives de revenu ;
- la **mesure q** - Gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture.

Parmi ces dernières, seules les *mesures j* (amélioration des terres) et *k* (remembrement des terres menées par les SAFER) devaient faire l'objet d'un examen spécifique, notamment en relation avec les investissements dans les exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs. Les *mesures m, o, p, q* ont été mises en œuvre dans le cadre du volet socio-économique des CTE/CAD.

4. Structure du rapport

Le rapport comporte 3 sections. La première section présente les éléments communs à l'ensemble des douze mesures sur les structures. Elle comprend une synthèse de la méthodologie suivie par le lot Structures, le cadrage financier général des mesures, ainsi que l'organisation générale de la mise en œuvre.

La seconde section reprend l'évaluation spécifique pour chacune des mesures (a, b, c, d, g), ainsi que pour les mesures du chapitre IX. Du fait de la spécificité de ces mesures, elles sont étudiées individuellement et, pour chacune, le contexte historique et spécifique est abordé, ainsi que le bilan et l'analyse des réalisations, les réponses aux questions communes d'évaluation spécifiques et les conclusions et recommandations la concernant.

La troisième section aborde les questions d'évaluation communes à toutes les mesures (question nationale sur la cohérence avec les aides du 1^{er} pilier de la PAC et questions transversales européennes).

Section I

1. Approche méthodologique retenue

1.1 Déroutement général de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée en quatre phases, de mi-décembre 2007 à septembre 2008.

La première phase de lancement de l'évaluation (mi-décembre à mi-février) a principalement concerné l'analyse méthodologique préalable couvrant l'analyse documentaire et le début d'expertise des informations disponibles au niveau des diverses bases de données, en particulier au niveau de l'Observatoire des programmes communautaires de développement rural (ODR). Les logiques d'action ont été reconstituées et les premières réunions des groupes de travail thématiques ont été organisées avec les acteurs au niveau national.

La seconde phase (mi-février à mi-avril) a concerné la collecte de données et les premières exploitations des bases de données. Les premières données de réalisation par mesure ou par certains dispositifs au niveau de l'ODR fin février et l'acceptation du choix des régions et départements à visiter mi-mars a permis d'organiser les visites en régions et départements fin mars et dans le courant du mois d'avril. Des entretiens ont été organisés avec une cinquantaine d'acteurs en régions et départements (voir liste des acteurs rencontrés annexe 2). Des entretiens ont également été conduits auprès d'acteurs clés au niveau national. Parallèlement, l'analyse des données du RICA et de différentes bases du SCEES ont été entamées.

Au cours de la troisième phase (mi-avril à mi-juillet), l'analyse des diverses bases de données a été finalisée et les enquêtes postales auprès des bénéficiaires ont été réalisées. Les secondes réunions des groupes thématiques ont été organisées.

La quatrième phase (mi-juillet à septembre) a concerné la finalisation des travaux.

1.2 Les principaux outils utilisés par l'évaluation

L'évaluation a largement utilisé l'importante documentation disponible au sujet des diverses mesures, dispositifs et thématiques couvertes par les actions sur les structures. En outre, elle repose principalement sur trois grandes sources de données, à savoir :

- l'exploitation des diverses bases de données et les analyses statistiques menées au départ de certaines bases,
- les entretiens auprès d'acteurs impliqués ou concernés par les mesures en régions et départements,
- les enquêtes auprès des différents groupes de bénéficiaires.

Par ailleurs, des entretiens ont également été conduits auprès d'acteurs au niveau national et des groupes de travail thématiques ont été organisés. Ces derniers ont été réunis à deux

reprises, d'une part pour présenter les logiques d'action reconstituées et en débattre, ainsi que pour valider la démarche proposée par l'évaluateur en phase 1 (janvier) et, d'autre part, pour discuter des premiers résultats de l'évaluation en phase 3 (juin).

1.2.1 Les bases de données

Plusieurs bases de données ont été mobilisées.

- Pour l'utilisation des ressources, l'évaluateur s'est basé sur les données financières de suivi du MAP et du CNASEA.
- Pour les données de réalisation par dispositif/mesure et région géographique l'évaluateur s'est basé sur les données proposées par l'ODR. Celui-ci est alimenté par diverses sources de données primaires.
- Pour la caractérisation des bénéficiaires, exploitants agricoles et industries agro-alimentaires, l'évaluateur a eu recours à différentes bases de données du SCEES.
- Les comptabilités des exploitants agricoles proviennent du RICA⁶. Elles ont permis de suivre l'évolution des exploitations bénéficiaires et d'un groupe témoin sur la période 2000-2006.

L'ODR rassemble notamment des données administratives de la plupart des dispositifs des actions sur les structures du PDRN concernés par l'évaluation. L'ODR tente d'offrir une information homogène et exhaustive de chaque dispositif du PDRN. Dans les faits, la qualité de l'information dépend à la fois des bases d'origines (qui demeurent assez diversifiées et de qualité hétérogène : CNASEA pour la plupart des paiements et des dénombrements, données du RGA pour certaines valeurs de référence, données pour une année de la MSA, etc.) et du travail de vérification qui a pu ou non être mis en œuvre par la plateforme de l'ODR.

Le recensement général agricole (RGA) de 2000 et l'enquête structure 2005 du SCEES concernant les exploitants agricoles ont été utilisées pour caractériser les bénéficiaires des *mesures a et b* et en partie pour répondre au questionnement évaluatif des aides à l'investissement. En effet, les principaux bénéficiaires des dispositifs d'aides des *mesures a et b y* sont identifiés⁷. En outre, le MAP a adressé trois demandes d'extraction au SCEES. Une première est antérieure à l'évaluation aboutissant à une base qui distingue les OTEX et régions avec les principales variables structurelles et thématiques (voir annexe 5). Une seconde demande a été adressée par le MAP au SCEES mi-mai, en vue de disposer d'un groupe témoin – sans aides structurelles du PDRN et afin de pouvoir croiser certaines

⁶ Le Réseau d'information comptable agricole (RICA), instrument européen harmonisé de données micro-économiques des exploitations agricoles des États Membres de l'UE est une enquête par sondage (sélection par choix raisonné), réalisée chaque année, auprès d'un échantillon d'exploitations. En France, l'échantillon est composé de plus de 7 300 exploitations agricoles professionnelles. Par extrapolation, il représente environ 350 000 exploitations (soit 97% des exploitations agricoles professionnelles françaises). Le RICA comprend des données comptables agricoles, ainsi que des indicateurs technico-économiques complémentaires.

⁷ Il s'agit des bénéficiaires de PAM, des aides à l'investissement aux exploitations en montagne (bâtiment d'élevage et mécanisation en montagne), des contractants CTE et CAD avec volet socio-économique et des aides aux serres pour les aides à l'investissement et pour les aides à l'installation, de la DJA et des prêts MTS-JA.

données des bénéficiaires avec les zones de handicaps naturels (non défavorisées, défavorisées simples et montagne). Une troisième demande du mois de juillet a permis de croiser les orientations technico-économiques avec les zones de handicap.

Le RICA identifie les bénéficiaires de dispositifs d'aide à l'investissement PAM, CTE et à l'installation DJA. Le RICA a permis de faire une analyse statistique sur base de comparaisons de moyennes. Les comptes simplifiés d'exploitation et de bilan des bénéficiaires et non bénéficiaires ont été comparés, ainsi que leur évolution au cours du PDRN. Le RICA a été utilisé pour répondre aux deux premières questions évaluatives des aides à l'investissement, ainsi qu'à une partie de la question prioritaire des aides à l'installation (évolution du nombre d'installations).

La base de données de l'enquête annuelle d'entreprises et sources fiscales (EAE IAA) a été mobilisée pour réaliser une série d'analyses requises pour la *mesure g*.

Pour la formation (*mesure c*), l'analyse de la mesure a reposé sur des bases spécifiques.

L'obligation de recourir à des sources d'information multiples, en particulier au niveau des bases de données, s'est avérée riche d'information tout en complexifiant les démarches de l'évaluation.

1.2.2 Rencontres d'acteurs en régions et départements

Des entretiens auprès d'acteurs régionaux et départementaux impliqués ou concernés par les actions sur les structures du PDRN ont été menés en vue de compléter la collecte de données et de mettre en perspective les données nécessaires pour répondre au questionnement évaluatif. Pour les *mesures a, b, g* et quelques mesures du chapitre IX, huit départements ont été choisis dans cinq régions (voir tableau 1), ainsi qu'une région spécifique pour les caves viticoles (*mesure g*) et les CUMA (*mesure n*). Ce choix a principalement reposé sur :

- Le taux d'utilisation des principales mesures et dispositifs d'aide des actions sur les structures en fonction des régions et départements ;
- La représentation des différentes OTEX et la diversité des systèmes de production ;
- Une représentation « équilibrée » au niveau national.

Tableau 1 : Régions et départements choisis pour les entretiens et enquêtes – mesures a, b et g

Régions et départements par région							
Midi-Pyrénées		Rhône- Alpes		Auvergne	Pays de la Loire		Picardie
Aveyron	Haute-Garonne	Isère	Drôme	Puy-de-Dôme	Maine et Loire	Vendée	Somme

Les entretiens en régions et départements ont principalement concerné les acteurs suivants : les DRAF, les DDAF, la DRTEFP (Rhône Alpes), des Conseils Régionaux et Généraux, des chambres régionales et départementales d'agriculture, des délégations du CNASEA, des ADASEA, des centres de gestion, quelques banques, des représentants d'agriculteurs et d'industries agroalimentaires, une SAFER régionale, une fédération de CUMA et le SUAM.

Les entretiens se sont appuyés sur un guide d'entretien élaboré en concertation avec le MAP, comprenant plusieurs volets visant à couvrir à la fois les aspects généraux et les aspects spécifiques aux différentes mesures. Ces guides d'entretiens figurent en annexe du rapport d'étape.

Ils ont notamment permis de mieux appréhender les enjeux du département (ou de la région) et leur évolution, de mesurer la perception des acteurs dans le domaine de la mise en œuvre et d'esquisser la nature des effets des mesures (hypothèses, constats observés ou impacts attendus).

Concernant la *mesure c* formation, des entretiens avec les principaux acteurs institutionnels en charge de la formation professionnelle continue (DRAF, Délégations régionales des OPCA, DR CNASEA) ont été menés en région Rhône-Alpes et des entretiens auprès de plusieurs responsables gestionnaires de la mesure au niveau du réseau des DRIF ont été menés dans quatre régions (Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Picardie).

Concernant la *mesure d*, la préretraite, des enquêtes et entretiens spécifiques ont été menés sur l'île de la Réunion. En effet, les questions évaluatives s'intéressent au régime spécifique des DOM où la mesure a conservé son rôle en matière de restructuration des exploitations. L'île de la Réunion est le DOM où elle est le plus largement mise en œuvre, avec la préoccupation du maintien de l'utilisation agricole des terres face à la pression foncière. L'enquête a été limitée à la Réunion.

Le dispositif en métropole est devenu une mesure à caractère social, puisque limité depuis 1998 aux seuls agriculteurs âgés en difficulté. Pour la métropole, l'exploitation des données de réalisation du CNASEA permet de caractériser les bénéficiaires de la mesure et d'identifier les OTEX et les départements qui ont été plus particulièrement concernés.

1.2.3 Les enquêtes auprès des bénéficiaires

Plusieurs enquêtes ont été conduites auprès des bénéficiaires, exploitants agricoles et industries agro-alimentaires, ainsi que des organismes de formation, afin de recueillir des

données primaires spécifiques nécessaires pour répondre au questionnaire évaluatif et non disponibles dans les diverses bases de données ou dans la documentation générale.

1.2.3.1 Enquêtes auprès des exploitants agricoles (mesure a et b)

Une enquête postale a été menée auprès des exploitants agricoles bénéficiaires d'une aide à l'investissement et/ou à l'installation dans le cadre du PDRN, au niveau des 5 régions choisies auprès des exploitants nés après 1960. L'échantillon a été construit conformément au prorata du poids des bénéficiaires dans les mesures, soit 30% de bénéficiaires exclusivement de la *mesure a*, 40% exclusivement de la *mesure b* et 30% des *mesures a et b*. Il a concerné 3000 exploitations agricoles pour compenser l'absence des numéros de téléphone et donc remédier à l'impossibilité de relance téléphonique. Les exploitants ont été contactés par l'enquête postale. Un total de 300 questionnaires valides a pu être exploité. Les adresses des exploitants communiquées sur base des fichiers administratifs du CNASEA étant de mauvaise qualité, un taux de retour de 10% n'a pas été dépassé.

1.2.3.2 Enquête auprès des organismes de formation (mesure c)

Une enquête a été menée auprès des organismes de formation bénéficiaires. L'échantillon était composé de 24 organismes représentatifs de l'ensemble des organismes bénéficiaires, mais aussi de l'ensemble des thématiques de formation.

1.2.3.3 Enquête auprès des préretraités sur l'île de la Réunion (mesure d)

Avec l'aide du CNASEA de la Réunion, des entretiens en face à face et par téléphone ont été réalisés auprès d'un panel de 30 préretraités bénéficiaires représentatif. Des repreneurs ont également été interrogés.

1.2.3.4 Enquête auprès des industries agro-alimentaires (mesure g)

Une enquête postale a été menée auprès de 300 entreprises bénéficiaires de la *mesure g* (en vue d'aboutir à 100 questionnaires validés) entre fin avril et fin mai. L'échantillon est représentatif du bilan des réalisations par secteur.

Accompagné d'une lettre introductive du Ministère de l'Agriculture, le questionnaire de 12 pages comportait 7 rubriques avec un certain nombre de questions fermées portant notamment sur :

- l'objectif du projet (effet attendu),
- le ou les types d'investissements réalisés dans le projet aidé par le PDRN,
- les effets obtenus.

L'objectif était de quantifier (fréquence ou notation) les critères et les indicateurs de résultats propres à chacune des questions posées. 95 enquêtes complétées ont pu être validées et dépouillées. La répartition par secteur des réponses est représentative de celle des réalisations.

1.3 Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées concernent la disponibilité et la fiabilité des données au niveau de l'ODR. Ces difficultés doivent être soulignées, car elles ont très largement mobilisé l'équipe d'évaluateurs pour simplement pouvoir dresser le bilan des réalisations par dispositif couvert. L'alimentation tardive de l'ODR en sources diverses et de qualité très hétérogène – surtout pour les aides à l'investissement (*mesure a*), à l'installation (*mesure b*) et à la commercialisation et transformation des produits agricoles (*mesure g*) – ont nécessité un travail important de vérification des données avec la plateforme ODR. La stabilisation des données a été très tardive (juillet 2008 pour certains dispositifs) et a nécessité de nombreux retraitements. Cette collaboration avec l'équipe ODR a cependant permis de présenter les données de réalisation par bénéficiaire, par région et dispositif.

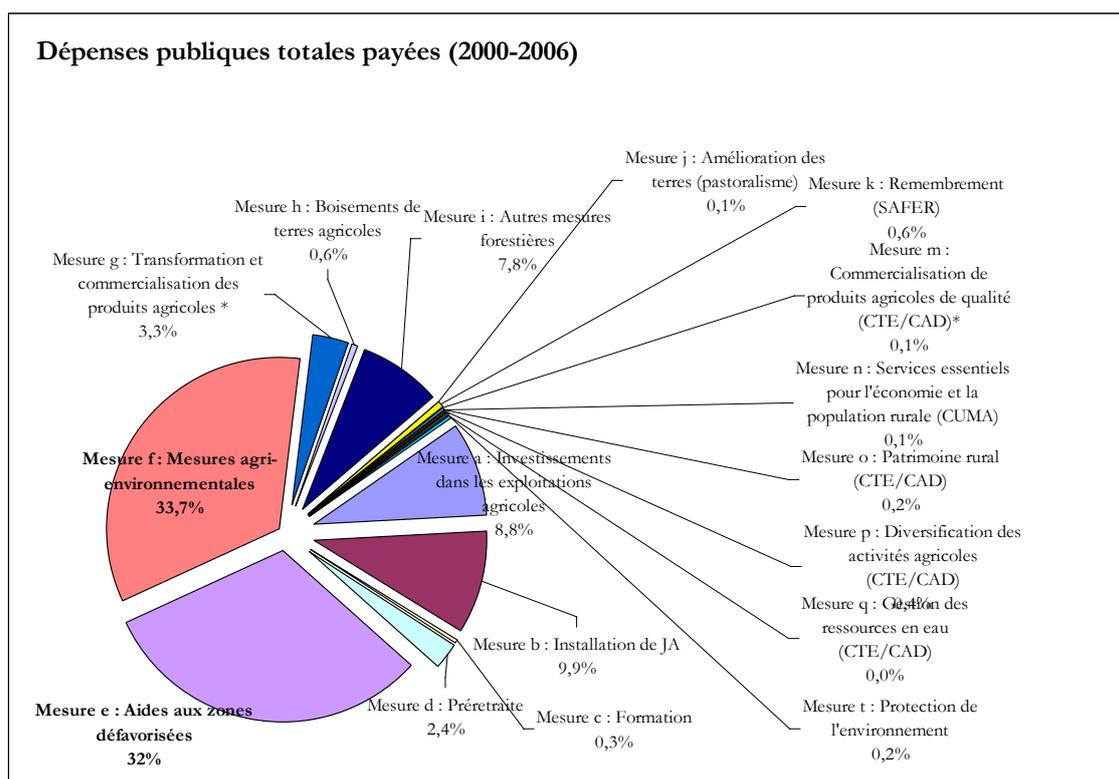
Toutes les informations détaillées relatives à l'approche développée par l'évaluateur figurent en annexe 3.

2. Cadre commun aux actions sur les structures

2.1 Cadrage financier des actions sur les structures

Les actions sur les structures sont présentées dans le contexte de l'ensemble du PDRN dans un premier temps (graphique 1 et tableau 2). Ces données permettent de disposer de quelques points de repère pour la lecture du rapport d'évaluation. Ils donnent une indication sur le poids de quelques mesures lourdes (*les mesures e-zones défavorisées et f-mesures agro-environnementales* représentent à elles seules les 2/3 de la programmation du PDRN), et relativisent celui des *mesures a* (8,8% des paiements du PDRN) et *b* (9,9% des paiements du PDRN).

Graphique 1 : Montants payés par le PDRN, par mesure, sur la période 2000-2006



Source : MAP, 06/08, Fichier Excel "DPN-FEOGA_RDR2000-06_détaillé" – traitements EDATER juillet 2008

Le champ d'analyse porte sur 12 mesures du PDRN représentant une enveloppe totale de 2,6 milliards d'euros payés au 31/12/2006 (dont 1,3 milliard du FEOGA). Le tableau 2 présente les montants prévus et payés des actions sur les structures au sein du PDRN.

Tableau 2 : Les montants prévus et payés, par mesure, sur la période 2000-2006

Listes des principales mesures du PDRN (millions euros)	PREVU (1)	PAIEMENTS (2)			
	Montants publics totaux prévus en 2000	Dépenses publiques totales payées	dont FEOGA payé	dont dépenses nationales payées	Ratio coût total payé sur prévu
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Mesure a : Investissements dans les exploitations agricoles	1.552,9	885,9	319,9	566,0	57%
Mesure b : Installation de JA	1.882,3	998,2	499,1	499,1	53%
Mesure c : Formation	116,8	28,9	14,5	14,5	25%
Mesure d : Préretraite	380,2	240,2	122,3	117,9	63%
Mesure e : Aides aux zones défavorisées	2.839,1	3.179,6	1.612,3	1.567,3	112%
Mesure f : Mesures agri-environnementales	4.090,5	3.396,1	1.786,3	1.609,9	83%
Mesure g : Transformation et commercialisation des produits agricoles	572,7	331,1	267,5	63,7	58%
Mesure h : Boisements de terres agricoles	645,6	59,7	24,1	35,6	130%
Mesure i : Autres mesures forestières		782,0	325,3	456,7	
Mesure j : Amélioration des terres (pastoralisme)	16,2	11,8	5,9	6,0	73%
Mesure k : Remembrement (SAFER)	106,7	63,4	30,3	33,2	59%
Mesure m : Commercialisation de produits agricoles de qualité (CTE/CAD)*	55,8	8,8	4,4	4,4	16%
Mesure n : Services essentiels pour l'économie et la population rurale (CUMA)	ND	9,6	4,8	4,8	
Mesure o : Patrimoine rural (CTE/CAD)	33,5	15,9	7,9	7,9	47%
Mesure p : Diversification des activités agricoles (CTE/CAD)	55,8	43,5	21,7	21,7	78%
Mesure q : Gestion des ressources en eau (CTE/CAD)	33,5	0,6	0,3	0,3	2%
Mesure t : Protection de l'environnement	180,0	23,8	11,6	12,2	13%
dont total 12 mesures du lot "structures"	4,806.4	2,637.8	1,298.4	1,339.4	55%
Total PDRN (avant apurements)	12,561.6	10,082.6	5,059.8	5,022.8	80%

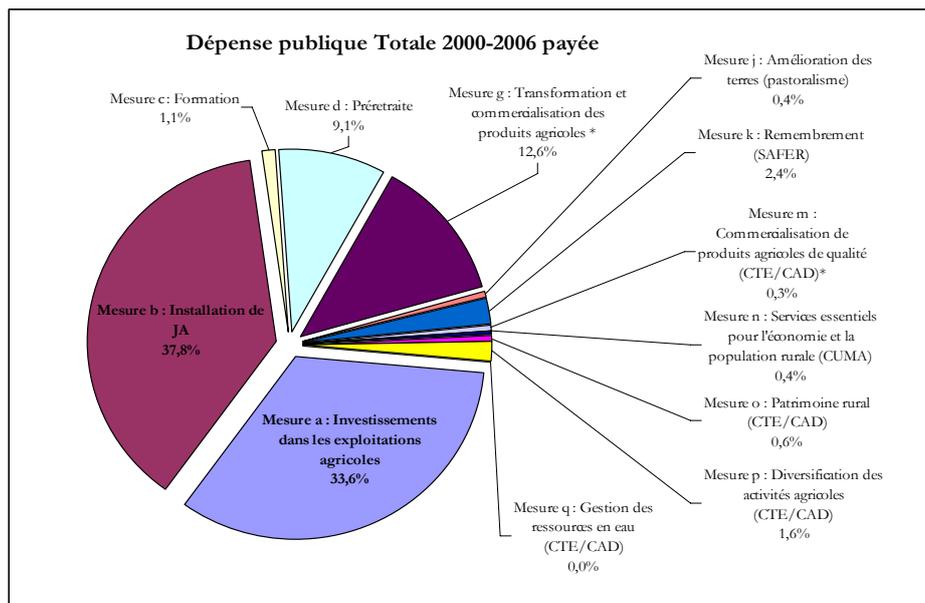
(1) : MAP, 06/08, fichier Excel : « Maquette PDRN_Prévu-Réalisé_JFB »

(2) : MAP, 06/08, fichier Excel "DPN-FEOGA_RDR2000-06_détaillé"

La première colonne comprend les montants prévus selon la maquette de 1999. La maquette a connu des évolutions au cours de la période de programmation 2000-2006 et les prévisions initiales ont parfois été fixées avec difficultés. Les actions sur les structures représentent 26% des paiements du PDRN.

Au sein des douze mesures de l'évaluation (qui représentent 2,6 Mrds de paiements, soit 26% des paiements du PDRN), quatre *mesures* (*a, b, d et g*) représentent 82% des paiements (voir graphique ci-après), dont 70% pour les seules *mesures a* (investissements) et *b* (installations de JA).

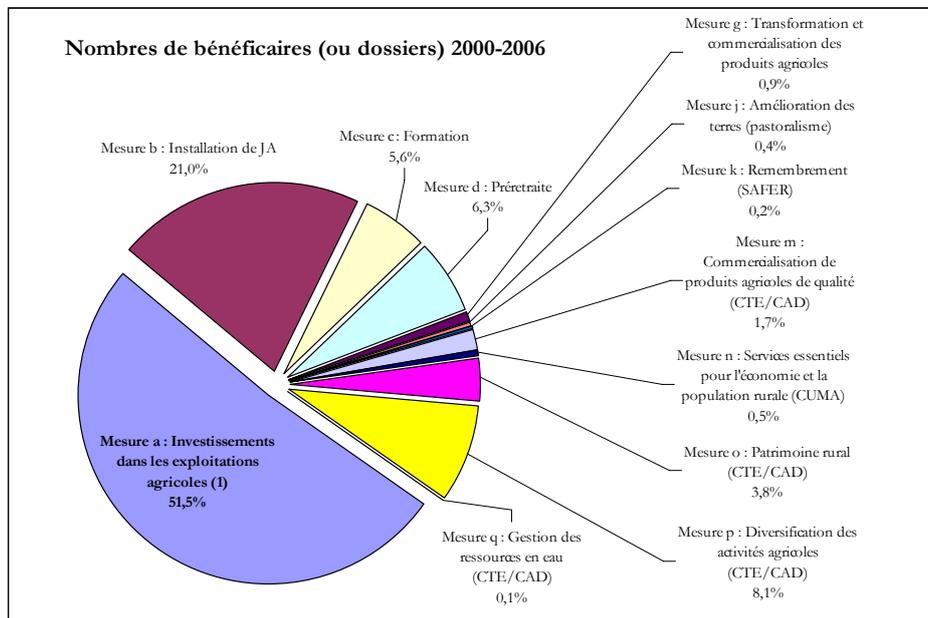
Graphique 2 : Montants payés pour 12 mesures couvrant les actions sur les structures, sur la période 2000-2006



Source : MAP, 06/08, Fichier Excel "DPN-FEOGA_RDR2000-06_détaillé" – traitements EDATER juillet 2008

En nombre de dossiers sur la période, les mesures qui concernent le plus de bénéficiaires sont les *mesures a* investissements, *b* installation, *d* prétraite et *p* diversification.

Graphique 3 : Nombre de « dossiers » sur la période 2000-2006



Source : MAP, 06/08, Fichier Excel "DPN-FEOGA_RDR2000-06_détaillé" – traitements EDATER juillet 2008

Le dénombrement de « dossiers » du tableau 3 est donné à titre indicatif.

Pour un dénombrement plus précis, il convient de se reporter aux analyses proposées mesure par mesure (ou dispositif par dispositif). En effet, comme le montre le tableau 3, les résultats diffèrent selon que l'on décompte le bénéficiaire ultime (l'exploitant, le préretraité, le participant à une formation, etc.), le bénéficiaire final ou intermédiaire (l'organisme de formation, la SAFER, la CUMA, etc.) ou les dossiers (un même bénéficiaire peut avoir plusieurs dossiers sur la période 2000-2006).

Tableau 3 : Estimation du nombre de bénéficiaires par mesure - 2000-2006

	Total des demandes approuvées (1)		Total de bénéficiaires ODR (2)	Total de dossiers ODR (2)	Total de dossiers CNASEA indiv. (5)	Total de bénéficiaires Rap. CNASEA (3)	Nombre de projets (4)	Valeur retenue
Mesure a : Investissements dans les exploitations agricoles (1)	108 837	Ex°	71 239	88 474				88 474
Mesure b : Installation de JA	42 807	Exts	36 151	36 151				36 151
Mesure c : Formation	16 985	D	769	9 571				9 571
Mesure d : Préretraite	19 440		9 587	10 813		57 520		10 813
Mesure g : Transformation et commercialisation des produits agricoles	1 553		1 162	1 501			1 618	1 501
Mesure j : Amélioration des terres (pastoralisme)	986		443	609				609
Mesure k : Remembrement (SAFER)	22 985	Exts	50	307				307
Mesure m : Commercialisation de produits agricoles de qualité (CTE/CAD)	4 030		2 897	2 925	4 427			2 925
Mesure n : Services essentiels pour l'économie et la population rurale (CUMA)	893		477	840				840
Mesure o : Patrimoine rural (CTE/CAD)	6 282		6 067	6 511	4 896			6 511
Mesure p : Diversification des activités agricoles (CTE/CAD)	38 655		13 563	13 870	20 485			13 870
Mesure q : Gestion des ressources en eau (CTE/CAD)	376		232	234	190			234

(1) demandes approuvées selon fichiers MAP (classeur standard par année) (2) d'après CNASEA et ODR, "projet eval RDR", somme de dispositifs le 18/07/08 (3) Rapports annuels du CNASEA, y compris stocks (4) Source : DGPEI, fichier POA PDRN, sans dossiers FEADER (5) Fichiers source du CNASEA, Matrices individuelles transmises par l'ODR (mars 2008)

Ex° : exploitations Exts: exploitants D : demandes approuvées P : participants

Par ailleurs, pour des raisons similaires, les données financières, comme le dénombrement des dossiers ou bénéficiaires, peuvent différer de celles présentées aux chapitres suivants sur la base des données proposées par l'Observatoire du développement rural (ODR), les bases et les matrices pouvant être différentes ou suivies différemment (les données du CNASEA proposées par l'ODR sont soit accessibles pour chaque dispositif, soit dans le dossier global « projet eval RDR », soit via les matrices individualisées des dossiers transmises en mars 2008).

2.2. Les modalités de mise en œuvre

2.2.1 L'organisation de la mise en œuvre

L'organisation de la mise en œuvre des différentes mesures et dispositifs des actions sur les structures du PDRN varie selon les dispositifs, notamment en fonction du type de bénéficiaire final⁸. Pour les aides à l'investissement (*mesure a*), à l'installation (*mesure b*), à la préretraite (*mesure d*) et les mesures du chapitre IX mises en œuvre dans le cadre des CTE, les bénéficiaires directs sont les agriculteurs. Les bénéficiaires directs des aides à l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (*mesure g*) sont les industries agricoles et agroalimentaires (IAA). Enfin, dans le cas des aides à la formation (*mesure e*), on distingue les destinataires de l'aide – qui sont les organismes de formation (prestataires) – des bénéficiaires finaux – qui sont les agriculteurs ou salariés agricoles. Les bénéficiaires directs des *mesures k et n* du chapitre IX sont respectivement les SAFER et les CUMA.

La plupart des aides, à l'exception de la formation (*mesure e*) et des industries agroalimentaires (*mesure g*), sont attribuées après avis d'un comité consultatif représentatif : la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). La composition et le fonctionnement de la CDOA, créée en 1996, sont fixés dans le code rural. La CDOA exerce, au niveau départemental, un suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du PDRN. Elle est informée de l'utilisation au plan départemental des crédits du FEOGA, de l'Etat et des collectivités territoriales dans le domaine des activités agricoles, agroalimentaires et forestières. Elle participe à la définition de la stratégie des actions relatives au rôle de l'agriculture dans la préservation de l'environnement et au choix des critères généraux d'attribution des aides individuelles. En réalité, différentes modifications qui sont apparues dans les dispositifs d'aide à l'investissement dans le cadre de la *mesure a* (voir section II mesure a) et les nouveaux dispositifs d'aides à l'investissement (aides aux serres, PMBE) ne passent pas en CDOA.

D'une façon générale, le préfet de département (DDAF) ou de région (DRAF) instruit les dossiers de demande d'aide et prend les décisions correspondantes. Le préfet peut dans un certain nombre de cas avoir recours par convention aux services des ODASEA (Organisme départemental pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles : Association loi 1901 conventionnée par le CNASEA) pour constituer les dossiers (PAM/PI, CTE, DJA). L'ensemble de ces modalités de mise en œuvre sont résumées dans le tableau 4 ci-après pour les dispositifs PAM/PI et CTE/CAD de la *mesure a*, le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs (*mesure b*), la préretraite (*mesure d*) ainsi que les *mesures m, p, q* du chapitre IX mises en œuvre avec les CTE.

⁸ Voir chapitres 9-11 du PDRN version du 3/11/2006.

Tableau 4 : Organisation de la mise en œuvre

Type d'action	Organisme responsable
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pré-instruction des dossiers ▪ Examen instruction des dossiers ▪ Comité consulté ▪ Décision d'octroi ▪ Organisme payeur⁹ ▪ Contrôles et suites des contrôles ▪ Evaluation (Autorité responsable) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ADASEA ▪ DDAF ▪ CDOA ▪ Préfet de département ▪ CNASEA ▪ DDAF+CNASEA ▪ MAP/DEPSE¹⁰

Source : PDRN

Le préfet est chargé de l'ordonnancement des dépenses. La DDAF (ou la DRAF¹¹) assure le contrôle sur place de premier niveau. Le CNASEA est l'organisme payeur¹². Il liquide et paye, et procède au contrôle sur place de deuxième niveau.

La CDOA réunit des représentants des élus locaux, des agriculteurs et de leurs groupements. Depuis l'introduction des CTE, elle réunit en plus des associations de protection de la nature et des représentants des associations de consommateurs, ce qui a permis de décroquer l'agriculture et d'élargir les discussions au monde rural. Cette ouverture au monde rural est présentée en détail dans le rapport d'évaluation du CTE par l'instance nationale d'évaluation¹³. Les entretiens en départements de la présente évaluation ont montré que les acteurs ont finalement apprécié cette ouverture. Cette dernière est aujourd'hui considérée comme enrichissante par de nombreux acteurs en raison des débats de fonds sur le rôle et la place de l'agriculture qui s'y sont déroulés, en particulier sur les enjeux environnementaux.

Concernant la *mesure a*, les entretiens en départements ont permis de souligner que le passage des PAM et CTE en CDOA renforçait la vision d'ensemble des investissements réalisées dans les exploitations agricoles du département.

Pour les CTE, une instruction et une gestion financière spécifiques ont été mises en place en DDAF, en liaison étroite avec le CNASEA. Il s'agissait d'assurer la cohérence et le suivi du dispositif instauré au niveau de l'exploitation, dans le respect des procédures d'instruction propres à chaque mesure, tant pour les investissements que pour les mesures utilisées.

⁹ Concernant les prêts bonifiés (PAM/PI, MTS-JA), l'organisme payeur est le CNASEA via les banques habilitées : Banques populaires, BNP, Crédit agricole, CIC, Crédit lyonnais, Crédit mutuel.

¹⁰ Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi : Administration centrale du ministère de l'Agriculture et de la pêche.

¹¹ Ce rôle est assuré par la DRAF pour les *mesures c, g, j et k*.

¹² Hormis pour le PMBE sous le PDRN, dont l'organisme payeur était l'OFIVAL en 2005 et l'Office de l'Élevage en 2006.

¹³ Le programme CTE, Contrat territorial d'exploitation, rapport d'évaluation, Instance nationale d'évaluation, décembre 2003, p.67.

Le dispositif d'aide aux bâtiments d'élevage et à la mécanisation en zone de montagne ne passe pas en comité consultatif et il n'y a pas de pré-instruction des dossiers.

Pour le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), fonds unique créé à partir de 2005 sous forme de guichet unique (en DDAF), il n'y a pas non plus de pré-instruction, ni de comité consulté. L'organisme payeur était l'OFIVAL (Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions) en 2005, puis l'Office de l'élevage en 2006 (et à partir de 2007 le CNASEA). Dans certains départements visités, des comités ad hoc ont été mis en place pour des consultations relatives au PMBE. Le département de la Somme, par exemple, a créé un « Comité de financeurs » qui se réunit tous les mois. Il rassemble la DDAF, la profession, la Chambre d'agriculture, le Conseil Régional et le Conseil Général.

L'instruction des dossiers d'aide aux serres suivait également un cheminement spécifique sans passage en CDOA. Les dossiers étaient déposés en DDAF, qui vérifiait la conformité de la demande. L'examen du dossier (technique et financier) était assuré par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL). Le CTIFL adressait un exemplaire à l'Oniflor (Viniflor actuellement) accompagné d'un avis. L'Oniflor se mettait en contact avec l'exploitant concernant le dossier et l'octroi de crédits. Le contrôle était assuré par Oniflor (Viniflor) et le CNASEA.

Pour les aides à l'installation (*mesure b*), le dossier d'un candidat à l'installation est soumis à l'avis de la CDOA après la pré-instruction de l'ADASEA. La CDOA va, en cas d'avis favorable, proposer un montant de DJA en fonction des caractéristiques du projet présenté. Ce montant d'aide sera compris entre le plancher et le plafond de la zone dans laquelle l'installation se situe. C'est le préfet du département qui décide en dernier lieu de l'attribution (ou de la non attribution) des aides.

Concernant la formation (*mesure c*), l'instruction des dossiers se fait au niveau régional en DRAF (pas de pré-instruction). Le Comité régional de formation est consulté et la décision d'octroi revient au préfet régional. Plus d'informations concernant la mise en œuvre de la mesure formation figurent dans le chapitre dédié à cette mesure.

Les *mesures j* (pastoralisme) et *k* (SAFER) sont également mises en œuvre à l'échelle régionale. Il n'y a pas de comité consulté.

Concernant les aides à l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (*mesure g*), la mise en œuvre se fait à l'échelle régionale ou nationale selon les dossiers. Ces modalités détaillées sont précisées dans le chapitre dédié à cette mesure.

2.2.2 Approche des coûts de la mise en œuvre

Les entretiens auprès des acteurs en régions ont permis d'aborder, à titre purement indicatif, les temps de gestion et d'animation des dispositifs d'aide en terme de nombre d'emplois qu'ils représentent, d'une part, et de ressentis qualitatifs, d'autre part. Un questionnaire d'une page relevant ces éléments qualitatifs et quantitatifs a été remis aux acteurs en départements et complétés par certains.

2.2.2.1 Les aides à l'investissement

Une appréciation qualitative du temps moyen de gestion de quelques dispositifs d'aide à l'investissement a été établie sur base des constats des DDAF et ADASEA de Maine-et-Loire et Vendée, de la Somme et du Puy de Dôme. Le temps de gestion était différent selon les dispositifs. Les montants moyens des projets par dispositif sont repris dans le tableau ci-après afin de mettre en perspective les temps de gestion.

Les PAM (et PI) ont demandé relativement peu de temps en ADASEA et DDAF (moins de 0,5 ETP en ADASEA et en DDAF). Ces dispositifs étaient bien connus des acteurs avec des procédures établies depuis plus de dix ans (dispositif créé en 1985).

Le temps de gestion était plus élevé pour les CTE. Plusieurs éléments avancés par les acteurs expliquent ce constat. Le dispositif a été mis en place, alors que les modalités de gestion n'étaient pas encore arrêtées. Il s'agissait d'un nouveau dispositif ambitieux (voir ci-après section II §1.1) et complexe qui nécessitait en outre d'importantes activités d'animation (e.a. par les ADASEA). Les interlocuteurs ont souligné que les principales contraintes résidaient dans l'absence initiale d'outils de gestion, leur élaboration concomitante avec le lancement des CTE, l'instabilité de la réglementation et des outils logiciels. Les procédures de gestion se sont mises en place progressivement, parallèlement au démarrage du dispositif. Les changements de règles, avec des dispositifs en évolution constante (à titre d'exemple, en 2,5 années de CTE il y a eu 5 arrêtés préfectoraux) ont complexifié l'ensemble du dispositif. La livraison tardive, voire l'absence d'outils de gestion et d'instruction par les services centraux de l'Etat n'ont pas aidé à simplifier cette complexité.

Aucune observation particulière n'a été faite concernant le temps de gestion des PMBE par la plupart des interlocuteurs en ce qui concerne la période 2005-2006. Les dossiers étaient instruits par la profession et étaient de qualité satisfaisante avec peu de refus. La possibilité de dépôt de dossiers directement par les agriculteurs sous l'actuelle programmation est jugée moins satisfaisante par certaines DDAF.

Tableau 5 : Montant moyen d'un projet en euros

Dispositif	PAM	CTE (volet socio-économique)	PMBE
Montant moyen du projet	207 000	31 000	94 000

Source : ADE sur base des données CNASEA, ODR et MAP (voir p.1.2.5 section II)

Au-delà des actions des DDAF et des ADASEA de nombreux autres acteurs interviennent, notamment au niveau de la préparation des dossiers, lors de la pré-instruction ou de l'instruction.

À titre d'exemple, le dossier de demande de PAM était généralement élaboré par un comptable (centre de gestion) ou par un technicien de la chambre d'agriculture en collaboration avec l'agriculteur. Un PAM nécessitait 3 à 5 jours de travail d'un technicien, ce qui pouvait coûter à l'agriculteur jusqu'à 1 500 EUR pour la préparation du dossier. Les acteurs rencontrés estiment que globalement les dossiers étaient bien préparés, le taux d'échec à l'instruction des PAM était inférieur à 5%.

Les CTE étaient pré-instruits par les ADASEA et les dossiers étaient souvent élaborés par l'ADASEA ou bien par la chambre d'agriculture ou le centre de gestion. Cette phase, très lourde, a demandé un temps de travail conséquent pour le personnel concerné des ADASEA.

Les dossiers du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) (qui ne passent pas en CDOA), étaient généralement élaborés par des techniciens de la chambre d'agriculture ou d'une organisation de producteurs (GIE, etc.) avant l'envoi du dossier par l'agriculteur à la DDAF. Ceci permettait notamment d'aboutir à des dossiers correctement complétés.

2.2.2.2 Les aides à l'installation

Concernant les aides à l'installation, les ADASEA et les DDAF ont estimé le temps de gestion cohérent avec les tâches à accomplir. Les ADASEA¹⁴ interrogées emploient environ 3 ETP pour la gestion des aides à l'installation (techniciens/conseillers plus secrétariat) pour entre 150 à 250 dossiers environ par an (soit 14h/17h par dossier). Les DDAF¹⁵ interrogées emploient 1 à 1,5 ETP. Les actions du PIDIL et du point information - installation mis en œuvre par les ADASEA de la Drôme et de la Somme représentent 0,5 à 1 ETP.

Certains interlocuteurs ont précisé que les modifications réglementaires à répétition et annoncées tardivement (délai d'obtention des circulaires), entraînaient des modifications en cascade des outils informatiques (notamment entre 2002 et 2005) impliquant la reprise des dossiers et donc une perte de temps dans la gestion de ceux-ci.

Plusieurs ADASEA ont notamment précisé que les aides qu'elles recevaient pour la pré-instruction des dossiers n'étaient pas en proportion du travail à effectuer. À titre d'exemple, les 20 premiers dossiers sont rémunérés sur la base de 20h par dossier, 14h par dossier pour les 70 suivants et 8h par dossier au-delà, la base cohérente étant de 14h par dossier. Par ailleurs, le nombre de dossiers instruits varie entre 100 et 190 selon les ADASEA enquêtées. Le travail important d'animation a également été souligné.

¹⁴ Source : ADASEA Puy de Dôme, Maine et Loire, Somme et Vendée

¹⁵ Source : DDAF Drôme, Puy de Dôme, Somme et Vendée

Concernant la DJA, les refus des dossiers à l'instruction étaient rares (moins de 5%), les dossiers étant pré-instruits. Les dossiers sont montés par l'ADASEA, le centre de gestion ou la chambre d'agriculture. Le montage du dossier de demande d'aide est une mission de service public mais l'Étude Prévisionnelle d'Installation était payante pour l'agriculteur (environ 500 EUR hors taxes). Le suivi pendant trois ans après l'installation est également un service payant (environ 120-150 EUR).

2.2.2.3 Les autres mesures

Au niveau de la *mesure g*, la DRAF emploie 1 à 1,5 ETP pour la mise en œuvre de cette mesure, le nombre de dossiers traités variant de quarante à une centaine par an selon les régions. Il a été précisé que la pré-instruction était une phase très lourde, mais permettait l'issue positive d'un plus grand nombre de dossiers que si cette phase avait été négligée. Elle consistait parfois au montage des dossiers de demande d'aide. De plus amples informations figurent dans le chapitre dédié à l'analyse de la *mesure g*.

Les modalités de mise en œuvre des mesures formation et préretraite sont précisées dans les chapitres correspondant à ces mesures.

Section II

1. Mesure a : Investissements dans les exploitations agricoles

1.1 Contexte

1.1.1 Historique de la politique d'aide à l'investissement

La politique de structure, au niveau européen, remonte aux premières directives socio-structurelles de 1972 (e.a. directive n°72/159/CEE, directive n°72/160/CEE). Ces directives concernent la modernisation des exploitations agricoles par le biais d'aide à l'investissement. Elles reprennent notamment les fondements compris dans les lois d'orientation agricole françaises de 1960 et 1962. La seule politique des prix et des marchés ayant montré ses limites, une politique commune des structures devait améliorer le niveau de vie des agriculteurs et leur revenu par un accroissement de productivité. Les agriculteurs présentaient des « plans de développement » qui permettaient de moderniser et d'agrandir les exploitations, à condition de démontrer que les investissements réalisés seraient rentables, notamment en terme de revenu.

La fin des années 1970 et les années 1980 sont caractérisées par une saturation des marchés et un accroissement des excédents agricoles. Les grandes priorités de la PAC des années 1980, formalisées dans le *Livre Vert sur les perspectives de la PAC de 1985*, sont de rétablir un meilleur équilibre des marchés pour les secteurs excédentaires, de diversifier les productions et de prendre en compte des équilibres sociaux et environnementaux du monde rural. À cette époque, un règlement spécifique à l'efficacité des structures agricoles est adopté (règlement n°797/85 de 1985). La notion de « Plan d'amélioration matérielle » (PAM) est introduite, ainsi que les taux préférentiels pour les jeunes agriculteurs. D'autres règlements suivent en 1991, concernant l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles (règlement n°2328/91 et ultérieurement le règlement (CE) n°950/97). La politique des structures agricoles est apparue comme un élément indispensable au développement rural (et même régional).

Avec la réforme de 1992, les mesures d'accompagnement introduites en 1988 se développent (préretention en agriculture, boisement de terres agricoles, mesures agro-environnementales). Elles visent à appuyer la restructuration des exploitations et à développer des méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement.

La notion de modernisation sous-jacente aux aides à l'investissement évolue au cours de ces périodes, passant d'une modernisation technique des exploitations au cours des années 70 vers une modernisation sociale et économique au cours des années 85-95 comme mentionné dans l'évaluation ex-post du règlement (CE) n°950/97 d'ASCA.

Suite à l'Agenda 2000 et dans le cadre du règlement du développement rural (RDR) (CE) n°1257/1999, les aspects qualitatifs, tels que la protection de l'environnement et des productions de qualité différenciée, les conditions de travail et le bien-être animal, sont renforcés en termes d'objectifs d'investissement, pour des projets toujours jugés à la base sur leur viabilité économique.

En effet, la réforme, impulsée en 1992 pour répondre aux attentes de l'OMC et poursuivie en 1999 (Agenda 2000) et ultérieurement en 2003, marque un tournant dans la PAC. Le démantèlement des mécanismes de protection du marché intérieur et la baisse des prix institutionnels ont été compensés par une augmentation des aides directes aux revenus. Parallèlement, il est demandé au secteur d'évoluer pour répondre aux différentes attentes de la société. L'agriculture doit être compétitive, durable et multifonctionnelle. C'est dans ce contexte qu'a été formulé le programme 2000-2006.

En France, la période 2000-2006 amorce ce changement de prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture avec les CTE comme innovation majeure en réponse à cette nouvelle dimension. Des aides d'investissement sont comprises dans le volet socio-économique des CTE, visant à favoriser les adaptations des systèmes de production vers des productions de qualité répondant aux nouvelles attentes de la société.

La notion de modernisation est toujours présente dans les PAM/PI établis en 2000 et après, mais elle doit être orientée dans le sens « d'une politique active de modernisation par la création de valeur ajoutée, non plus par la seule augmentation de la production obtenue au niveau individuel par l'agrandissement et l'accroissement de la productivité, mais plutôt par la diversification de l'activité et une meilleure adaptation de l'activité aux attentes du marché¹⁶ ».

Ainsi, la politique de structure qui s'adresse à la structure des exploitations agricoles, à leur compétitivité et efficacité, basée sur une notion de modernisation, a fortement évolué au cours des périodes. Elle vise toujours à rationaliser les coûts de production (mais pas nécessairement dans le sens d'une intensification des activités), ainsi qu'à assurer un emploi optimal des facteurs de production tout en répondant aux nouvelles attentes en termes de qualité des productions et des produits, de création de valeur ajoutée compatibles avec l'environnement et le territoire. Un soutien différencié des investissements requis est prévu dans le cadre des dispositifs de la *mesure a*.

¹⁶ Source : PDRN version du 3/11/2006, p.121

1.1.2 Les objectifs selon la réglementation européenne

Selon le règlement (CE) n°1257/1999, titre II, chapitre 1, article 4, « un soutien est accordé aux investissements dans les exploitations agricoles afin de contribuer à l'amélioration des revenus agricoles, ainsi qu'à celle des conditions de vie, de travail et de production. Les investissements doivent notamment viser l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- la réduction des coûts de production,
- l'amélioration et la réorientation de la production,
- l'amélioration de la qualité,
- la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel, des conditions d'hygiène et des normes en matière de bien-être des animaux,
- l'encouragement à la diversification des activités sur l'exploitation. »

Selon l'article 5, l'aide aux investissements est limitée aux exploitations agricoles dont la viabilité économique peut être démontrée, qui remplissent les conditions minimales requises dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être animal et dont l'exploitation possède des connaissances et compétences professionnelles suffisantes. On peut considérer ces limites énoncées comme critères potentiels de sélection des bénéficiaires d'aides.

Selon l'article 6, sont exclus des aides aux investissements ceux qui augmentent une production de produits qui ne trouvent pas de débouchés normaux sur les marchés.

Ces objectifs sont le fruit de règlements précédents, en particulier du règlement (CE) n°950/97 en ce qui concerne les investissements dans les exploitations agricoles. Ces objectifs communautaires sont intégralement retranscrits dans les objectifs des PAM/PI.

1.1.3 Les objectifs des aides à l'investissement dans les exploitations agricoles selon le PDRN et dispositifs en début de programme

Les aides à l'investissement, cofinancées dans le cadre du PDRN, ont pour objectifs de soutenir les investissements dans les exploitations agricoles qui :

1. accompagnent les exploitations dans leur orientation vers une agriculture multifonctionnelle et durable ;
2. développent la valeur ajoutée et la qualité des produits ;
3. compensent les surcoûts liés à une situation topographique ou climatique.

Les investissements soutenus doivent contribuer à améliorer les revenus agricoles, les conditions de vie, de travail et de production (PDRN version 3/11/2006, chapitre 6).

Le PDRN a été planifié dans le contexte d'importantes réformes de la PAC de 1992 et de l'Agenda 2000. Ces réformes se sont traduites par une réduction des prix institutionnels, compensés partiellement par des aides directes. L'agenda 2000 introduit une politique globale de développement rural qui devient le deuxième pilier de la PAC. Les enjeux du développement rural sont liés à la compétitivité du secteur agricole tout en considérant

l'environnement et l'occupation de l'espace, en fonction des territoires, de leur développement socio-économique, de leur attractivité et de leur gouvernance.

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) du 9 juillet 1999, en liaison avec les nouvelles orientations de la PAC intègre pour la première fois le concept de multifonctionnalité de l'agriculture. Elle entend équilibrer les fonctions économiques, environnementales et sociales et territoriales de l'agriculture. Les objectifs nationaux et communautaires se recouvrent.

Trois priorités d'action du PDRN concernent les actions sur les structures et plus particulièrement les aides à l'investissement, à savoir :

- « *Orienter les exploitations agricoles vers une agriculture durable et multifonctionnelle* » est la première priorité du PDRN (priorité A), considérée comme une priorité majeure ;
- « *Développer la valeur ajoutée et de la qualité des produits agricoles* » fait partie de la priorité A, mais il s'agit également d'une priorité spécifique, la priorité C.
- La mesure a contribué également à la priorité D « *Équilibrer l'occupation du territoire et maîtriser les inégalités économiques* » par le dispositif spécifiquement destiné aux bâtiments d'élevage et la mécanisation en zone de montagne et indirectement par la modulation positive des dispositifs d'aide selon les zones de handicaps naturels (défavorisée ou montagne).

Ainsi, la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue pour la première fois dans la LOA de 1999. Cette priorité est concrétisée par le biais des contrats territoriaux d'exploitation (CTE)¹⁷. Le CTE est un dispositif contractuel, entre l'État (représenté par le préfet) et l'agriculteur, fondé sur la reconnaissance de multifonctionnalité de l'activité agricole. Ce contrat pour une durée de cinq ans comporte deux volets : un volet économique et social et un volet environnemental et territorial. L'exploitant s'y engage volontairement dans une démarche globale permettant d'associer la logique économique du développement individuel de l'exploitation aux besoins environnementaux et territoriaux et de ne plus les opposer. Ces contrats visent à accompagner et encourager les agriculteurs vers des systèmes de production diversifiés et de qualité, respectueux de l'environnement du bien-être animal et en équilibre avec le territoire. Il s'agit d'une innovation majeure du PDRN et une réponse spécifique de la France aux enjeux du 2^{ème} pilier de la PAC.

Il est évidemment délicat d'isoler le seul aspect lié au soutien à l'investissement de cet outil global que constitue le CTE. Le soutien aux investissements mobilisant la *mesure a* du PDRN dans le cadre du CTE vise à « accompagner et promouvoir l'adaptation des exploitations agricoles aux nouvelles données du marché et aux nouvelles attentes de la société.. ». « Le programme d'investissement aura une portée sur l'environnement, sur l'emploi ou sur l'amélioration de la qualité des produits ou sur la diversification de l'agriculteur »¹⁸. Les objectifs opérationnels associables aux CTE sont multiples et couvrent

¹⁷ Le CTE succède, en tant qu'outil environnemental aux plans de développement durable (PDD) également basé sur une approche globale de l'exploitation et du territoire dans lequel elle évolue, intégrant des aspects socio-économiques, environnementaux et territoriaux associant une démarche contractuelle individuelle et volontaire de l'agriculteur dans un cadre collectif. (Source : Les CTE : contraintes juridiques et difficultés de mise en place, le Courrier de l'environnement n°41, octobre 2000).

¹⁸ Source PDRN, version 3/11/2006, p.112

notamment la diversification et la qualité des produits, l'amélioration du revenu et les conditions de travail, le maintien ou le développement de l'emploi, etc.

« Développer la valeur ajoutée et de la qualité des produits agricoles » fait partie de la priorité A, mais il s'agit aussi de la priorité C spécifiquement orientée vers les exploitations agricoles et les industries agro-alimentaires. Cette priorité C du PDRN repose sur l'analyse de l'évolution structurelle de l'agriculture au cours des dernières décennies ainsi que sur le contexte international (OMC). Désormais, la création de nouvelle valeur ajoutée ne peut plus reposer uniquement sur l'agrandissement des exploitations et l'accroissement de la productivité. Elle devra par contre provenir davantage de la diversification des activités (*en appuyant les investissements requis*) et d'une meilleure adaptation de l'agriculture aux attentes du marché (*traçabilité, qualité différenciée, etc.*). L'outil retenu pour répondre à ces objectifs est le Plan d'amélioration matérielle (PAM), introduit au niveau européen depuis 1985. Cependant, cet outil doit désormais être utilisé de manière plus ciblée. La notion de modernisation de l'exploitation agricole a évolué. Il s'agit désormais de privilégier les investissements non productifs, la création de valeur ajoutée et la diversification. Ce ciblage devait se faire au niveau départemental par les Commissions départementales d'orientation de l'Agriculture (CDOA). Les PAM devaient être compatibles avec les Plans agricoles départementaux (PAD).

Le régime d'aide accordé aux bâtiments d'élevage et à la mécanisation en zone de montagne vise à compenser les surcoûts d'investissements dus aux conditions climatiques et topographiques en zone de montagne. Comme pour les PAM, il s'agit d'une poursuite d'un régime d'aides qui existait au cours des programmations précédentes. Il contribue à la priorité E qui vise à « *Equilibrer l'occupation du territoire et maîtriser les inégalités économiques* ».

L'arbre d'objectifs des aides à l'investissement tel qu'il se dégage de ces dispositifs, ainsi que des dispositifs ultérieurs – en particulier le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) – est présenté dans la figure 1.1 ci-après. L'objectif spécifique de compétitivité sous-jacent au dispositif PAM a surtout été explicité en cours de programme, en particulier avec le PMBE.

Les investissements dans les exploitations agricoles sont ainsi couverts par trois dispositifs en début de période (2000) : les PAM, les CTE et le régime d'aide spécifique en zone de montagne (Bat méca), répondant à trois des cinq priorités du PDRN. Les PAM et l'aide spécifique en zone de montagne sont une poursuite de régimes d'aide qui existaient déjà sous les programmations précédentes. La mise en œuvre des aides à l'investissement est précisée dans le code rural français (articles R 344-1 à R 344-27). Deux figures localisent les différents dispositifs d'aide à l'investissement au sein de cette logique globale d'intervention, en début de période (2000) : figure 1.2 et en fin de période (2005) : figure 1.3.

Figure 1.1: Arbre d'objectifs des aides à l'investissement dans les exploitations agricoles

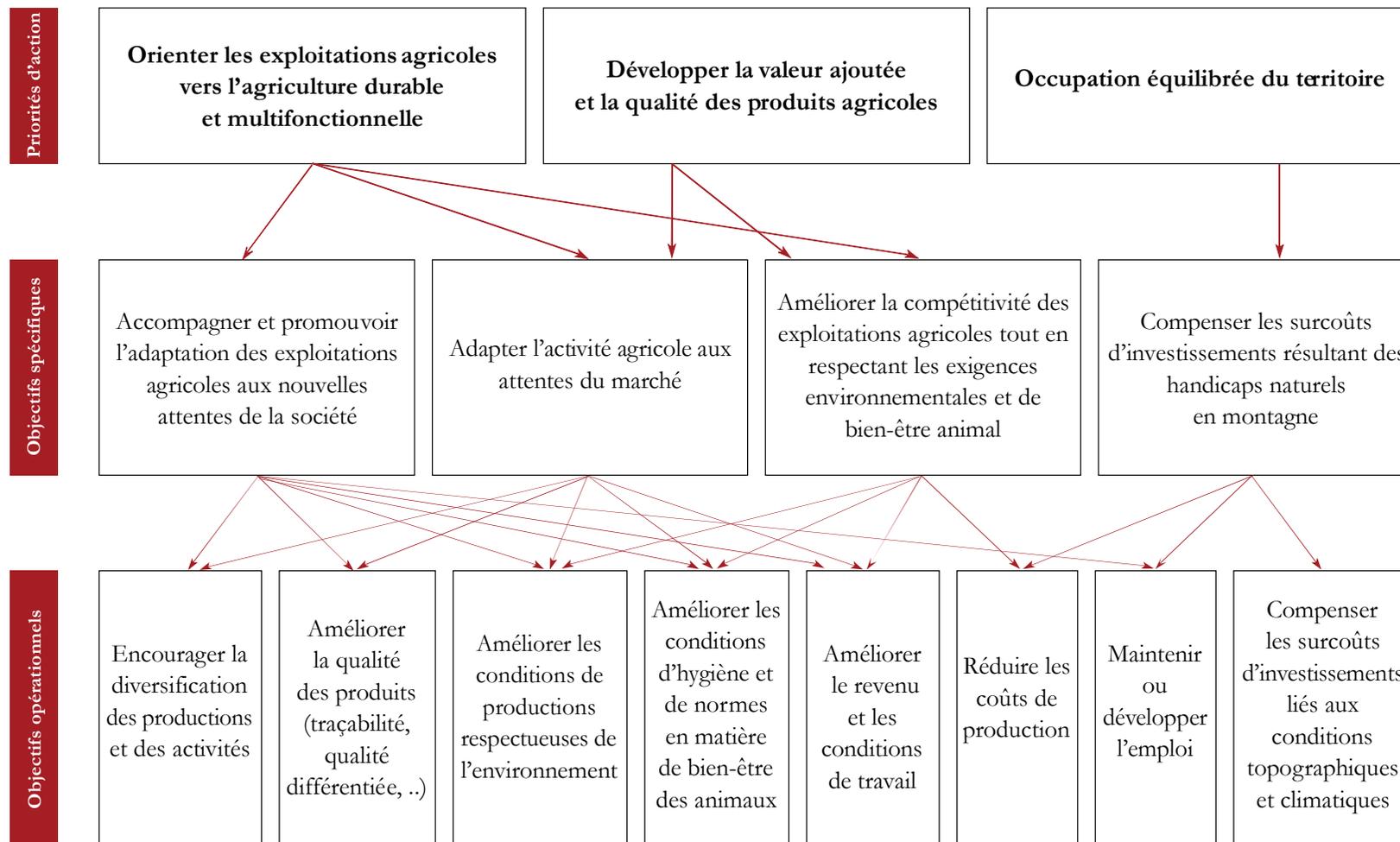
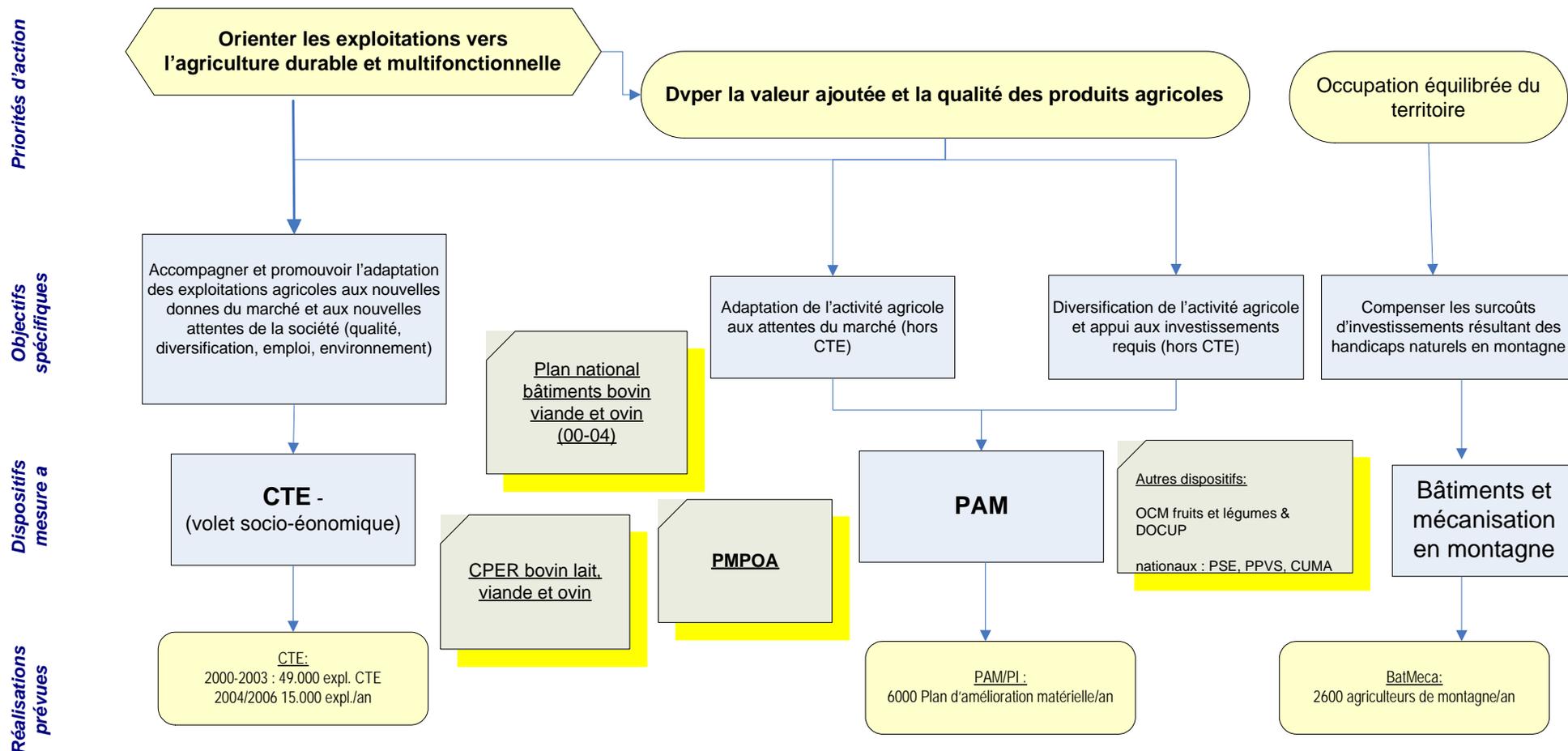


Figure 1.2 : Les dispositifs d'aide à l'investissement par rapport aux priorités d'actions et aux objectifs spécifiques

Aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (PDRN initial – 2000)



1.1.4 Principaux dispositifs d'aide et évolution au cours de la période

Comme détaillé au paragraphe 1.1.3 précédent, en début de programme (2000), les aides à l'investissement étaient couvertes par trois dispositifs : les « plans d'amélioration matérielle (PAM) » et le régime d'aide aux bâtiments et à la mécanisation en zone de montagne (Bat méca) - poursuites de régimes d'aides antérieurs - et les « contrats territoriaux d'exploitation (CTE)».

Le PDRN a connu une série d'évolutions au cours de la période 2000-2006, liées à des contraintes externes comme la réforme de la PAC de 2003, d'une part et à des contraintes propres au contexte français, d'autre part. La réforme de 2003 a introduit le principe du découplage des aides lié au respect de conditionnalités. Des nouvelles orientations très spécifiques ont alors été données aux aides à l'investissement, explicitement ciblées vers les investissements requis pour respecter les conditionnalités¹⁹. Les évolutions du PDRN concernant les dispositifs d'aide à l'investissement sont présentées ci-après par ordre chronologique.

1.1.4.1 Aides aux serres dans le cadre du PDRN

En février 2002, deux circulaires sont publiées²⁰, concernant la possibilité de cofinancement d'investissements dans les serres maraîchères et horticoles par le PDRN. L'objectif était d'appuyer la modernisation et l'extension des serres et, par ce biais, la compétitivité des productions maraîchères et horticoles. Les conditions précises du cofinancement et sa compatibilité avec l'OCM fruits et légumes ont été précisées au §1.1.6.5 ci-après. En effet, une mesure de soutien aux investissements dans les serres existait déjà depuis plusieurs années au sein de Viniflor (Oniflor). Selon les entretiens du lot synthèse avec le MAP (DGFAR - Mission Europe et Régions), l'inscription spécifique de l'aide aux serres (qui était par ailleurs aussi éligible dans le cadre d'un PAM sous forme de prêts bonifiés) relève initialement d'une gestion budgétaire face à une sous-consommation de crédits en particulier au niveau des CTE (en 2000 et début 2001).

En outre, une aide aux investissements de rénovation des vergers est mise en place en 2005²¹.

1.1.4.2 Des CTE aux CAD

Au niveau des contraintes internes du PDRN, il faut souligner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la mesure phare du PDRN, les CTE qui combinent deux volets liés l'un au développement économique et social de l'exploitation, l'autre à l'insertion environnementale et territoriale de l'exploitation. La mise en œuvre des CTE s'est avérée très complexe (procédures développées parallèlement à la mise en place du dispositif,

¹⁹ La perception des paiements directs est soumise au respect de certaines exigences portant sur la santé publique, la santé des animaux et végétaux, l'environnement et le bien-être animal.

²⁰ Circulaire DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4004 et DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4006 du 22 février 2002.

²¹ Circulaire DPEI/SDCPV/C2005-4071 du 20 décembre 2005.

lourdeur des conditions d'éligibilité en particulier environnementales, réticences de certains acteurs). Après une sous-consommation forte des crédits en 2000 et début 2001, le nombre de contrats a connu une croissance exponentielle fin 2001 et en 2002 engendrant une envolée financière. La montée en puissance du dispositif s'est accompagnée d'une explosion de la charge budgétaire liée à la mise en œuvre des CTE insuffisamment accompagnée par les dotations budgétaires prévues à ce titre.

La complexité des dossiers, la faible efficacité environnementale de mesures jugées trop diffuses, des montants d'aides et engagements très différenciés selon les régions et l'envolée du coût budgétaire ont conduit à l'arrêt des CTE. L'outil a été remplacé par les contrats d'agriculture durable (CAD) en juillet 2003, qui mettent l'accent sur le volet environnemental. Le volet socio-économique (investissements) n'est plus obligatoire et perd son importance par rapport aux CTE.

1.1.4.3 Le Plan national de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

En fin de PDRN, le ciblage des investissements appuyés est renforcé par les Plans de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). La genèse du PMBE résulte d'une mise en cohérence des actions nationales conduites en termes de bâtiments d'élevage pour l'ensemble des filières de l'élevage herbivore (voir paragraphe 1.6 ci-après).

Le PMBE est un dispositif phare introduit en fin de période (2005-2006) et prolongé sous l'actuel PDRH. **Il vise plusieurs objectifs au niveau du secteur de l'élevage, un renfort de la compétitivité en respectant les normes en matière de gestion des effluents et de bien-être animal et une amélioration des conditions de travail.**

Un outil similaire a été développé pour le secteur végétal introduit fin 2006 dans le PDRN : le Plan végétal pour l'environnement (PVE)²². Si ce dispositif n'a pas donné lieu à des engagements sous la période du PDRN, il est, par contre, opérationnel dans le cadre du PDRH.

1.1.5 Caractéristiques des principaux dispositifs

1.1.5.1 Les plans d'amélioration matérielle (PAM) et plans d'investissement (PI)

Le « plan d'amélioration matérielle » (PAM) – remplacé par le plan d'investissement (PI) en 2005 – est un plan global de modernisation de l'exploitation agricole qui planifie les investissements à réaliser sur une période de 3-6 ans. Sous le PDRN, les objectifs des PAM stipulés par le CNASEA sont ceux du règlement (CE) n°1257/99, à savoir :

- réduire les coûts de production (en particulier réaliser des économies d'énergie) ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs ;

²² Circulaire DGFAR/SDEA/C2006-5047 du 10 octobre 2006.

- promouvoir la diversification des activités sur l'exploitation, notamment par des activités touristiques et artisanales ou la fabrication et la vente de produits à la ferme ;
- améliorer les conditions d'hygiène des élevages ;
- protection et amélioration de l'environnement.

Un PAM/PI combine une série de « prêts spéciaux modernisation » (PSM) qui sont des prêts à taux d'intérêt bonifié. Généralement, il y a autant de prêts que d'objets à financer. Les objets ont des durées de financement variables (bâtiment : 12-15 ans, matériel : 5-7 ans etc.). Les taux d'intérêt des PSM sont modulés en fonction de la zone (défavorisée ou non) et en fonction du statut de JA non JA. La charge de bonification des PSM (prêts spéciaux modernisation) est cofinancée par le FEOGA (25% et 50% pour le MTS-JA). Sous les PAM, les prêts pouvaient comporter des investissements de reprise (généralement financés par le prêt MTS-JA). Sous les PI, ce type de prêt n'était plus possible. Les caractéristiques financières des prêts spéciaux de modernisation sont détaillées au tableau ci-après.

Tableau 1.1 : Caractéristiques des prêts spéciaux de modernisation dans le cadre des PAM

Prêts Spéciaux de Modernisation (PSM)	Quotité maximum	Taux	Durée de bonification	Durée maximum	Plafond*
Jeunes agriculteurs	Immeubles : 90% Matériel développement : 80% renouvellement : 40%	Zones défavorisées : 2% (1% en 2006) Zones de plaine : 3,50% (2,5% en 2006)	12 ans 9 ans	15 ans Investissements immobiliers : 20 ans	72 000€par UTH 2 UTH maximum par exploitation
Autres bénéficiaires		Zones défavorisées : 3% Zones de plaine : 4%			19 100€par UTH 38 500€par exploitation
Investissements destinés à l'amélioration de l'environnement dans le cadre du PAM					60 000€par UTH 6 UTH maximum par exploitation
Construction de serres					

Source : MAP, DAF, Bureau du crédit, avril 2002

* GAEC : multiplication du plafond par le nombre d'exploitations, dans la limite des trois

Les taux réglementaires des prêts bonifiés ont évolué au cours de la période 2000-2006 pour les jeunes agriculteurs. A partir de 2006, ils sont passés de 2 à 1% pour les investissements en zone défavorisée et de 3,5 à 2,5% en zone de plaine.

Comme évoqué dans le rappel historique, le PAM a été introduit en 1985 par un règlement européen spécifique à l'efficacité des structures agricoles. Entre 1985 et 1998, plus de 110 000 projets de PAM ont été agréés en France (Circulaire DEPSE/SDEEA N°C98-7030 et modifications subies notifiées dans les circulaires) avec plus de 10 000 bénéficiaires par an de 1987-90. Sous la période 1994-99, environ 42 000 exploitations ont bénéficié d'un PAM, soit 10% des exploitations à plein temps (Évaluation ex post du 950/97, Asca). Dans le passé, une proportion significative d'exploitations a eu recours au PAM pour la modernisation.

Cette notion de modernisation de l'exploitation agricole, sous-jacente au PAM, a évolué depuis les années 80. Comme développé par l'évaluation ex post 1994-99 (ASCA), on est passé d'une modernisation technique au cours des années 70-80 à une modernisation sociale et économique au cours des années 90. Au cours de cette période 1994-99, le PAM a souvent été associé à la modernisation d'une exploitation entamée par un jeune agriculteur ou à une mise aux normes via le PMPOA. Au cours du PDRN (2000-2006), il s'agissait de privilégier les investissements non productifs, la diversification et la création de VA par le biais d'une sélection au moment de l'agrément du PAM/PI en CDOA.

Les circulaires d'application des PAM ont légèrement évolué au cours des années 90. La circulaire de 1990²³ étend l'accès aux PAM à certains agriculteurs pluriactifs par la prise en compte des revenus tirés des activités de diversification pratiquées sur l'exploitation. Certains investissements de diversification peuvent être inclus aux PAM. En outre, des projets dont l'objectif est le simple maintien des revenus (sans augmentation) sont désormais acceptables. Par contre, l'accès aux PAM est limité pour les exploitants « pratiquant l'élevage bovin viande de manière intensive²⁴ ».

La circulaire de 1998 accorde des plafonds de PSM complémentaires, dits « environnement », pour des investissements en faveur de la protection ou l'amélioration de l'environnement. Aussi, la possibilité d'élargir l'accès des PAM aux exploitants seuls ayant des activités extérieures à titre secondaire est acceptable dans certains cas après avis de la CDOA.

Les PAM sont examinés en CDOA. Celle-ci vérifie la compatibilité avec les orientations prévues dans les plans agricoles départementaux (PAD) qui ont été mis en place en 1997-98. C'est au niveau des départements que sont précisées les productions excédentaires et celles pour lesquelles il existe des débouchés sur les marchés, en fonction de la qualité des produits (PDRN version 3/11/2006).

Les exploitations ciblées sont les exploitations agricoles – viables ou rendues viables (voir critères d'éligibilité) – aux normes, disposant de capacités professionnelles suffisantes²⁵.

²³ Circulaire DEPSE/SDEEA/C90 N°7035 du 9/11/1990.

²⁴ Circulaire DEPSE/SDEEA/C90 N°7035 du 9/11/1990, fiche 2.1

²⁵ Circulaire DEPSE/SDEEA/C98-7030 du 16/12/1998 fiche 1.1.3, page 1.

Conditions d'éligibilité

- Critères d'âge (21-58 ans), ensuite à partir de 18 ans (PI)
- Endettement : annuité de remboursement LMT/EBE < 60% avant plan
- Viabilité économique lors de l'octroi de l'aide sur base du revenu du travail/UTH : le revenu disponible par UTHNS doit être \geq revenu minimum départemental et tout en étant $<$ à 120% du revenu de référence (à 3,5 fois le SMIC net de prélèvements fiscaux (PI)).
- Activité agricole à titre principal ($>$ 50% du temps de travail et de revenu) PI ($>$ 20% des revenus professionnels)
- Capacité professionnelle (min 5 ans d'expérience professionnelle + stage de formation complémentaire ou exigence de formation)
- Main d'œuvre : l'exploitation doit employer au minimum 1 UTH/an (2300h/an)

1.1.5.2 Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

Le CTE, innovation majeure de la politique agricole et de développement rural en France, a été instauré par la LOA de juillet 1999. Le CTE s'appuie sur un projet global d'exploitation comprenant une partie économie et emploi et une partie territoriale et environnementale. Le volet qualifié de socio-économique vise plusieurs objectifs dont le développement de la valeur ajoutée sur l'exploitation, la diversification et les circuits courts, la qualité (et la sécurité) des produits, mais également les conditions de travail et le bien-être animal. D'autre part, l'approche territoriale visait à adapter le système d'exploitation à une gestion durable de l'environnement intégrée au contexte local (volet environnement)²⁶. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture en vue d'un développement durable est au cœur du dispositif.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un contrat, passé entre l'exploitant agricole et l'État, pour une durée de 5 ans. Ce contrat formalise les engagements pris, avec une approche globale des activités de l'exploitation agricole, y compris celles effectuées à titre non marchand. Le projet de l'exploitant devait aussi être inséré dans la stratégie de développement du territoire (Note de synthèse de l'évaluation à mi-parcours, Cnasea MAAPAR, Ernst&Young).

Le CTE peut combiner dix mesures du RDR concernant les investissements, la *mesure*^o et plusieurs mesures du chapitre IX (*m, o, p, q*)²⁷. Le CTE se décline au niveau départemental en contrats-types et mesures-types, associant le volet socio-économique et le volet environnemental (territoire). Un contrat-type représente une association de mesures-types

²⁶ Rapport d'évaluation à mi-parcours des CTE, Planistat et Ernst & Young 2003.

²⁷ la **mesure m** - Commercialisation des produits agricoles de qualité ;
la **mesure o** - Rénovation et le développement des villages et la protection et la conservation du patrimoine rural ;
la **mesure p** - Diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture en vue de créer des activités multiples ou des alternatives de revenu ;
la **mesure q** - Gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture.

relevant de chacun des deux volets. Il fournit le cadre dans lequel s'inscrivent les CTE signés, conçus selon une trame de filière ou de territoire. Une mesure-type est composée d'un ensemble d'actions au service d'un ou plusieurs objectifs (rapport d'évaluation à mi-parcours des CTE, Planistat, 2003).

Le CTE prévoit deux modes de financement, le premier se rapportant aux investissements ou dépenses à caractère socio-économique ou environnemental. Il s'agit d'une subvention qui s'élève au maximum à 15 245 EUR pour la durée du contrat. Le second mode de financement concerne des paiements annuels pour des engagements agro-environnementaux.

Le cofinancement du FEOGA est de 50% de la subvention totale.

Il convient également de signaler une modulation positive (majoration de 20% du taux d'aide) des soutiens apportés par les Offices en faveur des contractants CTE.

Les critères d'éligibilité des aides à l'investissement dans le cadre des CTE sont identiques aux aides à l'investissement de manière plus générale, à savoir les conditions de capacité professionnelle agricole et de viabilité économique au niveau du revenu disponible pour la main d'œuvre familiale (voir PDRN version 3/11/2006, p.175).

Le CTE a été programmé de 2000- 2002 et contractualisé jusqu'en juillet 2003. Le 22 juillet 2003, le décret n°2003-675, relatif aux contrats d'agriculture durable (CAD) et modifiant le code rural, met fin à la souscription de nouveaux CTE.

1.1.5.3 Les contrats d'agriculture durable (CAD)

Le contrat d'agriculture durable est un contrat de cinq ans passé entre l'État représenté par le Préfet de département et l'exploitant.

Le CAD s'appuie sur un projet portant sur l'ensemble de l'exploitation et comporte :

- obligatoirement une partie avec au moins une action agro-environnementale ou pluriannuelle de protection de l'environnement,
- éventuellement une partie comportant des actions liées à des investissements et/ou dépenses (liées à un engagement dans une démarche « qualité », par exemple).

Ce nouveau dispositif CAD se caractérise par un recentrage sur les problématiques environnementales et une simplification des procédures par rapport aux CTE. Le volet socio-économique n'est plus obligatoire et il est finalement marginal en termes financiers. Des aides matérielles ou immatérielles, liées à des investissements et/ou à des dépenses sont possibles pour un montant maximum de 15 000 euros pour la durée du contrat. Les aides aux investissements sont versées au fur et à mesure de la réalisation des investissements.

1.1.5.4 Aides aux bâtiments d'élevage et à la mécanisation en zone de montagne

En vue de compenser le surcoût lié, d'une part, à la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevages bovin, ovin ou caprin et, d'autre part, à l'acquisition de matériels agricoles spécifiques, des aides spécifiques peuvent être accordées aux exploitations agricoles situées en zone de montagne.

Les investissements visent à créer de meilleures conditions de travail pour l'agriculteur, à permettre l'entretien d'espaces naturels fragiles et à améliorer l'état sanitaire et le bien-être des animaux.

Le régime d'aide est une poursuite d'une aide en vigueur sous la précédente période (1994-99). L'aide consiste en une subvention cofinancée à 25% par le FEOGA. Les collectivités peuvent cofinancer le dispositif depuis 2002. La partie bâtiments d'élevage a été intégrée au PMBE à partir de 2005. Le montant de subvention maximale est de 15 250 EUR (16 000°EUR pour les JA) et le taux de subvention maximal varie de 20 à 35% selon qu'il s'agit de la montagne ou haute montagne et d'un JA ou non.

Principales conditions d'éligibilité

- Sièges sociaux et au moins 80% de la SAU en zone de montagne ;
 - Nationalité, âge, formation, conditions fiscales et sociales ;
 - Retirer au moins 50% de son revenu de l'activité agricole (avec des conditions particulières pour les pluriactifs) ;
 - Démontrer la viabilité de l'exploitation (dégager un revenu de référence).
- Pour les bâtiments d'élevage uniquement :
- Justifier d'une activité d'élevage de bovins, d'ovins ou de caprins sur l'exploitation ;
 - S'engager à poursuivre une activité d'élevages bovin, ovin ou caprin (avec maintien du cheptel en l'état de production et maintien des constructions en bon état fonctionnel) pendant une période de cinq ans ;
 - Respecter les conditions relatives aux normes minimales requises dans le domaine de l'hygiène et du bien-être des animaux et de l'environnement.

1.1.5.5 Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

La modernisation et l'adaptation des bâtiments d'élevage sont des éléments clés de la viabilité et de la compétitivité des exploitations d'élevage. C'est pour cette raison que le Ministre de l'agriculture a annoncé, au second trimestre 2004, la mise en place d'un plan d'aide aux bâtiments d'élevage qui a démarré le 1^{er} janvier 2005 pour les filières lait et viande des productions bovines, ovines et caprines.

Ce plan de modernisation vise à conforter les exploitations dans le contexte de la réforme de la PAC et d'une façon générale à favoriser l'adaptation des filières d'élevage. En effet, la modernisation et l'adaptation des bâtiments et des équipements d'élevage constituent un

puissant levier économique car le bâtiment structure l'exploitation et son fonctionnement, notamment en termes de compétitivité, de conditions de travail et de bien-être animal (source : Rapport d'activité 2005, Office de l'élevage).

Le dispositif s'inscrit dans le cadre communautaire de l'application du règlement développement rural (RDR) et du plan de développement rural national (PDRN). Il est financé par un fond unique de l'État qui se substitue aux dispositifs existants (aides nationales de l'OFIVAL et aides en faveur de la zone de montagne déjà cofinancées par le PDRN), complété par des fonds votés par les collectivités territoriales et permet de faire appel à un cofinancement communautaire de 50%.

L'OFIVAL en 2005, puis l'Office de l'Élevage en 2006 ont assuré la gestion du plan en tant qu'organisme gestionnaire et payeur pour les fonds de l'État, de 38 collectivités territoriales et du FEOGA. Ces deux fonctions sont transférées au CNASEA au 1^{er} janvier 2007.

Le PMBE est inscrit au PDRN pour la période 2005-2006.

Les modalités d'attribution des subventions accordées au titre de cette mesure sont fixées dans les dispositions de l'arrêté ministériel du 3 janvier 2005, paru au journal Officiel du 19 janvier 2005.

La circulaire DGFAR/SDEA/C2006-5006-DPEI/SDEPA/C2006-4012 précise les modalités de mise en œuvre du dispositif à partir du 28 février 2006, pour l'attribution des subventions prévues par le Plan. Cette circulaire annule et remplace les circulaires en vigueur en 2005 et début 2006 : DGFAR/SDEA/C2005-5004-DPEI/SDEPA/C2005-4005 et DGFAR/SDEA/C2005-5037-DPEI/SDEPA/C2005-4048).

Il est important de souligner, que les investissements éligibles concernant la construction, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant doivent (1) répondre aux exigences sanitaires et de bien-être des animaux, (2) améliorer les conditions de travail et de production sur l'exploitation, (3) mieux prendre en compte la protection de l'environnement (JO, Arrêté du 3 janvier 2005 relatif au plan de modernisation des exploitations d'élevages bovin, ovin et caprin, art.6). En zone vulnérable, les investissements liés au stockage des effluents d'élevage ne sont pas éligibles (art.7).

Principales conditions d'éligibilité (art.3)

- Critères d'âge (18-60 ans) ;
- Garantie de connaissances et de compétences professionnelles nécessaires (diplôme ou min 5°ans d'expérience professionnelles) ;
- Retirer de l'activité agricole au moins 50% de ses revenus professionnels globaux (hors zone défavorisée) et au moins 30% de ses revenus professionnels globaux (en zone défavorisée) et pour les jeunes agriculteurs bénéficiant d'aides à l'installation ;
- Remplir les conditions minimales requises dans le domaine de l'hygiène, du bien-être des animaux et de l'environnement ;
- Démontrer la viabilité de l'exploitation (art.5 (CE) n°1257/1999).

Tableau 1.2 : Dispositif PMBE – caractéristiques des subventions

Critère	Non JA	JA
Hors zone de montagne		
Montant minimum d'investissement matériel pour être éligible	15 000 EUR	
Montant subventionnable maximum	Construction neuve : 90 000 EUR; rénovation : 60 000 EUR Si GAEC : montant maximum multiplié par le nombre d'exploitations regroupées dans la limite de trois.	
Taux de subvention (Etat + UE)	20%	30%
Plafond de la subvention (Etat + UE)	18 000 EUR pour construction neuve; 12 000 EUR pour rénovation	27 000 EUR pour construction neuve; 12 000 EUR pour rénovation
Cas spécifique : utilisation du bois en construction neuve	22% de taux de subvention (Etat + UE) et plafond de la subvention à 19 800 EUR	32% de taux de subvention (Etat + UE) et plafond de la subvention à 28 800 EUR
Zone de montagne		
Montant minimum d'investissement matériel pour être éligible	15 000 EUR	
Montant subventionnable maximum	Construction neuve: 100 000 EUR; rénovation: 70 000 EUR Si GAEC: montant maximum multiplié par le nombre d'exploitations regroupées dans la limite de trois.	
Taux de subvention (Etat + UE)	35% (40% en haute montagne)	45% (50% en haute montagne)
	Pour les sociétés (GAEC, SCEA ou EARL, etc.) comprenant des associés NJA et JA : taux applicable = moyenne des taux applicables à chaque associé exploitant	
Plafond de la subvention (Etat + UE)	35 000 EUR (40 000 EUR en haute montagne) pour construction neuve ;	45 000 EUR (50 000 EUR en haute montagne) pour construction neuve ;
	24 500 EUR (28 000 EUR en haute montagne) pour la rénovation	31 500 EUR (35 000 EUR en haute montagne) pour la rénovation
Cas spécifique : utilisation du bois en construction neuve	Taux de subvention: 37% (42% en haute montagne)	Taux de subvention: 47% (52% en haute montagne)
	Plafond de la subvention: 37 000 EUR (42 000 EUR en haute montagne)	Plafond de la subvention: 47 000 EUR (52 000 EUR en haute montagne)

Source : ADE, 2008, d'après la Circulaire DGFAR/SDEA/C 2000-2006 DPEI/SDEPA/C2006-4012 du 28 février 2006

1.1.5.6 Les aides aux serres

L'objectif global de l'aide aux investissements dans les serres (horticoles et maraîchères) est d'améliorer **la compétitivité de ces exploitations**. Plus précisément, il s'agit d'accélérer le recours aux nouvelles technologies²⁸. Il s'agit également de soutenir la construction et les aménagements qui améliorent la gestion environnementale maraîchère et horticole (eau, intrants, énergie, déchets) qui diminuent les coûts de production ou la pénibilité du travail.

Les bénéficiaires explicitement visés par le dispositif sont les exploitants agricoles (horticulture ornementale et maraîchage) à titre principal adhérent à une organisation de producteurs.

L'inscription spécifique de l'aide aux serres au PDRN remonte à fin 2001 et est précisée dans deux circulaires de février 2002, concernant respectivement le maraîchage et l'horticulture, complétées par deux circulaires en avril 2004, à savoir :

- « Afin d'améliorer la compétitivité de la production française de légumes sous serres, une aide à la modernisation des serres maraîchères est mise en place... », circulaire : DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4004
- « Afin d'inciter à une plus grande concentration de l'offre, pour pouvoir servir des marchés exigeants en volumes et d'améliorer l'étendue des gammes et la qualité des produits, une aide aux investissements aux serres horticoles et en production hors sol de plein air de produits horticoles, de bulbes à fleurs et de pépinières est mise en place », circulaire : DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4006 (serres horticoles) du 22 février 2002 ;
- Circulaire DPEI/SPM/SDCPV/C2004-4030 du 19 avril 2004 avenant n°3 à la circulaire DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4004 du 22 février 2002 concernant le maraîchage apporte des précisions quant à la mise en œuvre (délais et dates) ;
- Circulaire DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4006 du 22 février 2002 et 2 avenants : DPEI/SPM/SDCPV/C2004-4027 du 14 avril 2004 et DPEI/SPM/SDCPV/C2004-4054 du 22 septembre 2004 concernant l'horticulture apportent des précisions relatives aux normes minimales requises dans le domaine de l'environnement.

L'aide est une subvention en capital calculée sur base des investissements éligibles réalisés. L'aide est calculée sur base des investissements réalisés, dans la limite de 762 200 EUR HT et représente 25% de l'assiette éligible pour les JA et 22% pour les aînés (avec une majoration de 20% de la subvention totale aux souscripteurs de CTE). Le cofinancement communautaire de l'aide était de 25% et il était porté à 50% si le bénéficiaire était signataire d'un CTE. Depuis avril 2005, le taux de cofinancement communautaire a été porté à 50% pour tous les dossiers.

En vue d'être compatible avec l'OCM fruits et légumes, qui appuie également les investissements des OP en serres (voir point 1.1.5.1 ci-avant), les principes suivants ont été retenus : selon le montant des investissements, les membres d'une OP mettant en œuvre un programme opérationnel bénéficient d'un financement soit du PDRN, soit de l'OCM

²⁸ Source : CNASEA rapport d'activité 2004.

Fruits et Légumes. Les actions atteignant ou dépassant 76 225 EUR sont prises en charge par le PDRN (p.32 du rapport d'exécution du MAP 2004).

Le dispositif a été géré par l'ex-ONIFLHOR (VINIFLHOR) cofinancée par le FEOGA via le CNASEA. L'examen technique des dossiers a été réalisé par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL). Une liste de postes d'investissements avec des coûts de référence moyens figure dans les circulaires.

Principales conditions d'éligibilité (point II des circulaires)

- Exploitants agricoles à titre principal adhérent à une organisation de producteurs reconnue (ou pré-reconnue) ;
- Qualification professionnelle suffisante (diplôme agricole ou minimum 5 ans d'expérience sur une exploitation maraîchère ou horticole) ;
- Le demandeur doit recourir aux services d'un organisme professionnel (Chambre d'agriculture, centre de gestion, etc.) lui apportant un appui en technique de production et de gestion ;
- Être à jour des obligations fiscales et sociales, tenir une comptabilité.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'investissement cofinancés par le PDRN et destinés aux exploitations agricoles avec leurs objectifs individuels sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 1.3 : Les dispositifs d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles et leurs objectifs

N°	Dispositif	Aide	Objectif
A1	PAM- PI donne lieu à des prêts spéciaux modernisation (PSM)	Prêt bonifié	Modernisation des exploitations par l'investissement dans du capital productif
A2	Bâtiments d'élevage et mécanisation en zone de montagne	Subvention	Compenser les surcoûts de construction et d'investissements en matériel agricole liés aux conditions topographiques et climatiques (arrêté du 26/03/2001) et création de meilleures conditions de travail
A3	CTE – CAD (volet socio-économique)	Subvention	Accompagner et encourager les agriculteurs vers de productions de qualité dans des systèmes de production respectueux de l'environnement du bien-être animal et en équilibre avec le territoire
A4	PMBE (Plans de modernisation des bâtiments d'élevage) à partir de 2005	Subvention	Améliorer la compétitivité des exploitations d'élevage dans un contexte de réforme de la PAC et d'adaptation aux exigences minimales en matière d'environnement, d'hygiène et de bien-être animal, indispensables dans la mise en place de la conditionnalité des aides du 1 ^{er} pilier
A5	Aides aux serres (à partir de 2004)	Subvention	Soutenir la construction et les aménagements qui améliorent la gestion environnementale maraîchère et horticole (eau, intrants, énergie, déchets) qui diminuent les coûts de production ou la pénibilité du travail
A6	Aide à la rénovation des vergers	Subvention	Le renouvellement régulier des espèces et variétés est indispensable à la préservation d'une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et économiquement viable.
A7	Aide à l'investissement dans les exploitations tabacoles	Subvention	Aider à la mécanisation des exploitations face à la réforme de l'OCM

Source : PDRN mise à jour avec les révisions 2006 approuvées par la Commission 3/11/2006

En conclusion, les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles cofinancées par le PDRN passent de trois à sept dispositifs au cours de la période (2000- 2006). L'évolution des dispositifs au cours de la période montre le passage d'une approche économique (PAM) ou globale (CTE : socio-économique, environnementale et territoriale) des exploitations vers des approches qualifiables de plus en plus sectorielles principalement au niveau des bâtiments d'élevage pour l'élevage herbivore et, dans une moindre mesure, pour les aides spécifiques au secteur des fruits et légumes. Aussi, un premier ciblage des aides à l'investissement est fait en amont – au niveau du dispositif plutôt qu'au niveau des départements. L'objectif de compétitivité est venu s'ajouter explicitement aux nouveaux dispositifs tels que le PMBE et les aides aux serres. Ce ciblage s'est accompagné d'une plus grande cohérence face aux dispositifs nationaux (concurrents) dans le domaine des bâtiments d'élevage, qui ont été tous réunis au niveau du PMBE.

La logique d'intervention prévalant en fin de période est illustrée dans la figure 1.3. Ce diagramme montre l'ensemble des dispositifs d'aide à l'investissement (y compris les

dispositifs nationaux et régionaux complémentaires). Le tableau ci-après fournit, à titre indicatif, un ordre de grandeur des montants financiers en jeu au niveau du PDRN ainsi que des autres dispositifs nationaux d'aides à l'investissement dans les exploitations agricoles. Les montants sont basés sur les données d'engagements disponibles au MAP pour ces dispositifs.

Tableau 1. 4 : Montants financiers engagés (approximation) par le PDRN et les autres dispositifs d'aide à l'investissement

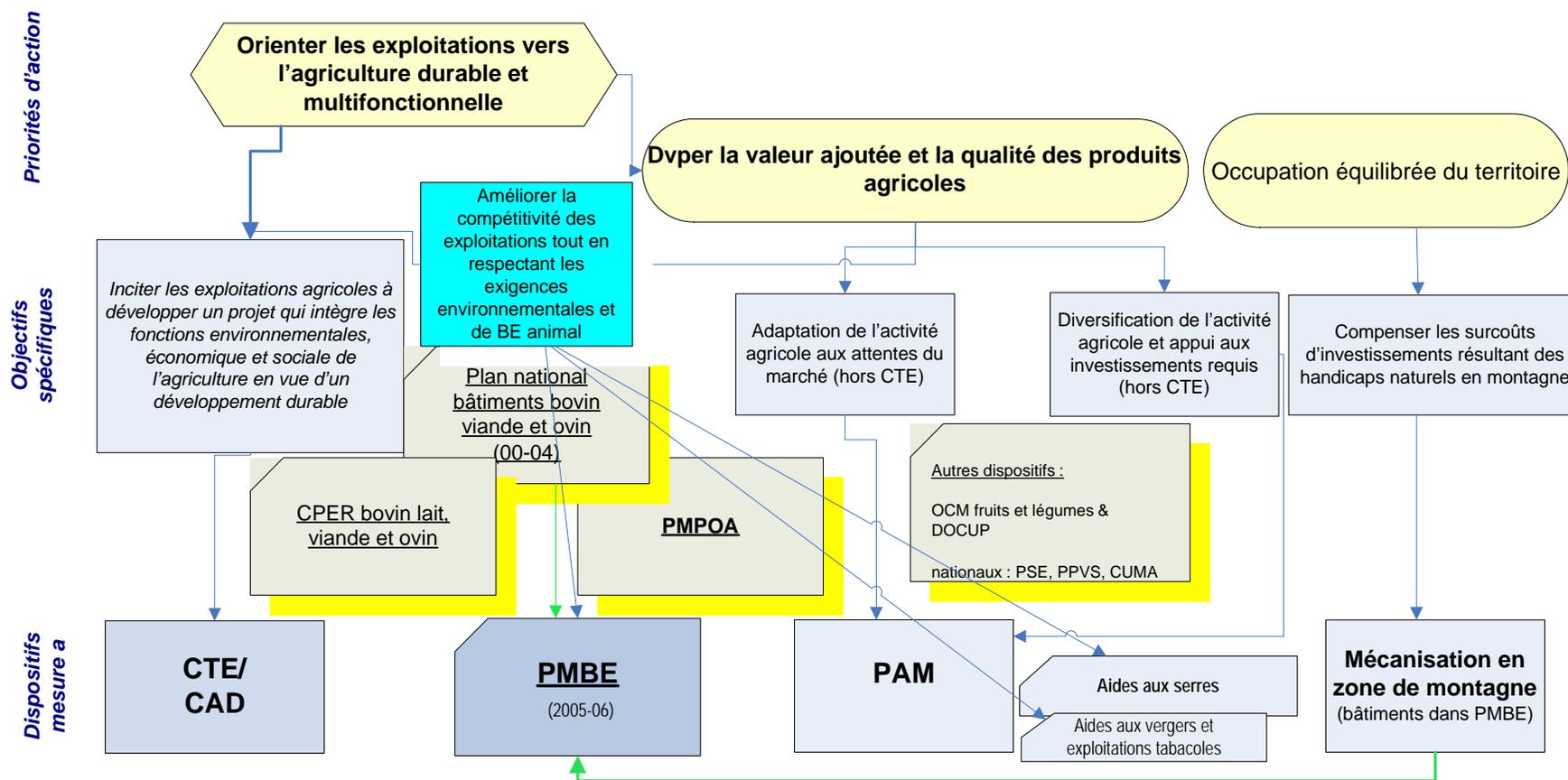
Dispositif	Années	Nbre bénéficiaires	Engagements / paiements* (en €)	% engagements totaux
PDRN				
PAM (Subvention équivalente des prêts bonifiés)	2000-2006	24.420	292.400.000	
Batiment ZM- mécanisation	2000-2006	7.614	78.338.000	
<i>CTE- CAD</i>	<i>2000-2006</i>	<i>37.399</i>	<i>274.599.000</i>	
Aides aux serres	2003-2006	317	52.232.000	
PMBE	2005-2006	10.027	276.441.050	
Total PDRN		79.777	974.010.050	55%
Autres dispositifs d'aide aux investissements				
<i>Plan bâtiment bovin</i>	<i>2000-2004</i>	<i>7.992</i>	<i>96.864.515</i>	
<i>Plan bâtiment ovin</i>	<i>2000-2004</i>	<i>1.217</i>	<i>12.827.475</i>	
CPER bovin lait	2000-2006		9.759.971	
CPER bovin viande	2000-2006		10.441.415	
CPER ovin viande	2000-2006		2.221.689	
<i>CPER fruits, légumes et horticulture (estimation)</i>	<i>2000-2006</i>		<i>25.000.000</i>	
PMPOA (Etat et collectivités)	2002-2007	53.000	278.000.000	
PMPOA Agences de l'eau	2002-2007		311.000.000	
<i>autres aides nationales F&L (estimation)</i>			<i>50.000.000</i>	
Prêts bonifiés d'investissement (MTS-CUMA, PSE, PPVS)		?	?	
Total dispositifs nationaux			796.115.065	45%
Grand total			1.770.125.115	

Sources: MAP (Office de l'élevage et autres)

*Les montants constitués de paiements sont en italique

Au total, plus de 1,77 milliards d'euros ont été engagés au titre d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles, avec 55% des engagements en provenance du PDRN et 45% d'autres dispositifs. C'est le PMPOA 2 qui constitue un poids lourd au niveau des autres dispositifs avec près de 590 milliards d'euros d'engagements. Les effets du PDRN en matière de gestion des effluents d'élevage devront être interprétés en tenant compte de la présence du PMPOA 2.

Figure 1.3 : Les dispositifs d'aide à l'investissement par rapport aux priorités d'actions et aux objectifs spécifiques en fin de période (2005)



1.1.6 Autres dispositifs ou aides nationales

À côté des aides à l'investissement cofinancées dans le cadre du PDRN, il existait des dispositifs nationaux, régionaux ou sectoriels au cours de la période 2000-2006, qui accordaient également des aides à l'investissement aux exploitations agricoles. L'ensemble de ces dispositifs sont notifiés à la CE. Les principaux dispositifs en lien avec la *mesure a* du PDRN sont les suivants :

- Le PMPOA (Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole) ;
- Le Plan national bâtiments d'élevage bovin viande 2000-2004 ;
- Le Programme national de relance de la production ovine ;
- Les Contrats Plans État Région (CPER) ;
- Le règlement (CE) 2200/96 de l'OCM dans le secteur fruits et légumes ;
- Les autres prêts bonifiés d'investissements (hors PDRN).

En outre, les mesures structurelles du chapitre IX (article 33) du RDR (*mesures j, k, m, n, o, p, q*) sont aussi financées dans le cadre des DOCUP objectif 2²⁹.

1.1.6.1 Le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

Le second programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 2) ou encore Programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLEE) est un outil d'aide destiné aux éleveurs souhaitant mettre leur exploitation en conformité en ce qui concerne la gestion des effluents d'élevage. Ce programme succède à un premier programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 1³⁰), mis en œuvre entre 1994 et 2000. Le PMPOA 2 démarre en 2002 après une réforme du programme PMPOA 1, portant sur deux axes : l'approche géographique (zonages prioritaires) et la maîtrise des coûts. Le PMPOA 2 a visé tous les élevages situés en zone vulnérable quels que soient leur taille et leur type. Les élevages de plus de 90 UGBN hors zone vulnérable sont restés éligibles.

Il s'agit d'une aide nationale, validée par la CE, qui consiste en un programme dérogatoire apportant une aide aux éleveurs afin qu'ils soient en mesure de respecter la réglementation constituée par la Directive nitrates.

Le PMPOA 2 vise une meilleure valorisation agronomique des effluents d'élevage. Cette valorisation passe, d'une part, par la mise en place de capacités de stockage suffisantes et adaptées à la conduite culturale de l'exploitation et d'autre part, par l'élaboration d'un projet agronomique incluant un plan d'épandage, un plan prévisionnel de fumure et un cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée. Les aides sont financées pour moitié par le MAP et les collectivités territoriales et pour l'autre moitié par les Agences de l'eau.

²⁹ Seule la partie de ces mesures financée par le PDRN et ciblée vers le secteur agricole fait l'objet de l'évaluation.

³⁰ Le programme PMPOA 1 est arrêté le 12 décembre 2000 suite à des critiques, notamment de la Commission européenne, quant aux aspects juridiques, financiers et la faiblesse des résultats. (Source : Rapport d'évaluation sur la gestion et le bilan du PMPOA, Rapport de synthèse, MAP, juillet 1999)

Le groupe-cible par excellence du PMPOA 2 regroupe les élevages situés en zone vulnérable, comme défini sous la Directive nitrates³¹. Le PMPOA 2 constitue un outil permettant à ces élevages de respecter la clause de conditionnalité « nitrates » des aides de la PAC. Le PMPOA 2 a surtout concerné les élevages bovins et bovins lait en particulier. Ce sont surtout les élevages relevant de la réglementation des installations classées à déclaration qui ont intégré le PMPOA 2.

1.1.6.2 Le Plan national bâtiments d'élevage bovin viande 2000-2004

Un plan spécifique d'aide aux investissements en bâtiments et équipements d'élevage bovin a été mis en place dès 2000. Ce plan était destiné aux éleveurs de vaches allaitantes ou d'autres bovins destinés à la production de viande, adhérents à une organisation économique. Le montant minimum de l'investissement était de 18 300 EUR. Le montant de l'aide variait selon le niveau d'engagement de l'éleveur dans son organisation de producteurs. Une majoration était prévue pour les éleveurs ayant signé un CTE.

Ce programme a pris fin en octobre 2004, suite à la mise en place du PMBE à partir de janvier 2005.

1.1.6.3 Le Programme national de relance de la production ovine

Des aides à la construction de bergeries ont été mises en place dès 2000 à travers un programme d'application spécifique accessible à tous les éleveurs ovins (lait et viande). Le montant minimum de l'investissement était de 18 300 EUR. Le montant de l'aide variait selon le niveau d'engagement de l'éleveur dans son organisation de producteurs. L'aide était majorée de 20% pour les éleveurs ayant signé un CTE.

Ce programme a également pris fin en octobre 2004, suite à la mise en place du PMBE à partir de janvier 2005.

1.1.6.4 Les Contrats de plan Etat – Région (CPER)

Les contrats de plan État-Région (CPER) sont des outils de politique d'aménagement du territoire et de compétitivité. Il s'agit d'un **accord-cadre** passé entre le préfet de région (représentant de l'État) et le président du conseil régional. C'est un instrument principal de recherche de convergences et de coopération entre l'État et la région.

Les CPER (2000-2006), contrats dits de la quatrième génération, ont pour objectif global le renforcement du développement socio-économique des territoires. Ils sont articulés autour de quatre axes principaux : (1) le développement économique et l'emploi, (2) le développement et l'équipement des territoires en favorisant un développement durable, (3) le renfort de la cohésion sociale, (4) la valorisation des fonctions d'intelligence. Le second axe couvrait les infrastructures de transport, l'environnement, l'agriculture et la pêche (Evaluation des CPER 2000-2006, Ernst & Young). Des aides spécifiques pouvaient être

³¹ Directive européenne n°91/676/CEE du 12 décembre 1991

accordées dans ce cadre aux investissements dans les exploitations agricoles dans les secteurs bovin lait et viande et ovin viande, ainsi que pour les fruits, les légumes et l'horticulture.

Certains des contrats de plan État-région entraînent dans le cadre des objectifs 1 et 2 poursuivis par la politique régionale de l'Union européenne. Les fonds structurels ont complété les fonds nationaux de certains CPER 2000-2006.

1.1.6.5 Le règlement (CE) 2200/96 de l'OCM dans le secteur fruits et légumes

Le règlement concernant l'OCM dans le secteur fruits et légumes autorise le cofinancement communautaire de plusieurs types d'investissements collectifs et individuels. Les investissements collectifs concernent le stockage, le triage, le conditionnement et la commercialisation de produits agricoles. Certains investissements individuels de modernisation dans les exploitations agricoles sont également possibles, ainsi que le financement d'actions environnementales (MAP, rapport d'exécution du PDRN 2004).

Certains investissements individuels et collectifs sont éligibles à la fois au règlement (CE) 2200/96 et à l'aide aux serres dans le cadre du PDRN. En vue d'éviter tout double financement, le montant de l'investissement à réaliser définit le financeur. Pour les actions individuelles, les projets de dépenses éligibles supérieures à 76 225 EUR sont prises en charge par le PDRN. Pour les actions collectives, le seuil de prise en charge du PDRN est de 230 000 EUR.

1.1.6.6 Les autres prêts bonifiés d'investissement

Il y a également lieu de mentionner les prêts bonifiés d'investissement qui ne sont pas cofinancés par le PDRN. Ces prêts non cofinancés couvrent les prêts à moyen terme spéciaux aux CUMA, consentis aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole pour financer du matériel concourant directement aux activités de productions agricole et forestière, les prêts spéciaux d'élevage (PSE)³² et les prêts aux productions végétales spéciales (PPVS)³³ : maraîchage et arboriculture (plantation de vignobles et autres cultures pérennes, arbres fruitiers, construction et modernisation des serres). Les prêts spéciaux d'élevage sont destinés à faciliter des investissements d'acquisition ou de remplacement de cheptel, la construction, l'extension, l'aménagement et l'acquisition de bâtiments d'élevage et certains matériels de production fourragère. Ces dernières aides, plus ciblées que les PAM, peuvent être considérées comme complémentaires (acquisition ou remplacement de cheptel), mais également concurrentes (bâtiments d'élevage, serres).

³² Article R347-1 du Code rural

³³ Article R347-8 du Code rural

1.1.7 Conclusions des évaluations antérieures

1.1.7.1 Conclusions et recommandations de l'évaluation de la période 1994-99

L'évaluation ex post des aides à l'investissement mises en œuvre au cours de la période 1994-99 au titre du règlement (CE) n°950/97 a été réalisée par le cabinet ASCA. Les principaux constats, conclusions et recommandations sont résumés ici. L'évaluation concerne principalement les plans d'amélioration matérielle (PAM).

En termes de réalisations, le nombre de bénéficiaires de PAM est décroissant au cours de la période, mais ce dispositif a tout de même concerné environ 42 000 exploitations, soit 10% des exploitations à temps plein. Une forte articulation entre la mise en œuvre des PAM et l'aide à l'installation a été mise en évidence, le PAM venant conforter une installation récente aidée (40% des PAM concernent des jeunes installés depuis moins de 5 ans).

Les exploitations bénéficiaires sont plus grandes que la moyenne des exploitations, tant en superficie qu'en dimension économique (CEDEX 8 et 9). L'orientation dominante est l'élevage laitier (plus du tiers des bénéficiaires) et d'autres productions animales. Il y a également une forte proportion de bénéficiaires en zone de montagne et défavorisée, ce qui est cohérent avec les dispositions du règlement qui introduit une modulation positive en fonction de ces zones. Le montant moyen des PAM est élevé, autour de 150 000 EUR en moyenne. La mise en œuvre de la politique se situe au niveau départemental (CDOA).

Logiquement, les projets des filières dominantes (qui sont les filières classiques) permettent de minimiser les risques financiers. L'évaluateur conclut que les bénéficiaires d'un PAM correspondent à une catégorie supérieure d'investisseurs qui investissent de toute façon. Il constate que les PAM ont appuyé les grandes exploitations des filières dominantes dans l'agrandissement et l'intensification. Dès lors, il pose la question du ciblage et de la sélection (ou de son absence) des bénéficiaires et des projets.

Au niveau microéconomique, l'évaluateur constate :

- Une augmentation de l'endettement ;
- Pas d'augmentation du revenu perceptible (parfois une diminution) ;
- Une augmentation des charges financières ;
- Une augmentation des consommations intermédiaires (engrais) d'où il conclut une intensification ;
- Des avantages en termes de qualité de vie, voire d'espérance de revenu à moyen terme.

Il constate également un faible impact en termes de diversification et des effets sur l'environnement qui sont ambigus (positifs par un lien au PMPOA, potentiellement négatifs par un agrandissement des exploitations en zone défavorisée).

Les principales recommandations pour la période 2000-2006 sont les suivantes :

- Cibler des exploitations de taille moyenne ou inférieure où l'aide publique se justifie (moins d'effets d'aubaine).
- Supporter des projets alternatifs aux voies classiques d'augmentation de la production (diversification, réduction des coûts unitaires).
- Au niveau de la conception politique : les aides aux investissements devraient appuyer les bénéficiaires à sortir d'une logique d'agrandissement/intensification dans des marchés saturés.
- Une démarche globale de diversification économique et territoriale est préconisée, autour de projets globaux et originaux (tels que la philosophie des CTE).
- Réinterpréter la notion de modernisation et les investissements qui y sont liés, au regard des enjeux de l'agriculture.
- La bonification d'intérêt ne peut rester le principal mode d'action. Elle se justifie pour les projets dits « productifs », mais pas pour les projets de désintensification ou des objectifs non économiques.
- Favoriser les projets qui reposent sur une réduction des coûts de production déjà par les critères de sélection des projets (par exemple : promotion des systèmes herbagers autonomes, agriculture biologique).
- PAM comme outil d'action préventif (plutôt que curatif) en matière environnementale.

1.1.7.2 Conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours des PAM

L'évaluation à mi-parcours de la mesure a du PDRN : aides à l'investissement a été réalisée par Ernst & Young. Les principaux constats, conclusions et recommandations sont résumés ici. Ils portent uniquement sur les plans d'amélioration matérielle (PAM), puisque les CTE ont fait l'objet d'une évaluation spécifique et que les agriculteurs de montagne n'ont pas fait l'objet d'une approche spécifique.

L'évaluateur conclut que la priorité des exploitants est d'améliorer leurs conditions de vie et de travail à travers les investissements (aidés) et pas forcément le revenu. Les bénéficiaires couplant PAM et installation semblent constituer un groupe particulier, davantage engagé dans des projets de démarche de qualité. L'avenir du métier, tel que présenté par les jeunes agriculteurs, passe par la capacité à travailler dans de bonnes conditions. Les investissements consentis (et aidés) visent à diminuer l'effort de travail et à améliorer les conditions de vie. L'évaluateur s'interroge sur l'importance accordée à la diversification de l'activité et du revenu qui a probablement été surestimée lors de la programmation. La diversification et la réorientation des activités agricoles ne sont pas envisageables dans tous les territoires, ni à partir de toutes les productions. Globalement, les stratégies d'investissement des agriculteurs s'inscrivent dans une modernisation de l'outil de production dédié à la production dominante.

L'évaluateur recommande de concentrer les PAM sur les projets les plus stratégiques des exploitants (diversification, labellisation, qualité créatrice de valeur, ..). Il propose d'introduire des investissements immatériels dans le financement des opérations. Enfin, il recommande de maintenir le couplage entre les PAM et la DJA, qui serait à la base d'un réel projet de développement.

1.1.7.3 Conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours des CTE

Le CTE a constitué le nouvel instrument national d'intervention publique en agriculture, occupant une place significative en tant qu'outil d'approche globale des exploitations. En effet, l'ambition du CTE tel que précisée dans la LOA de juillet 1999 est « de répondre aux nouvelles attentes de la société qui exprime une demande plus marquée de biens agro-alimentaires de qualité, d'un territoire équilibré, de paysages entretenus et d'un environnement respecté » (Note de synthèse, évaluation à mi-parcours du CTE, septembre 2003).

En termes de réalisations, le dispositif a démarré lentement : les signatures de CTE se sont développées à partir du second trimestre 2001 et surtout en 2002 (44 000 contrats signés au 15/10/2002). Le montant moyen d'un contrat s'élève à 44 500 EUR. La majeure partie concerne les MAE, la part moyenne des investissements dans un contrat est estimée à 10 000 EUR par l'évaluateur (Évaluation à mi-parcours des CTE, Planistat, juillet 2003).

Au niveau des bénéficiaires, les exploitations de grande taille (plus de 100 ha) sont surreprésentées par rapport à l'ensemble de la population, ainsi que les GAEC, et les OTEX bovins viande, lait-viande et ovins caprins. 60% des exploitations sont situées en zone défavorisée (simple ou montagne).

Les principaux enseignements en relation avec les aides à l'investissement sont les suivants :

- la nécessité de se doter d'un système de suivi et d'analyse ;
- réduire le déséquilibre entre les volets socio-économique et environnemental afin d'éviter que le premier ne prenne le dessus. A cet effet, l'évaluateur propose de ne plus financer d'investissements économiques dans le cadre des CTE, ceux-ci pouvant être financés par d'autres types d'aides, soit de proposer un guichet unique d'aides aux investissements ;
- accentuer l'orientation environnementale de l'outil ;
- introduire des critères de ciblage des bénéficiaires en vue de répondre aux réorientations préconisées.

La seconde évaluation des CTE portant sur l'analyse du contenu, de la mise en œuvre et des stratégies d'acteurs (CNASEA, MAPAAR, Ernst et Young) constate que le CTE a contribué à la rénovation des outils du soutien public à l'agriculture et aux agriculteurs. Les CTE ont donné lieu à un débat public et ont permis de construire un compromis entre l'agriculture et le développement rural.

En matière d'investissements, l'évaluation relate l'effet déclencheur de l'aide à l'investissement sur le projet global d'exploitation. Pour le plus grand nombre d'exploitations, la nature des investissements réalisés correspond généralement à une modernisation dans la continuité. Ces facteurs ne sont pas favorables à la création d'emplois salariés. Les investissements ont joué un rôle sur l'amélioration des conditions de travail selon les agriculteurs.

Au niveau des recommandations, on retrouve notamment en matière d'investissements :

- une évolution nécessaire des outils de pilotage des CTE,
- une intensification des investissements immatériels,
- une différenciation et un accent particulier à mettre sur la diversification.

1.2 Bilans des réalisations et analyse de la mesure a

Préambule concernant les sources de données

Les données financières (dépenses publiques totales prévues, engagées et payées) proviennent principalement du MAP (avec récupération de certaines données auprès des Offices). Les sources de données sont systématiquement indiquées. Selon les sources, des différences de chiffres sont possibles avec les données du cadrage financier (section I) ou le tableau 9 §1.1.4).

La caractérisation des bénéficiaires est principalement basée sur l'enquête structure de 2005, en raison des nombreuses limites rencontrées en matière de données en provenance de l'ODR³⁴ et des sources de données dont dispose celui-ci (CNASEA). Le MAP a adressé des requêtes spécifiques au SCEES permettant de disposer de données socio-structurelles des **exploitations professionnelles** et des bénéficiaires de la plupart des dispositifs d'aide dans un premier temps et d'un **non bénéficiaires « sans aide »**³⁵ (pour certaines variables) dans un second temps. Le second traitement a un champ un peu plus étroit portant sur les exploitations en France métropolitaine.

Ce second traitement a également inclu les données du dispositif « aides aux serres ». Elles relèvent les exploitants ayant bénéficié d'aide aux investissements dans les serres, indépendamment de la source de financement sur PDRN ou sur l'OCM fruits et légumes (voir chapitre I, §1.4.5)³⁶. Par contre, les données concernant les bénéficiaires du PMBE proviennent du MAP (Office de l'élevage), ces bénéficiaires ne sont pas encore identifiés par l'ES2005.

Le décompte précis du nombre de bénéficiaires par dispositif provient de la plateforme **ODR** (données du CNASEA), ainsi que la répartition géographique des bénéficiaires. L'ODR a également permis de disposer d'une description des types d'investissements réalisés dans le cadre des PAM et par les agriculteurs en montagne. L'enquête structure 2005, contrairement au recensement agricole général de 2000, repose sur un taux de sondage de 10%. Dès lors, les données de l'enquête structure en termes de nombre d'exploitations bénéficiaires sont fournies à titre indicatif.

Conventions pour l'intitulé des zones de handicap :

Hors zone défavorisée :	couvre la notion de « plaine » utilisée par le CNASEA
Zone défavorisée simple :	reprend la zone défavorisée simple et le piémont
Zone de montagne :	reprend la zone de montagne et la haute montagne

³⁴ Voir annexe 3 « Méthodologie de l'évaluation » - 7. Difficultés et limites de l'évaluation

³⁵ Le groupe témoin qualifié de « sans aide » pourrait être appelé « sans aide mesure a du PDRN » et des programmations précédentes, dans le sens où il s'agit des exploitations professionnelles sauf celles qui ont bénéficié un jour d'un PAM, d'une DJA (et/ou prêt MTS-JA), d'un CTE/CAD, d'une aide aux serres ou d'une aide en zone de montagne (bâtiment ou mécanisation).

³⁶ L'aide aux serres est éligible à la *mesure a* du PDRN et au règlement (CE) 2200/96, le montant de l'investissement à réaliser définit le financeur.

1.2.1 Bilan des réalisations physico-financières

Le cadrage financier spécifique aux aides à l'investissement (*mesure a*) tel que présenté à la section 1 (§2.3.1) est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.5 : Dépenses publiques totales prévues, engagées et réalisées en millions d'euros pour la mesure a

Dépenses publiques totales (en millions d'euros)			Paiements (en millions d'euros)				
Prévision	Engagements (au 31/12/2006)	Paiements	dont FEOGA payé	dont dépenses nationales payées	dont "stocks"	dont "nouveaux"	"Stocks" sur PDRH
1.552,9	1.056,8	885,9	319,9	566,0	358,1	527,7	354,0

Source : MAP : (Prévisions) Maquette PDRN_Prévu-Réalisé_JFB ; (engagements) fichiers MAP (classeurs standards par année) : tabsuivi2000, tabsuivi2001, PDRN_RAP_EXECUTION2002_FR, etc... ; (paiements) DPN-FEOGA_RDR2000-06_détaillé, traitements EDATER

Un montant de 1,552 milliards d'euros était prévu en termes de dépenses publiques (pour la *mesure a*) au PDRN. Cette prévision tenait compte des objectifs opérationnels mentionnés au chapitre précédent, à savoir 6000 PAM/an, 50 000 CTE/an et 2 600 agriculteurs de montagne/an. La *mesure a* a connu une série de modifications au cours de la période, évoquées au chapitre précédent, aboutissant à des engagements et des réalisations assez différenciées par rapport à ces prévisions initiales.

Le montant des dépenses publiques engagées au 31/12/2006 s'élève à 1,056 milliards d'euros. Le montant des paiements s'élève à 885,9 millions d'euros. Le montant des paiements ne couvrant que les engagements du PDRN s'élève à 881,7 millions d'euros. Le taux de paiement de la période sur engagements s'élève à 83%.

Le recours aux PAM/PI a été en baisse constante au cours de la période (voir ci-après), aboutissant à 24 420 bénéficiaires (au lieu de 42 000 prévus). Les taux d'intérêt du marché ont diminué au cours de la période, réduisant le poids des dépenses publiques en termes de bonification d'intérêt. Les CTE ont été contractualisés jusqu'en juillet 2003 seulement, et les aides à l'investissement à travers les CAD ont été largement réduites. Par contre, les dispositifs d'aide aux serres et le PMBE sont venus s'ajouter en cours de période. L'ensemble de ces modifications sont des éléments parmi d'autres à l'origine des différences entre les prévisions, les engagements et les paiements.

Une approche par dispositif de la *mesure a* optique paiements³⁷, est présentée dans le tableau ci-après :

³⁷ Source : MAP : (Prévisions) Maquette PDRN_Prévu-Réalisé_JFB

Tableau 1.6 : Dépenses publiques (optique paiements) par dispositif de la mesure a en millions d'euros

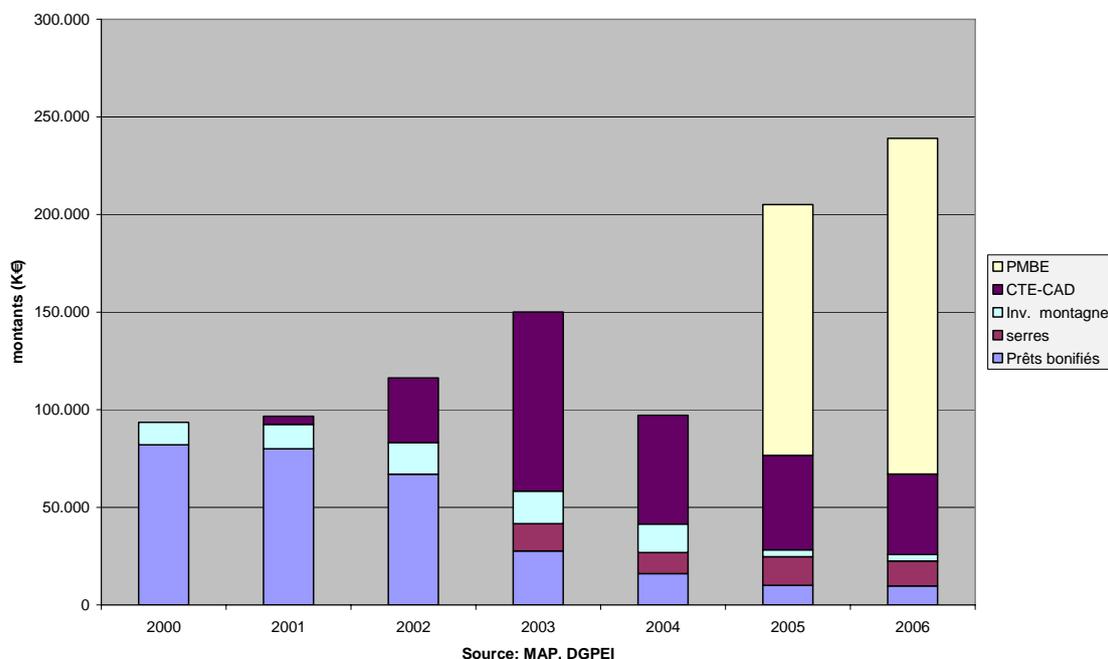
En millions €	Dépense publique totale		dont FEOGA	dont dépenses nationales	Taux de cofinancement FEOGA (en %)
	Montant	% du total	Montant	Montant	
CTE/CAD	274,6	31%	137,3	137,3	50,0
Bâtiments d'élevage et mécanisation ZM	79,3	9%	20,2	59,0	25,5
PMBE	81,5	9%	40,8	40,8	50,0
Prêts bonifiés (PSM)	431,2	49%	113,5	317,7	26,3
Investissements dans les serres	19,3	2%	8,1	11,2	42,1
Total	885,9	100%	319,9	566,0	36,1

Source : MAP, traitements EDATER - ADE

Pour les prêts bonifiés qui sont mobilisés dans le cadre des PAM, les paiements incluent les stocks de la période précédente. Aussi, pour les dispositifs mis en place en fin de période, il est préférable de raisonner en termes d'engagements, comme pour les PMBE.

Le graphique 1.1 (ainsi que le tableau 1.7) en provenance d'une autre source du MAP, DGPEI, basé sur des données d'engagements (à l'exception des CTE où il s'agit de paiements) illustre l'évolution des dispositifs en cours de PDRN.

Graphique 1.1 : Poids des différents dispositifs de la mesure a en optique engagements



Source : MAP, DGPEI

Les engagements sont proches de 100 millions d'euros/an au cours de 4 années, de 2000-2002 et en 2004. Les prêts bonifiés accordés dans le cadre des PAM sont prépondérants au cours des trois premières années. L'année 2003 est caractérisée par la montée en puissance du dispositif CTE³⁸ (optique paiements) et la disparition amorcée des prêts bonifiés. Au cours des deux dernières années 2005 et 2006, les engagements dépassent les 200 millions d'euros. Le PMBE représente des montants significatifs dès sa première année. Les données cumulées sur la période en provenance de cette même source du MAP, DGPEI sont présentées dans le tableau 1.7.

Tableau 1.7 : Dépenses par dispositif (optique engagement sauf CTE)

En millions €	Dépense publique totale	
	Montant	% du total
CTE/CAD	274,6	28%
Bâtiments d'élevage et mécanisation	78,3	8%
PMBE	276,4	28%
Prêts bonifiés (PSM)	292,4	30%
Investissements dans les serres	52,2	5%
Total	974,0	100%

Source : MAP, DGPEI

Les trois grands dispositifs, les PAM (via les prêts bonifiés), les CTE et le PMBE représentent chacun environ 30% des dépenses publiques des aides à l'investissement du PDRN dans les exploitations agricoles sur la période.

Une synthèse du nombre d'exploitations agricoles bénéficiaires des différents dispositifs d'aides à l'investissement a été établie à partir des données de l'ODR pour toute la période 2000-2006, reprise dans le tableau ci-dessous.

³⁸ Les montants indiqués concernent les paiements CTE effectués dans le cadre de la mesure a du PDRN.

Tableau 1.8 : Nombre de bénéficiaires, montant financé et montant des projets en euros (par dispositifs au cours du PDRN (2000-2006))

Dispositif	Nombre d'exploitants bénéficiaires	Montant total financé (ou subvention équivalente)	Montant total approximatif des projets/plans ou des actions
PAM (21 250 bénéficiaires), PI (3180 bénéficiaires)	24 420	292 178 000	4 409 061 789*
Agriculteurs en zone de montagne :	5 291	54 262 091	473 417 873
- Bâtiments d'élevage	2 316	13 431 981	ND
- Mécanisation			
CTE – CAD (volet socio-économique)	37 399	316 735 621	1 156 702 672
PMBE	10 027 ³⁹	276 441 050	944 322 810
Aides aux serres	317	20 846 072	ND
Total	79 770		> 6 500 000 000

Source : ADE-Pollen-EDATER, 2008, d'après les données ODR (CNASEA) (17 juillet 2008 projet « eval_finale-rdr/récapitulatif des dispositifs du RDR/fiches descriptives 2000-2006 ») et MAP-DGPEI (estimation de la subvention équivalente pour les PAM et données Office de l'élevage pour les PMBE)

* Le montant indiqué correspond au montant total des PAM ; ceux-ci sont financés pour les investissements éligibles par des prêts bonifiés. Les données des PI se sont avérées entachées d'erreurs qu'il n'a pas été possible de corriger dans le cadre de l'évaluation.

Globalement, si on estime à 20% les exploitations ayant eu recours à plusieurs dispositifs de la mesure a, celle-ci a touché environ 65 000 exploitations agricoles. En effet, une modulation positive des aides était prévue pour les contractants CTE qui sollicitaient d'autres dispositifs d'aide à l'investissement. Si, à titre indicatif, on compare ce nombre d'exploitations bénéficiaires (approximatif) aux exploitations professionnelles, environ 346 000 (France métropolitaine), on arrive à un taux de pénétration approximatif global proche de 20%.

Les investissements totaux effectués par les bénéficiaires dans le cadre des dispositifs d'aide (voir tableau 1.8) s'élèvent à plus de 6,5 milliards d'euros. Ces investissements peuvent être comparés, à titre indicatif, à la formation brute de capital fixe (FBCF) de l'agriculture (en bâtiments et matériels) au cours de la période. Celle-ci s'élève à 55,658 milliards d'euros en prix courants (source MAP). Les investissements totaux réalisés dans le cadre des dispositifs d'aide de la mesure a correspondent à près de 12% de ces investissements, ce qui peut être considéré comme significatif.

Les aides correspondent globalement à 972 millions d'euros, soit environ 15% des investissements.

³⁹ Les 10 027 exploitations bénéficiaires du PMBE relevées correspondent aux dossiers notifiés aux bénéficiaires avant le 31/12/2006. Les dossiers déposés étaient proche de 18 000.

1.2.2 Caractérisation des bénéficiaires

1.2.2.1 Le caractère professionnel des exploitations bénéficiaires

La description porte exclusivement sur les exploitations professionnelles, qui sont celles qui emploient au minimum l'équivalent d'une personne à trois-quarts temps et qui dégagent une marge brute standard d'au moins 8 UDE. L'ensemble des exploitations agricoles françaises s'élève à environ 567 000 exploitations agricoles en 2005, alors que les exploitations professionnelles sont environ 355 000.

Ce centrage est justifié puisque les exploitations ayant eu recours aux dispositifs d'aide sont des exploitations professionnelles dans plus de 97% des cas (98,1% pour les PAM/PI ; 97,0% pour les contractants CTE/CAD et 97,7% des bénéficiaires de bâtiments et mécanisation en zone de montagne).

Tableau 1.9 : Nombre de bénéficiaires par type de dispositif extrapolés par l'ES2005 et données ODR

Bénéficiaires	PAM/ PI	CTE/ CAD	BAT MECA	PMBE	Aides aux serres	Total au niveau des exploitations professionnelles
ODR 2000-2006	24 420	37 399	7 607	10 027	317	
Enquête structure (1 ^{er} traitement) 2000-2005 (avec DOM)	19 421	32 813	9 929		1 019	355 650
Enquête structure (2 ^{ième} traitement) 2000-2005 (France métropolitaine)	19 049	32 450	9 570		1 464	346 529

Source : ADE-, 2008, d'après les données de l'enquête structure 2005 et ODR

Comme mentionné en préambule, les données de l'ODR relèvent précisément les bénéficiaires. Par contre, les chiffres de l'enquête structure sont donnés à titre indicatif (taux de sondage). La différence pour l'aide aux serres, mentionnée en préambule, résulte du recensement de tous les bénéficiaires d'aide à l'investissement dans les serres, indépendamment du financement sur PDRN ou sur l'OCM fruits et légumes.

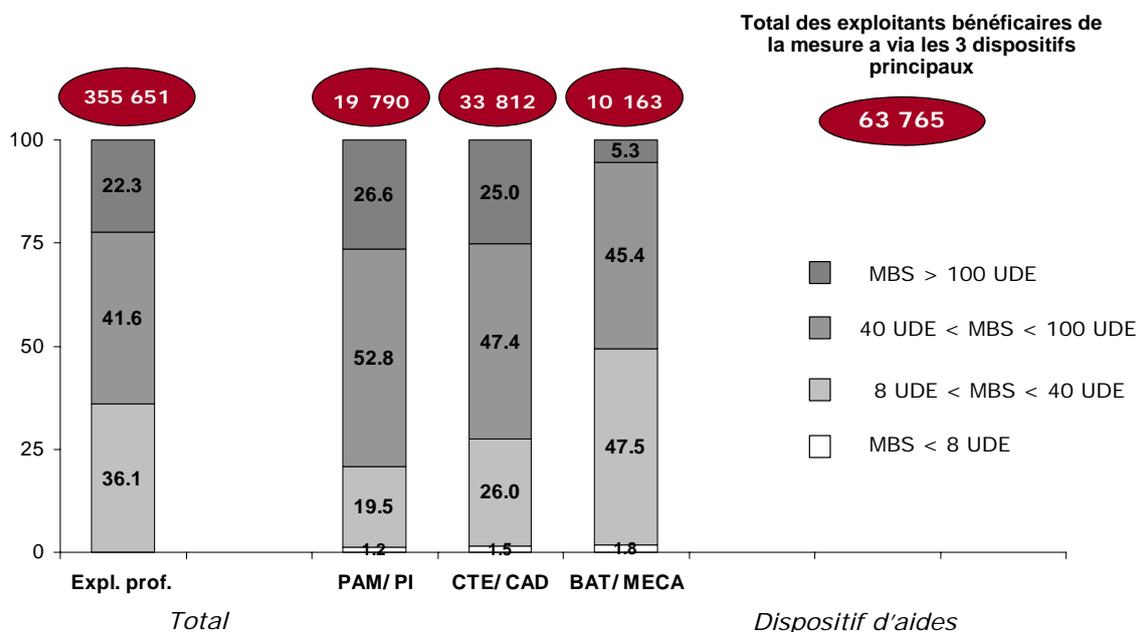
1.2.2.2 La dimension économique (UDE) des exploitations⁴⁰

La dimension économique moyenne de l'ensemble des exploitations est de 50 UDE. Elle est de 76 UDE pour les exploitations professionnelles, de 84 UDE pour les PAM et de 78 UDE pour les CTE. Les exploitations bénéficiaires en zone de montagne ont une

⁴⁰ La dimension économique des exploitations, mesurée par la marge brute standard (MBS) est exprimée en unités de dimension économiques (UDE). Une UDE équivaut à 1 200 euros ou 1,5 hectares équivalent-blé.

dimension moyenne de 48 UDE. La dimension moyenne des bénéficiaires PAM est supérieure à l'ensemble des exploitations professionnelles. La différence est moins tranchée pour les contractants CTE (voir graphique 1.2).

Graphique 1.2 : Répartition des bénéficiaires (exploitants) par dimension économique



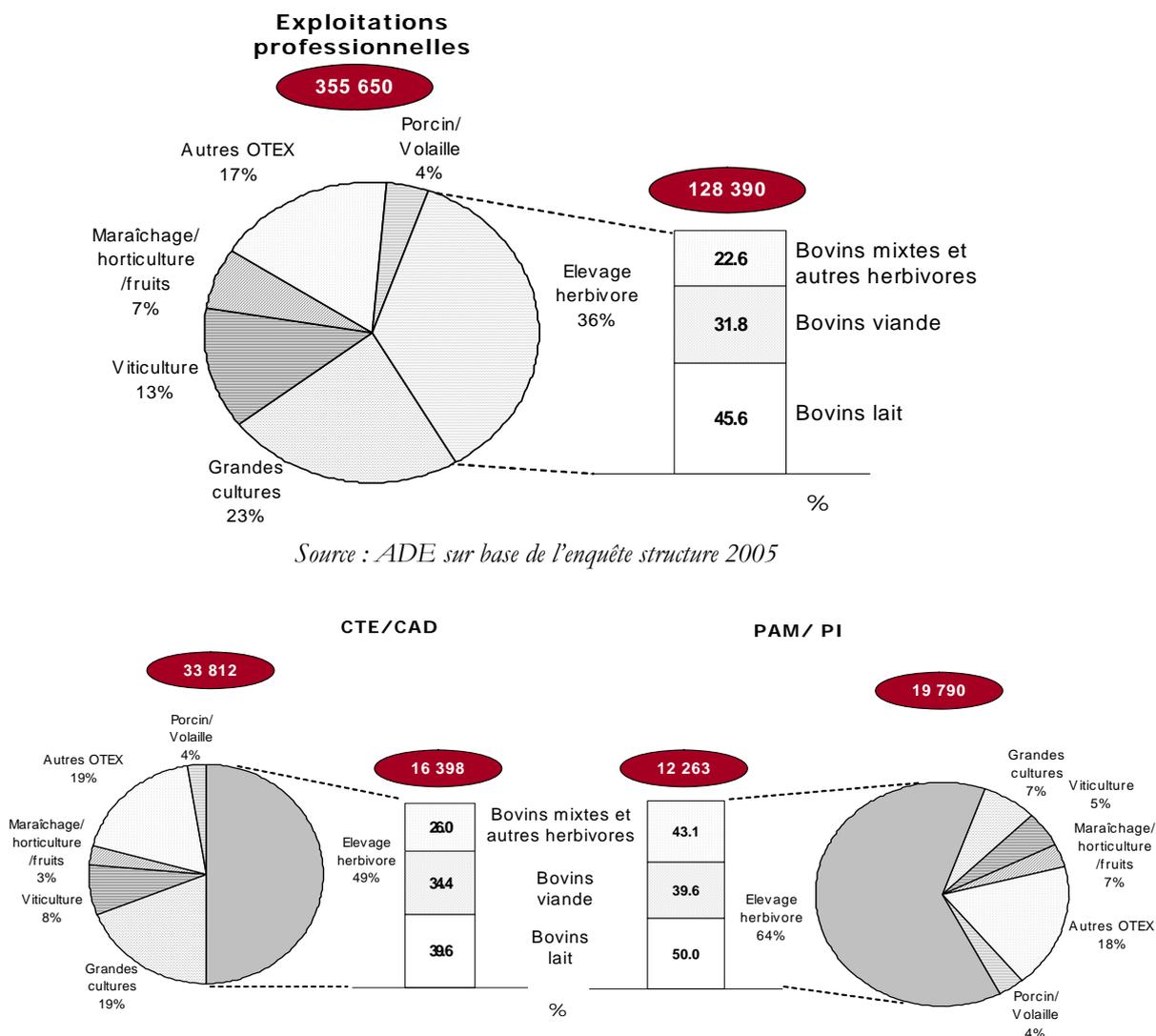
1.2.2.3 Les orientations économiques⁴¹

Les orientations (OTEX) dominantes des exploitations professionnelles (voir graphique 6) sont le secteur bovin, soit pour la production de lait (16%) ou de viande (11%), soit pour les grandes cultures (23%). La catégorie « autres OTEX » formée par les exploitations mixtes (60+71+81+82) représente 17%. Globalement, les exploitations orientées vers l'élevage herbivore (bovin, ovin, caprin) représentent 36% des exploitations professionnelles (16% bovins lait, 11% bovins viande et 8% bovins mixtes et autres herbivores).

Les bénéficiaires du dispositif **PAM** sont principalement des **exploitations orientées vers l'élevage herbivore (bovin, ovin, caprin), ces orientations totalisant 64%** des bénéficiaires (32% pour le lait, 19% pour la viande, 13% autres herbivores). Les « autres OTEX » qui recouvrent les exploitations mixtes représentent 18%, une proportion identique à leur place au niveau national. Les exploitations grandes cultures et viticulture sont sous-représentées par rapport à l'ensemble des exploitations professionnelles. Comme mentionné au chapitre I contexte, les exploitations porcines et avicoles (hors productions de qualité différenciée) n'étaient pas éligibles aux PAM.

⁴¹ Les données proviennent de l'ES 2005- (1^{er} traitement sans groupe témoin) et de l'Office de l'élevage pour le PMBE. Les données détaillées figurent en annexe mesure a.

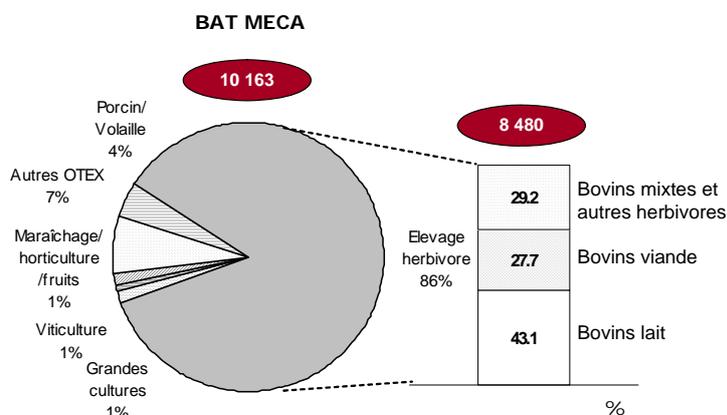
Graphique 1.3 : Orientations des exploitations professionnelles, des contractants CTE et des bénéficiaires de PAM



Source: ADE 2008, à partir des données de l'enquête structure (2000, revue en 2005)

Quatre OTEX ont principalement contracté les CTE/CAD : les grandes cultures (19%), le secteur bovin lait et le secteur bovin viande (20 et 17% dans chaque cas), et les exploitations mixtes (autres OTEX 19%).

L'élevage herbivore est également largement dominant parmi les exploitations bénéficiaires en zone de montagne, les exploitations bovins lait (et viande) et autres herbivores représentant 86% des bénéficiaires.



Source: ADE 2008, à partir des données de l'enquête structure (2000, revue en 2005)

Les bénéficiaires de PMBE sont principalement des producteurs de bovins (92%). Les producteurs d'ovins représentaient 6% et les producteurs de caprins 2%. L'orientation principale est mixte (42%) ou laitière (39%). Les bénéficiaires sont principalement les producteurs de bovins viande et bovins lait.

Tableau 1.10 : Répartition par filière et orientation

		Bovin	Caprin	Ovin	Total	
					Nombre de bénéficiaires	Répartition par orientation en %
Lait		3451	217	250	3918	39%
Mixte		1876	4	43	1923	19%
Viande		3870	8	308	4186	42%
Total	Nombre de bénéficiaires	9197	229	601	10027	100%
	Répartition par filière en %	92%	2%	6%	100%	

Source : ADE 2008, sur base des données du MAP, BEPE-DGPEI en provenance de l'Office de l'Elevage

1.2.2.4 Répartition des exploitations par zones de handicap

Les bénéficiaires d'aide à l'investissement sont majoritairement situés en zone défavorisée et de montagne. Or, la population témoin composée des exploitations professionnelles n'ayant pas bénéficié d'aide à l'investissement du PDRN est surtout localisée hors zone défavorisée.

Le tableau 1.11 reprend ces données. La zone de montagne concerne 28% des PAM, 21% des contractants CTE/CAD et 22% de PMBE contre 13% des exploitations sans aide. La zone défavorisée (simple et piémont) concerne 36% et 34% pour les CTE et PAM, (29% pour PMBE) contre 23% des exploitations sans aide.

64% des non bénéficiaires se situent en zone non défavorisée, 23% en zone défavorisée simple et 13% en zone de montagne.

Tableau 1.11 : Répartition des exploitations agricoles et des bénéficiaires par zone (en nombre et %)

Type de zones	Expl. Prof.	Sans aide	CTE/CAD			
			PAM 2000	2000	PMBE	Serres
<i>Non défavorisée</i>	202.999	155.176	7.157	24.395	4.836	1.019
<i>Défavorisée (Défavorisée simple et piémont)</i>	89.234	56.771	6.505	20.817	2.951	347
<i>Montagne (Montagne et haute montagne)</i>	54.296	30.877	5.387	11.905	2.240	98
<i>Total</i>	346.529	242.824	19.049	57.117	10.027	1.464

Type de zones	Expl. Prof.	Sans aide	CTE/CAD			
			PAM 2000	2000	PMBE	Serres
<i>Non défavorisée</i>	59%	64%	38%	43%	48%	70%
<i>Défavorisée (Défavorisée simple et piémont)</i>	26%	23%	34%	36%	29%	24%
<i>Montagne (Montagne et haute montagne)</i>	16%	13%	28%	21%	22%	7%

Source : ADE, 2008, d'après les données de l'enquête structure 2005 2^{ème} traitement et MAP (Office de l'élevage)

1.2.2.5 La superficie des exploitations

Deux indicateurs de superficie ont été retenus pour caractériser les bénéficiaires d'aide en rapport avec le questionnement évaluatif, principalement la superficie agricole utile (SAU) et la surface toujours en herbe (STH).

La superficie agricole utile (SAU) des exploitations est présentée dans le tableau ci-dessous. La superficie moyenne des non bénéficiaires (sans aide PDRN) est égale à 64 ha. Les exploitations bénéficiaires (PAM, CTE/CAD) ayant une superficie moyenne est nettement supérieure avec plus de 100 ha/exploitation. Par ailleurs, la SAU moyenne des exploitations en montagne bénéficiaires du dispositif d'aide BAT MECA est de 87 ha/exploitation.

Une analyse de la taille moyenne des exploitations de l'orientation élevage (herbivore)⁴² a montré que l'orientation joue un rôle dans la taille moyenne, mais les exploitations bénéficiaires de PAM et surtout de CTE conservent des superficies significativement supérieures aux exploitations professionnelles de même orientation (voir annexe 6 du volume IIb).

Il est intéressant de présenter les différences de superficies des exploitations selon les zones (seconde partie du tableau 1.12).

Tableau 1.12 : Superficie moyenne en ha des exploitations et par zone

Type de zones	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	MECA ZM
Moyenne	73	64	102	101	87
<i>Non défavorisée</i>	70	63	89	100	
<i>Défavorisée simple</i>	84	71	122	111	
<i>Montagne</i>	66	53	93	87	87

Rapport SAU bénéficiaires/sans aide par zone

Type de zones	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	MECA ZM
<i>Non défavorisée</i>		1,41	1,58	
<i>Défavorisée simple</i>		1,71	1,55	
<i>Montagne</i>		1,75	1,62	1,63

Source : ADE, 2008, données du SCEES, enquête structure 2005

La différence entre les non bénéficiaires et les exploitations bénéficiaires d'aide est très marquée en zone défavorisée et particulièrement en zone de montagne. Le rapport entre la superficie des bénéficiaires d'aide par rapport aux non bénéficiaires est de plus de 1,7 pour les bénéficiaires PAM et de 1,5 à 1,6 pour les CTE.

La surface toujours en herbe des exploitations professionnelles est égale à 19 ha, elle est de 14 ha pour les non bénéficiaires. Elle est nettement plus importante pour les bénéficiaires d'aide avec 39 ha pour les PAM et 34 ha pour les CTE.

⁴² Les OTEX suivantes sont reprises sous l'orientation élevage herbivore : 41,42,43,44,60,71,81,82.

Tableau 1.13 : Surface toujours en herbe (STH) en ha des exploitations et par zone

Type de zones	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	MECA ZM
Moyenne	19	14	39	34	57
Non défavorisée	11	9	19	22	
Défavorisée simple	22	18	42	34	
Montagne	45	38	61	60	57
Rapport STH bénéficiaires/sans aide					
Non défavorisée			2,15	2,49	
Défavorisée simple			2,37	1,91	
Montagne			1,62	1,58	1,50

Source : ADE, 2008, données du SCEES, enquête structure 2005

Le rapport entre la surface toujours en herbe des bénéficiaires et celui des non bénéficiaires montre que celle-ci est plus de deux fois supérieure pour les exploitations CTE et PAM. Cette différence est très marquée hors zone défavorisée et en zone défavorisée simple.

1.2.2.6 Les statuts juridiques des exploitations⁴³

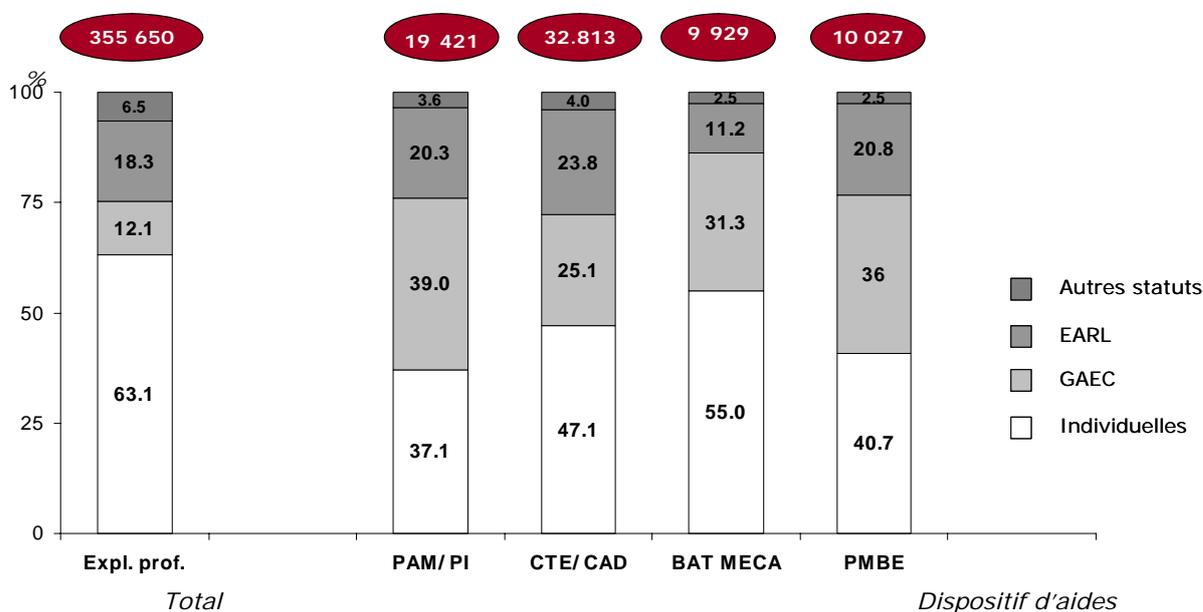
Le graphique 7 présente le statut juridique des exploitations. Le statut individuel est dominant au niveau des exploitations professionnelles (63%). C'est également le cas pour les exploitations bénéficiaires en zone de montagne. Pour tous les autres dispositifs d'aide, la forme est majoritaire.

Le statut de GAEC est majoritaire au niveau des exploitations ayant recours au dispositif PAM (39%), et il représente 36% pour les bénéficiaires de PMBE, 31% pour les exploitations en zone de montagne et 25% pour les CTE. Seuls 12% des exploitations professionnelles sont sous le statut de GAEC.

Le statut d'EARL avoisine les 20% pour tous les dispositifs (hormis en zone de montagne), ainsi que pour l'ensemble des exploitations professionnelles.

⁴³ Les données relatives au statut juridique sont disponibles pour l'ensemble des exploitations professionnelles et les bénéficiaires d'aides, pas pour le groupe témoin (source : MAP sur base du SCEES, premier traitement).

Graphique 1.4 : Répartition des exploitations bénéficiaires d'après leurs statuts juridiques



Source: ADE 2008, sur base des données de l'enquête structure 2005 et MAP (Office de l'élevage)

1.2.2.7 La main d'œuvre

La main d'œuvre (UTA) qui est utilisée au niveau des exploitations agricoles comprend d'une part une main d'œuvre familiale et d'autre part une main d'œuvre salariée, ainsi que le travail effectué par des entreprises de travaux agricoles (ETA) et des CUMA. Ces données sont présentées par zone de handicap dans le tableau 19. Cette information n'est pas disponible pour les bénéficiaires de PMBE.

Tableau 1.14 : Main d'œuvre (en UTA) moyenne par exploitation par zone pour la population de référence et les bénéficiaires d'aide à l'investissement par dispositif

Type de zones	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	MECA ZM	Serres
Non défavorisée	2,3	2,3	2,5	2,3		7,5
Défavorisée (Défavorisée simple et piémont)	2,0	1,9	2,4	2,2		5,8
Montagne (Montagne et haute montagne)	1,8	1,7	2,3	2,1	2,1	3,8

Source : ADE 2008 sur base des données du MAP, SCEES, 2^{ème} traitement

Il est intéressant de constater que tous les bénéficiaires d'aide à l'investissement emploient plus de main d'œuvre que les non bénéficiaires. Le cas des serres constitue bien entendu un cas particulier, intensif en main d'œuvre.

Hormis les serristes, les bénéficiaires de PAM sont les exploitations qui emploient le plus de main d'œuvre, dans chacune des zones, avec en moyenne 2,5 UTA en zone non défavorisée, 2,4 en zone défavorisée et 2,3 en zone de montagne. Il y a une différence significative avec les non bénéficiaires, particulièrement en zone de montagne et en zone défavorisée. Les contractants CTE ne se différencient pas des non bénéficiaires en zone non défavorisée, mais bien en zone défavorisée et en montagne.

Le tableau 1.15 montre l'importance de la main d'œuvre familiale.

Tableau 1.15 : Main d'œuvre familiale (UTA non salariés)

Type de zones	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	MECA ZM	Serres
<i>Non défavorisée</i>	1,53	1,45	2,02	1,69		1,69
<i>Défavorisée (Défavorisée simple et piémont)</i>	1,55	1,42	2,03	1,75		1,82
<i>Montagne (Montagne et haute montagne)</i>	1,63	1,46	2,07	1,86	1,94	1,98

Source : ADE 2008 sur base des données du MAP, SCEES, 2^{ème} traitement

La main d'œuvre familiale est significativement supérieure pour les bénéficiaires d'un PAM par rapport au groupe sans aide, ainsi que pour tous les autres dispositifs d'aide, mais de manière moins tranchée.

Pour toutes les exploitations, hormis les serristes, la main d'œuvre familiale est largement majoritaire. La main d'œuvre familiale croît en zone de montagne, surtout pour les bénéficiaires d'aide aux investissements.

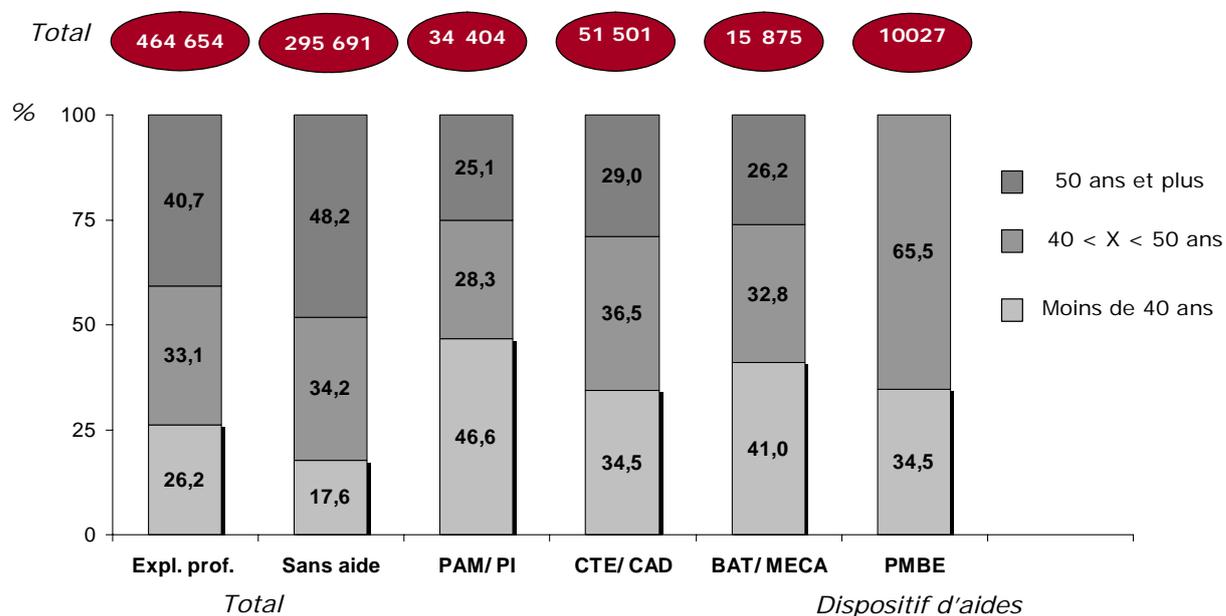
1.2.2.8 L'âge des exploitants

En 2003, l'âge moyen des exploitants agricoles est de 46 ans (source MSA). Les données de l'enquête structure fournissent les proportions d'exploitants par groupe d'âge (voir graphique 1.5).

La proportion de jeunes exploitants est significativement supérieure pour les bénéficiaires d'aide en particulier pour les PAM, avec 46,6% de jeunes et 41% pour les agriculteurs en zone de montagne. Pour les contractants CTE et les bénéficiaires de PMBE, la proportion de jeunes agriculteurs représente 34,5%. Par ailleurs, plus de 70% des bénéficiaires sont âgés de 50 ans et moins. Les non bénéficiaires comprennent 17,6% de jeunes exploitants (< 40 ans).

Il est intéressant de noter que la proportion d'exploitations agricoles, dont le chef d'exploitation a plus de 50 ans avec un successeur connu, est de 32% pour les non bénéficiaires et de 48 et 49% pour les PAM et les agriculteurs bénéficiaires en zone de montagne et 41% pour les CTE. Cette information n'est pas disponible pour les bénéficiaires d'un PMBE.

Graphique 1.5 : Répartition des bénéficiaires (exploitants) par catégorie d'âge selon le dispositif d'aide



Source: ADE 2008, sur base des données de l'enquête structure 2005. Pour PMBE les 2 catégories présentées sont les ≤ 40 et les plus de 40 ans.

1.2.2.9 La diversification⁴⁴

La diversification est une notion large et peut couvrir toute nouvelle activité agricole ou non agricole développée sur une exploitation. Des données générales sur la diversification d'activités ou de productions au niveau des bénéficiaires ne font pas l'objet d'un relevé. Seules des informations sur les six formes de diversification spécifiques relevées par l'enquête structure sont présentées.

Environ 97 000 exploitations professionnelles pratiquent au moins une des six formes de diversification relevées par l'enquête structure, soit 28% de ces exploitations (vente directe, transformation, artisanat, transformation de bois, travaux extérieurs, tourisme : voir tableau 21). La proportion est identique pour les non bénéficiaires et fort similaire pour les bénéficiaires d'un PAM (26%) et les agriculteurs bénéficiaires en zone de montagne (27%). La proportion de contractants CTE pratiquant au moins une diversification est légèrement supérieure avec 32%. Pour les bénéficiaires d'aide aux serres, cette proportion est élevée en raison de la vente directe (voir infra).

Tableau 1.16 : Diversifications pratiquées par les exploitations agricoles relevées dans l'enquête structure

Diversification	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	Serres	MECA ZM
<i>Vente directe</i>	66.305	46.510	3.530	6.792	641	1.708
<i>Transformation de produits agricoles pour la vente</i>	41.716	29.066	2.327	4.397	144	1.403
<i>Artisanat</i>	1.224	811	44	148	7	31
<i>Transformation de bois</i>	3.287	2.144	200	425	C	261
<i>Travaux extérieurs</i>	20.156	12.811	1.025	2.685	89	463
<i>Tourisme</i>	12.367	7.429	742	2.134	44	578
<i>Total ayant au moins une de ces diversifications</i>	97.169	67.267	4.983	10.420	706	2.617
<i>Pas de diversification</i>	249.360	175.558	14.067	22.030	759	6.953
Total	346.529	242.825	19.050	32.450	1.465	9.570

Diversification	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	Serres	MECA ZM
<i>Vente directe</i>	19%	19%	19%	21%	44%	18%
<i>Transformation</i>	12%	12%	12%	14%	10%	15%
<i>Artisanat</i>	0,4%	0,3%	0,2%	0,5%	C	C
<i>Transformation de bois</i>	1%	1%	1%	1%	C	3%
<i>Travaux extérieurs</i>	6%	5%	5%	8%	6%	5%
<i>Tourisme</i>	4%	3%	4%	7%	3%	6%
<i>Total ayant au moins une de ces diversifications</i>	28%	28%	26%	32%	48%	27%
<i>Pas de diversification</i>	72%	72%	74%	68%	52%	73%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ADE 2008 sur base des données du MAP, SCEES, 3^{ème} traitement

Vente directe à la ferme

La vente directe est pratiquée par près d'une exploitation maraîchère ou horticole sur deux (44%). Pour tous les autres dispositifs, ainsi que pour les non bénéficiaires, cette proportion avoisine les 19-21%.

Transformation de produits agricoles pour la vente

La transformation de produits agricoles pour la vente est pratiquée par 12% des exploitations professionnelles, des non bénéficiaires et des PAM. Cette proportion est très légèrement supérieure pour les CTE (14%) et les agriculteurs en montagne (15%).

Artisanat et transformation de bois

Les activités d'artisanat et de transformation de bois de l'exploitation pour la vente (chauffage, sciage) sont négligeables pour toutes les exploitations et dispositifs.

Travaux extérieurs⁴⁵

Les travaux effectués à façon sont relativement peu importants avec 5-6% des dispositifs d'aide et des non bénéficiaires. Cette proportion s'élève à 8% pour les contractants CTE.

Activités liées au tourisme

Les activités liées au tourisme représentent 5% des non bénéficiaires et des bénéficiaires PAM. Cette proportion est un peu plus élevée pour les contractants CTE/CAD (8%). Ces derniers représentent 21% des exploitations professionnelles pratiquant le tourisme.

1.2.2.10 Les productions sous signe de qualité

Les productions sous signes de qualité relevés par l'enquête structure sont les signes officiels français et les signes du dispositif européen, à savoir : l'agriculture biologique, l'appellation d'origine contrôlée (AOC), le label rouge, la certification de conformité de produit (CCP) et l'indication géographique protégée (IGP).

Tableau 1.17 : Signes de qualité développés par les exploitations

Signe de qualité	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	Serres	MECA ZM
<i>Agriculture biologique</i>	8.923	3.034	629	2.798	40	537
<i>AOC</i>	61.630	45.357	3.125	4.857	36	2.467
<i>CCP</i>	36.824	19.632	3.933	6.357	168	1.429
<i>Label rouge</i>	26.160	12.673	2.915	5.753	39	1.582
<i>IGP</i>	9.538	5.087	861	1.689	69	551
<i>Total ayant au moins un signe</i>	122.404	76.153	9.021	16.703	301	5.140
<i>Pas de signe de qualité</i>	224.125	166.672	10.028	15.748	1.164	4.429
Total	346.529	242.825	19.050	32.450	1.465	9.570

Signe de qualité	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	Serres	MECA ZM
<i>Agriculture biologique</i>	3%	1%	3%	9%	3%	6%
<i>AOC</i>	18%	19%	16%	15%	2%	26%
<i>CCP</i>	11%	8%	21%	20%	11%	15%
<i>Label rouge</i>	8%	5%	15%	18%	3%	17%
<i>IGP</i>	3%	2%	5%	5%	5%	6%
<i>Total ayant au moins un signe</i>	35%	31%	47%	51%	21%	54%
<i>Pas de signe de qualité</i>	65%	69%	53%	49%	79%	46%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ADE 2008 sur base des données du MAP, SCEES, 2^{ème} traitement

Au total, 122 404 exploitations agricoles professionnelles produisent, au moins sous un signe de qualité, soit environ une exploitation sur trois. Cette proportion s'élève à une exploitation sur deux (50%) pour les exploitations bénéficiaires d'aide à l'investissement (tout dispositif confondu, à l'exception des bénéficiaires d'aides aux serres).

Tous les bénéficiaires d'aide s'engagent davantage dans l'agriculture biologique que les non bénéficiaires. Cette activité est surtout le fait des contractants CTE qui la développent de manière prépondérante (45% de la superficie nationale en agriculture biologique). Elles

⁴⁵ Les travaux extérieurs ou encore travaux effectués à façon hors de l'exploitation recouvrent l'exploitation forestière, la scierie, les travaux agricoles et autres travaux à façon (entretien du paysage ...).

représentent près d'un tiers des exploitations pratiquant l'agriculture biologique au niveau national selon ces données du SCEES (ES2005).

L'AOC est le signe officiel le plus fréquent, utilisé par plus de 60 000 exploitations professionnelles, soit 18% (la proportion est semblable pour les non bénéficiaires – 19%). C'est principalement la viticulture qui produit sous AOC ainsi que, dans une moindre mesure, la filière « bovin lait » (fromages de vache sous AOC)⁴⁶. Le tableau ci-après répartissant les exploitations produisant sous signe de qualité par OTEX montre une forte dominance de la viticulture pour les exploitations sans aide.

Tableau 1.18 : Exploitations produisant sous signe de qualité par OTEX

Otex	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	MECA ZM
<i>Grandes cultures</i>	8%	8%	3%	11%	0%
<i>Maraîchage, fleurs et horticulture diverse</i>	1%	1%	1%	1%	0%
<i>Fruits et autres cultures permanentes</i>	3%	4%	2%	2%	1%
<i>Vins</i>	32%	42%	10%	12%	2%
<i>Bovins lait</i>	13%	9%	26%	17%	36%
<i>Bovins viande</i>	12%	8%	23%	20%	23%
<i>Bovins lait-viande</i>	2%	2%	4%	2%	3%
<i>Ovins, caprins et autres herbivores</i>	8%	5%	11%	13%	25%
<i>Granivores</i>	3%	4%	1%	1%	1%
<i>Polyculture</i>	5%	5%	2%	4%	1%
<i>Polyélevage à orientation herbivores</i>	2%	2%	3%	3%	1%
<i>Polyélevage à orientation granivores</i>	2%	2%	3%	2%	4%
<i>Grandes cultures et herbivores</i>	7%	5%	9%	9%	2%
<i>Autres combinaison culture-élevage</i>	3%	3%	2%	3%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ADE 2008 sur base des données du MAP, SCEES, 2^{ème} traitement

La part des bénéficiaires PAM et CTE/CAD produisant sous AOC est légèrement inférieure aux non bénéficiaires, tout en restant significative. Elle correspond respectivement à 16% et 15%.

Les produits sous certification de conformité de produits (CCP) sont développés par 8% des non bénéficiaires pour près d'un cinquième des bénéficiaires PAM et CTE. 15 et 18 % des exploitations bénéficiaires de PAM et CTE produisent sous label rouge, pour 5% des exploitations sans aide. Les CTE représentent plus d'une exploitation sur cinq engagées au niveau du label rouge. La proportion d'exploitations bénéficiaires d'aide à l'investissement est également supérieure aux non bénéficiaires pour l'IGP⁴⁷.

En ce qui concerne le dispositif d'aide aux exploitations en zone de montagne (BAT MECA), ils produisent le plus sous AOC (26%). Par ailleurs, l'agriculture biologique est importante (10% de la superficie totale en AB), ainsi que le label rouge et l'IGP.

⁴⁶ Source : Agreste Primeur, n°169, septembre 2005

⁴⁷ L'IGP (indication géographique protégée) relève du dispositif européen de signes officiels d'identification de la qualité. En France, le législateur a décidé d'associer toute demande d'IGP à un label rouge ou à une CCP. Afin de se mettre en conformité avec le droit communautaire, un accès direct à l'IGP est possible depuis le dernier projet de loi d'orientation agricole (source : Agreste Primeur, n° 169, septembre 2005).

Pour faire le lien entre les dispositifs et les orientations, les bénéficiaires d'un PAM produisant sous signe de qualité proviennent surtout des OTEX d'élevage herbivore, avec les exploitations bovins lait en tête (26%) et bovins viande (23%). Le constat est semblable pour les contractants CTE où s'ajoutent les grandes cultures et pour les agriculteurs bénéficiaires en zone de montagne avec, à leur niveau, une émergence de l'OTEX autres herbivores (25%).

1.2.3 Répartition géographique des bénéficiaires

La répartition géographique des bénéficiaires par région est fournie par l'ODR pour les dispositifs PAM, CTE et les agriculteurs en zone de montagne et illustrée dans les cartes et tableaux ci-après. Pour les bénéficiaires de PMBE, les données proviennent de l'Office de l'élevage.

1.2.3.1 Les plans d'amélioration matérielle

La répartition des bénéficiaires de PAM par région est illustrée par la carte 1.1 et le tableau 24 ci-après.

Carte 1.1 : Taux de pénétration du dispositif PAM

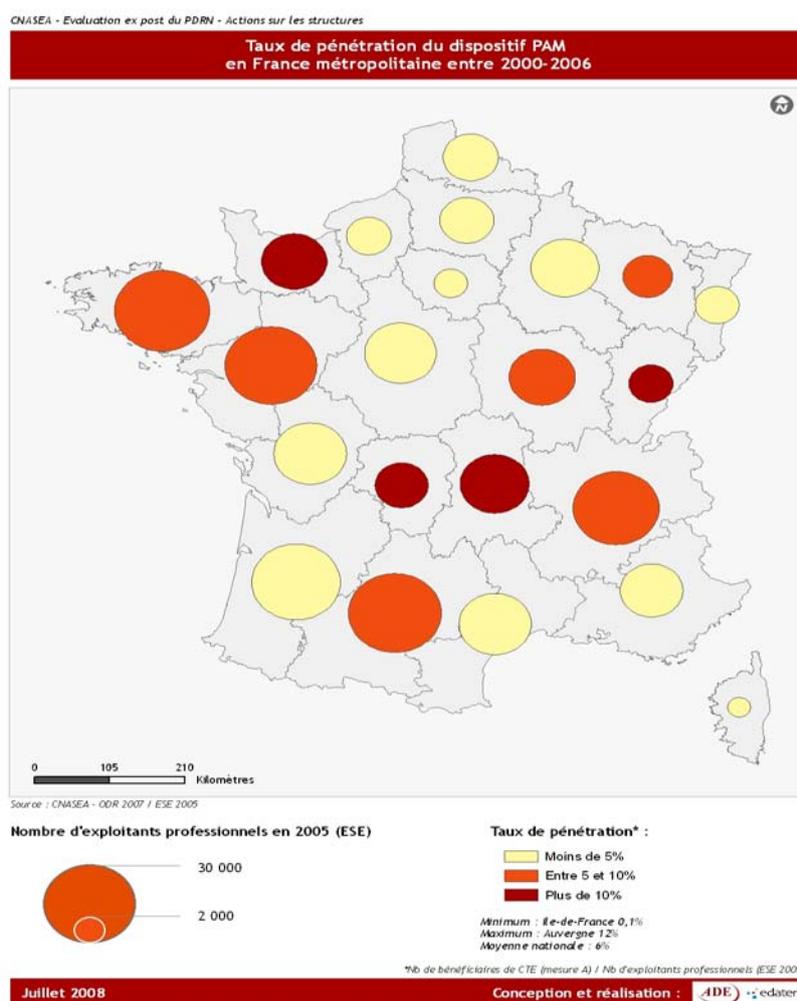


Tableau 1.19 : Nombre de bénéficiaires de PAM par région, nombre d'exploitations professionnelles et taux de pénétration calculé

REGION	Nb de bénéficiaires	Nb d'exploitations professionnelles (ESE 2005)	Taux de pénétration (valeur approchée)
Alsace	236	6 367	4%
Aquitaine	1 268	27 716	5%
Auvergne	2 125	17 623	12%
Basse-Normandie	1 749	15 084	12%
Bourgogne	1 441	15 686	9%
Bretagne	1 716	29 991	6%
Centre	621	18 745	3%
Champagne-Ardenne	275	16 316	2%
Corse	3	1 737	0,002%
Franche-Comté	796	6 779	12%
Haute-Normandie	247	7 161	3%
Ile-de-France	6	4 190	0,001%
Languedoc-Roussillon	879	19 106	5%
Limousin	1 100	10 458	11%
Lorraine	618	8 409	7%
Midi-Pyrénées	2 524	31 893	8%
Nord-Pas-de-Calais	342	11 245	3%
Pays de la Loire	2 162	29 217	7%
Picardie	142	10 724	1%
Poitou-Charentes	613	18 683	3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	386	13 482	3%
Rhône-Alpes	2 001	25 916	8%
Moyenne nationale (France métropolitaine)	21 250	346 528	6%

Source : Données CNASEA – ODR 200, traitement EDATER

Les quatre régions ayant le plus largement mobilisé le dispositif PAM avec plus de 2000 exploitations bénéficiaires par région sont par ordre : 1) Midi-Pyrénées, 2) Pays de la Loire, 3) Auvergne et 4) Rhône Alpes. Le taux de pénétration du dispositif, basé sur le nombre de bénéficiaires PAM rapportés aux exploitations professionnelles par région, fournit une image légèrement différente. Le taux de pénétration est de plus de 10% pour l'Auvergne, la Basse-Normandie, le Franche Comté (12%) et le Limousin (11%). Le taux de pénétration moyen au niveau national est de 6%. Il est le plus faible en Ile de France, Picardie et Champagne Ardenne.

Le taux de pénétration différencié s'explique à la fois par les zones de handicaps naturels et par l'orientation (élevage herbivore), les deux étant d'ailleurs partiellement liés. Le différentiel des taux bonifiés et des taux du marché était supérieur en zone défavorisée et en particulier pour les jeunes agriculteurs pendant toute la période. En outre, les PAM ont largement concerné les bâtiments d'élevage herbivore (avec une dominance des stabulations lait). Un lien prononcé entre PAM et PMPOA 2 a été souligné dans certaines zones vulnérables. Au niveau national, le lien est de 26% (bénéficiaires d'un PAM qui ont également bénéficié d'un PMPOA2).

1.2.3.2 Les CTE (mesure a)

La répartition par région, des contractants CTE ayant mobilisé la *mesure a* est illustrée par la carte 2 et le tableau 25 ci-après.

Carte 1.2 : Taux de pénétration de la mesure a du dispositif CTE

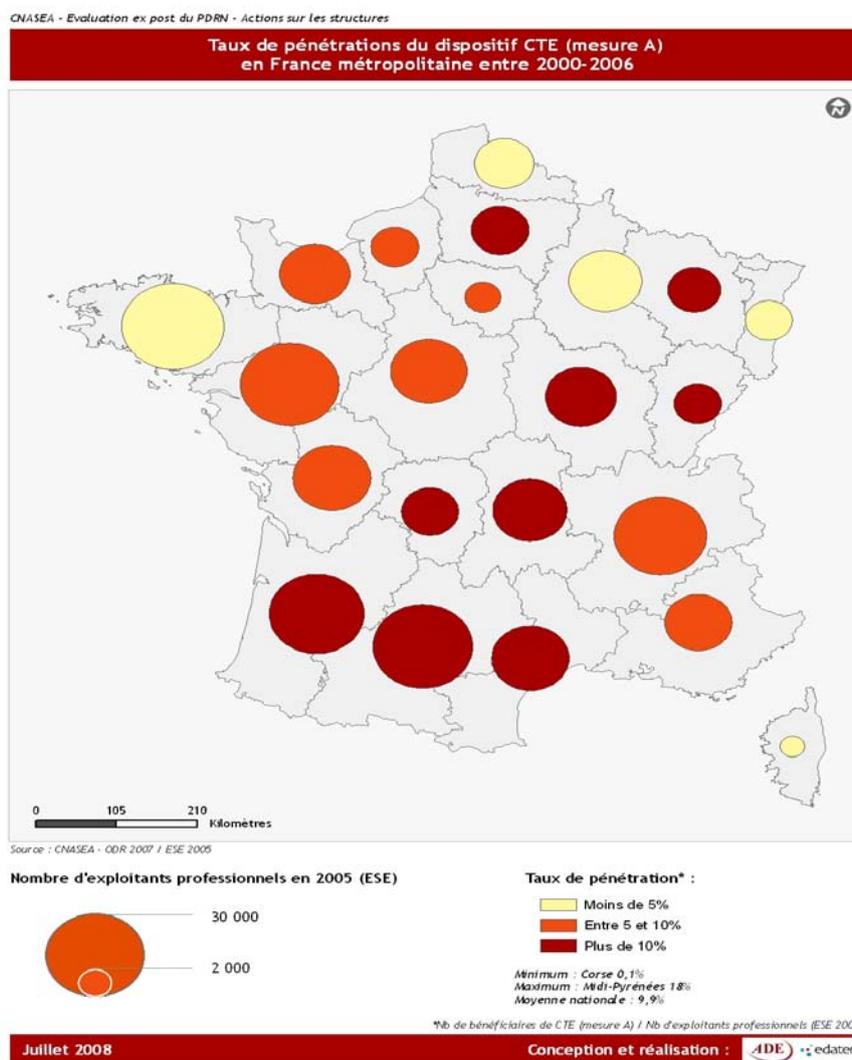


Tableau 1.20: Nombre de contractants CTE par région, nombre d'exploitations professionnelles et le taux de pénétration calculé

RÉGION	Nb de bénéficiaires	Nb d'exploitations professionnelles (ESE 2005)	Taux de pénétration (valeur approchée)
Alsace	270	6 367	4,2%
Aquitaine	2 952	27 716	10,7%
Auvergne	2 935	17 623	16,7%
Basse-Normandie	1 430	15 084	9,5%
Bourgogne	2 357	15 686	15,0%
Bretagne	1 430	29 991	4,8%
Centre	1 472	18 745	7,9%
Champagne-Ardenne	602	16 316	3,7%
Corse	1	1 737	0,1%
Franche-Comté	802	6 779	11,8%
Haute-Normandie	645	7 161	9,0%
Ile-de-France	211	4 190	5,0%
Languedoc-Roussillon	2 077	19 106	10,9%
Limousin	1 335	10 458	12,8%
Lorraine	1 076	8 409	12,8%
Midi-Pyrénées	5 748	31 893	18,0%
Nord-Pas-de-Calais	360	11 245	3,2%
Pays de la Loire	2 465	29 217	8,4%
Picardie	1 154	10 724	10,8%
Poitou-Charentes	1 175	18 683	6,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 209	13 482	9,0%
Rhône-Alpes	2 514	25 916	9,7%
Moyenne nationale (France métropolitaine)	34 220	346 528	9,9%

Source : Données CNASEA – ODR 2008, traitement EDATER

Sept régions ont très largement adhéré aux CTE (*mesure a*). La région de Midi-Pyrénées se place largement en tête avec plus de 5 700 contractants. Les six autres régions ont plus de 2 000 contractants, avec par ordre l'Aquitaine et l'Auvergne avec environ 2 900 contractants, Rhône Alpes (2 514), Pays de la Loire (2 465), la Bourgogne (2 357) et Languedoc-Roussillon (2077).

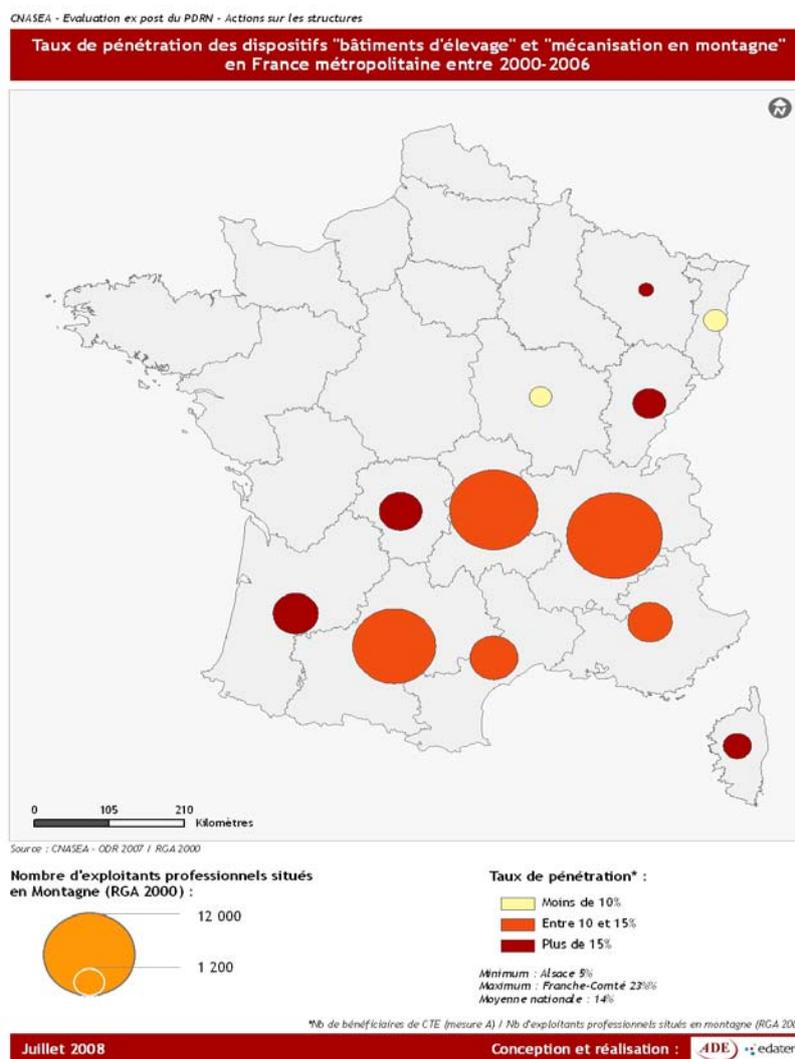
Le taux de pénétration des CTE place toujours Midi-Pyrénées en tête avec 18%, suivi de l'Auvergne (16,7%), la Bourgogne (15%). Apparaissent ensuite le Limousin et la Lorraine avec 12,8%, le Franche Comté (11,8%) et la Picardie (10,8%). Le taux de pénétration national est de près de 10%. Les quatre régions au taux de pénétration le plus faible sont le Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne. La densité de CTE sur le territoire français en fonction des régions et département est assez hétérogène. Comme pour les PAM, les zones défavorisées, et en particulier les zones de montagne sont surreprésentées. Toutefois,

les CTE sont réparties beaucoup plus largement sur le territoire français que les PAM. Les régions absentes sont la Bretagne, le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne Ardenne et l'Alsace. L'évaluation à mi-parcours distingue, au niveau de la répartition géographique, quatre groupes, avec des signatures précoces ou tardives et des taux de signatures de plus de 18% par départements, de 6-18% et des faibles taux de signatures inférieurs à 6%. Parmi ce dernier groupe qui s'est le moins engagée dans les CTE, figurent des départements dont l'orientation est très intensive, ainsi que les départements marqués par les AOC viticoles⁴⁸.

1.2.3.1 Bâtiment d'élevage et mécanisation en montagne (RGA 2000)

La répartition des bénéficiaires des dispositifs en zone de montagne par région est illustrée par la carte 1.3 et le tableau 1.21 ci-après.

Carte 1.3 : Taux de pénétration du dispositif en zone de montagne



⁴⁸ Evaluations à mi-parcours, Rapport d'évaluation juillet 2003 Planistat p.34 et Note de synthèse, septembre 2003 p.26-27.

Tableau 1.21 : Nombre d'exploitations en montagne bénéficiaires de l'aide « bâtiments d'élevage et mécanisation en zone de montagne », nombre d'exploitations professionnelles situées en montagne et le taux de pénétration calculé pour la zone de montagne

REGION	Nb de bénéficiaires	Nb d'exploitations professionnelles situées en montagne (RGA 2000)	Taux de pénétration (Valeur approchée)
Alsace	41	788	5%
Aquitaine	642	3 024	21%
Auvergne	1 458	11 966	12%
Bourgogne	57	756	8%
Corse	223	1 114	20%
Franche-Comté	371	1 588	23%
Languedoc-Roussillon	505	3 565	14%
Limousin	430	2 829	15%
Lorraine	49	326	15%
Midi-Pyrénées	1 582	10 561	15%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	301	2 818	11%
Rhône-Alpes	1 619	13 302	12%
Moyenne nationale (France métropolitaine)	7 278	52 637	14%

Source : Données CNASEA – ODR 2008, traitement EDATER

Trois régions, Rhône Alpes, Midi-Pyrénées et l'Auvergne, rassemblent près de 65% des bénéficiaires, avec près 1500 bénéficiaires par région. Le taux de pénétration moyen du dispositif par rapport aux exploitations professionnelles situées en zone de montagne est de 14% sur base du RGA 2000. Ce taux est significativement supérieur en Franche Comté (23%) et en Aquitaine (21%).

1.2.3.4 Le PMBE

La répartition géographique des bénéficiaires de PMBE par région est présentée dans le tableau ci-après. A titre indicatif, ces bénéficiaires ont été comparés à l'ensemble des exploitations ayant un élevage herbivore en reprenant les OTEX 41, 42, 43, 44, 60, 71, 81 et 82. Ce taux est fourni à titre indicatif.

Tableau 1.22 : Nombre d'exploitations bénéficiaires du PMBE par région, nombre d'exploitations herbivores professionnelles et taux de pénétration

Région	Nb de bénéficiaires par région	Exploitations herbivores professionnelles	Taux de pénétration
Alsace	81	1 762	5%
Aquitaine	594	12 468	5%
Auvergne	784	15 338	5%
Basse-Normandie	1 051	12 665	8%
Bourgogne	540	8 094	7%
Bretagne	802	19 899	4%
Centre	301	5 316	6%
Champagne-Ardenne	217	3 626	6%
Franche-Comté	298	5 688	5%
Haute-Normandie	349	4 142	8%
Ile-de-France	23	321	7%
Languedoc-Roussillon	133	4 093	3%
Limousin	633	9 767	6%
Lorraine	566	6 094	9%
Midi-Pyrénées	953	19 880	5%
Nord-Pas-de-Calais	345	5 881	6%
Pays de la Loire	979	20 178	5%
Picardie	259	3 355	8%
Poitou-Charentes	497	8 668	6%
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	75	3 209	2%
Rhône-Alpes	547	15 129	4%
Total	10 027	185 573	5%

Source : MAP, Office de l'élevage et enquête structure 2005, traitement ADE

Les régions comptabilisant le plus de bénéficiaires sont la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire et Midi-Pyrénées. Ce taux de pénétration indicatif est de 5% en moyenne. Le taux de pénétration est assez homogène sur l'ensemble du territoire, avec un maximum pour la Lorraine, suivie de la Normandie (Basse et Haute) et la Picardie. Le taux est le plus faible en PACA et Languedoc-Roussillon.

1.2.4 Analyse des réalisations

Le présent paragraphe fournit quelques données spécifiques à chacun des dispositifs, notamment les principaux types d'investissements réalisés. Les données spécifiques varient sensiblement d'un dispositif à l'autre notamment en fonction de son ancienneté.

1.2.4.1 Les plans d'amélioration matérielle

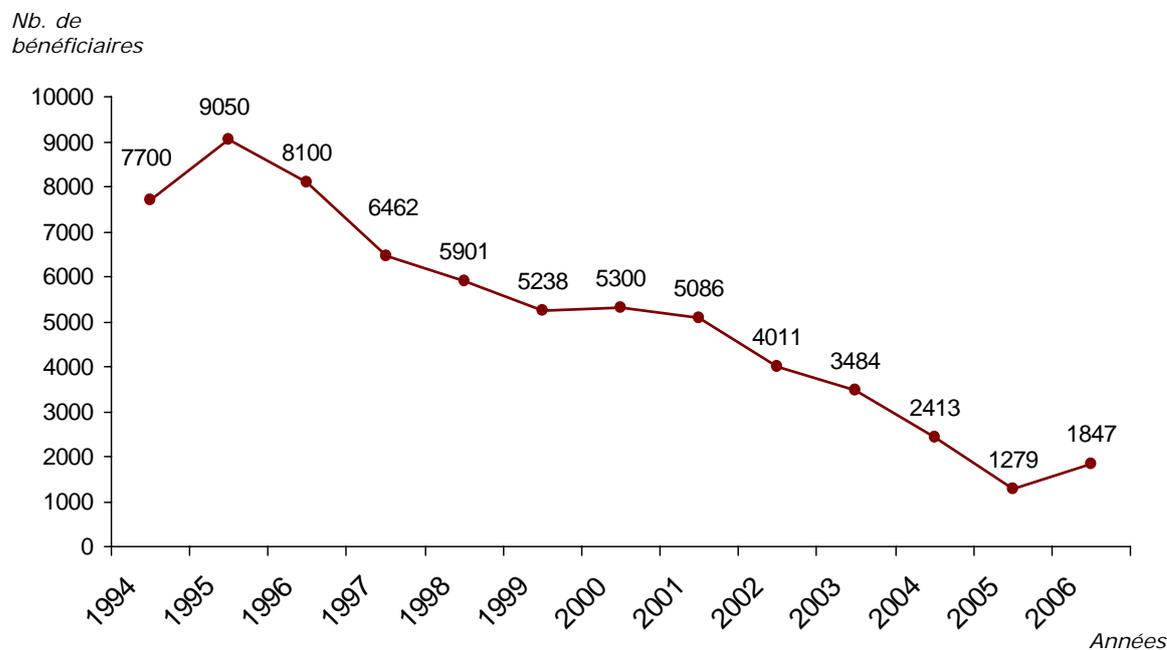
Les caractéristiques générales des PAM sont décrites au § 1.1.5.1. Il s'agit d'un plan global de modernisation d'une exploitation agricole, financée par une série de prêts bonifiés. Les investissements réalisés dans le cadre d'un PAM doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants : réduction des coûts de production, amélioration de la qualité, diversification, préservation de l'environnement, l'amélioration des conditions d'hygiène, du bien-être animal et des conditions de travail.

Les exploitations bénéficiaires d'un PAM ont été caractérisées en détail au §1.2.2 ci-avant. Pour rappel, il s'agit de grandes exploitations professionnelles avec près de 47% de jeunes agriculteurs, orientées majoritairement vers l'élevage herbivore (64%) situées principalement en zone défavorisée (62%).

Evolution dans le temps

Comme évoqué au §1.1 relatif au contexte, le dispositif PAM qui a été instauré en 1985 a significativement participé à la modernisation des exploitations agricoles de 1985 à 2000 (et après). L'évolution du nombre de PAM depuis 1994 à 2006 est illustrée dans le graphe ci-après.

Graphique 1.6 : Évolution du nombre annuel de bénéficiaires de PAM depuis 1994



Source: ADE 2008, d'après les rapports d'activités du CNASEA

L'utilisation des prêts bonifiés via les PAM/PI a été en baisse constante sur la période 2000-2006, baisse déjà amorcée au cours de la période précédente (1994-99). Cette chute est liée à plusieurs éléments :

- Le faible coût du crédit sur le marché :
 - Les taux d'intérêts sur le marché ont atteint un niveau très bas au cours de la période, de 12% en 1991, on descend à 4% en 2005⁴⁹. Cette réduction sensible du différentiel entre les taux d'intérêt des prêts bonifiés et ceux du marché rend le dispositif moins attractif.
 - Le manque d'attractivité financière ne compense plus la procédure administrative et les délais pour s'engager dans un PAM (montage du dossier, agrément en CDOA, etc.). L'élaboration des PAM est complexe et nécessite l'appui des organismes professionnels (CER, etc.).
- Le développement en parallèle de diverses mesures de modernisation qui permettent l'octroi de subvention : CTE, bâtiments et mécanisation en zone de montagne, PMBE (à partir de 2005).

⁴⁹ Source rapport Bureau du crédit

Types de biens financés par les PAM (2000-2006)

Comme le montre le tableau ci-après, les principaux types d'investissements financés par les PAM concernent les bâtiments d'élevage (45%) et, à ce niveau, principalement les stabulations laitières. Les autres bâtiments agricoles représentent 15% des investissements, suivi du matériel de traction principalement composé de tracteurs avec 12%. La catégorie « autres matériels et équipements » représente 16% et regroupe une grande diversité de postes (matériel de récolte, de stockage, de conditionnement, de transformation, matériel divers (y compris clôtures), matériel mobile d'irrigation).

Tableau 1.23: Types de bien financés par les PAM (en euros et en %)

Type de bien	Montant total des projets à financer en €	%
Bâtiments d'élevage		45%
- Stabulation orientation lait	1 284 132 277	29%
- Stabulation orientation viande	399 860 464	9%
- Bâtiment d'élevage	310 796 358	7%
Bâtiment agricole	652 457 519	15%
Autre matériel, équipement	725 805 284	16%
Matériel de traction (tracteur...)	523 405 899	12%
Autres	232 661 688	5%
Achat de bétail- Cheptel	150 139 150	3%
Plantations	96 465 059	2%
Investissements touristiques (mobiliers et immobiliers)	33 076 607	1%
NC	261 484	0,01%
TOTAL	4 409 061 789	100%

Source : Données CNASEA – ODR 2008, traitement EDATER

Les PAM maraîchers et horticoles concernent un faible nombre d'unités. Par contre, ces productions bénéficient d'un plafond d'investissements « finançables » jusqu'à cinq fois supérieur à celui des autres productions.

Montant moyen des PAM et investissements

Le montant moyen d'un PAM sur l'ensemble de la période est d'environ 207 000 EUR. Ces montants moyens sont en augmentation de 37%, de 191 800 EUR en 2000 à 262 000 EUR en 2005 (voir tableau ci-après)⁵⁰

⁵⁰ Dans les rapports annuels du CNASEA, les montants moyens des PAM sont uniquement disponibles pour les années 2000 et 2001. Ils indiquent des montants légèrement inférieurs : 174 000 EUR pour 2000 et 187 000 EUR pour 2001.

Tableau 1.24 : Évolution annuelle du montant moyen des PAM

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	191 819	200 533	216 694	198 243	247 145	262 199

Source : Données CNASEA – ODR 2008, traitement EDATER

Les montants moyens sont également assez variables d'une région à l'autre (minimum de 114 873 EUR en Provence-Alpes-Côtes d'Azur et de 329 148 EUR en Champagne-Ardenne). Le montant de la subvention équivalente s'élève à environ 12 000 EUR. Les investissements totaux réalisés par les bénéficiaires dans le cadre des PAM sont importants et s'élèvent à environ 4,4 milliards d'euros (voir tableau 1.8 § 1.2.1. Bilan des réalisations). L'effet de levier, basé sur le ratio des dépenses totales encourues par les bénéficiaires directs pour les mesures de soutien divisé par le cofinancement public peut être estimé à titre indicatif à 17,25 (207 000 EUR /12 000 EUR), ce qui est important.

Tableau 1.25 : Montant moyen d'un PAM par région

Région	Nb de bénéficiaires	Montant moyen des projets à financer par bénéficiaires en €
Alsace	236	166 151
Aquitaine	1 268	160 674
Auvergne	2 125	207 115
Basse-Normandie	1 749	251 685
Bourgogne	1 441	178 929
Bretagne	1 716	296 813
Centre	621	190 469
Champagne-Ardenne	275	329 148
Corse	3	311 673
Franche-Comté	796	230 791
Haute-Normandie	247	222 813
Ile-de-France	6	265 897
Languedoc-Roussillon	879	173 945
Limousin	1 100	183 744
Lorraine	618	149 101
Midi-Pyrénées	2 524	169 409
Nord-Pas-de-Calais	342	235 796
Pays de la Loire	2 162	226 723
Picardie	142	288 879
Poitou-Charentes	613	185 190
Provence-Alpes-Côte d'Azur	386	114 873
Rhône-Alpes	2 001	211 949
Total	21 250	207 485

Source : Données CNASEA – ODR 2008, traitement EDATER

Lien avec d'autres dispositifs

Le lien avec le PMPOA sur la période 2000-2005 est de 26% au niveau national selon l'enquête structure 2005. Ce taux est plus important dans les zones vulnérables où il est estimé à 50% ou plus (e.a. Pays de la Loire).

Il y a également un lien avec les jeunes agriculteurs. Ces derniers bénéficiaient de taux préférentiels pour les « prêts spéciaux modernisation » par rapport aux aînés.

Selon les PDRN, les contractants CTE bénéficiaient d'une bonification d'intérêt supplémentaire pour les prêts contractés. Les informations disponibles n'ont pas permis de disposer d'un croisement des bénéficiaires deux dispositifs.

1.2.4.2 Les contractants CTE

Il convient de rappeler que le CTE repose sur un projet global de l'exploitation, éligible à plusieurs mesures du PDRN dont la *mesure a*. Comme mentionné précédemment, cette approche globale d'une exploitation contraste avec une approche par mesure et en l'occurrence par les aides à l'investissement. Les types de travaux financés par les CTE dans le cadre de la *mesure a* sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 1.26: Types de travaux financés par les CTE mesure a (en euros et en %)

Classe de travaux	Type de travaux	Montant total des projets à financer en €	%
Diversification	Bâtiments de stockage	105 125 285	11%
	Filets brise vent	53 735 863	6%
	Local phyto	23 490 913	2%
	Aménagement des abords	19 006 912	2%
	Bâtiment logement autres volailles	10 018 129	1%
	Autre diversification	60 340 017	6%
	<i>Sous-total diversification</i>	<i>271 717 120</i>	<i>28%</i>
Etudes - analyses		176 300 840	18%
Amélioration des productions	Amélioration des bâtiments	49 221 788	5%
	Achat de matériel	36 242 853	4%
	Conditions de travail	33 287 707	3%
	Amélioration de la production	14 358 934	1%
	Autre amélioration des productions	16 270 479	2%
	<i>Sous-total amélioration de la production</i>	<i>149 381 761</i>	<i>15%</i>
Amélioration des bâtiments	Abris, hangars, silos	63 874 576	7%
	Modernisation	28 684 756	3%
	Aire (exercice, traite), fosses, laiteries	14 152 646	1%
	Autre amélioration des bâtiments	26 933 715	3%
	<i>Sous-total amélioration des bâtiments</i>	<i>133 645 692</i>	<i>14%</i>
Améliorations foncières	Matériel	74 411 747	8%
	Accès et abords de l'exploitation	11 918 480	1%
	Entretien – équipements	10 653 352	1%
	Autres améliorations foncières	13 516 665	1%
<i>Sous-total améliorations foncières</i>	<i>110 500 244</i>	<i>11%</i>	
Divers	<i>Divers</i>	96 836 745	10%
Environnement	<i>Environnement</i>	26 824 524	3%
Filières	<i>Filières</i>	7 017 423	1%
Forêts	<i>Forêts</i>	441 959	<1%
	TOTAL	972.666.308	100%

Source : Données CNASEA – ODR 2008, traitement EDATER

La diversification représente 30% du montant total des investissements, suivi des études, de l'amélioration des productions (15%) - des bâtiments (14%) et des améliorations foncières (11%). L'environnement représente 3%.

1.2.4.3 Les bénéficiaires du PMBE

Comme précisé au § 1.1, le PMBE a été mis en œuvre au cours des deux dernières années du PDRN, en 2005 et 2006. Le dispositif est toujours en place sous l'actuel PDRH. Son objectif principal est d'améliorer la compétitivité des exploitations d'élevage, notamment dans le contexte de la réforme de la PAC. Les guichets uniques en DDAF ont reçu 17 961 dossiers jusque fin 2006, dont 10 027 ont reçu une notification de subvention pour la période.

Les bénéficiaires d'un PMBE sont surtout des éleveurs bovins (92%) principalement pour la viande ou le lait. L'élevage ovin représente 6% des bénéficiaires et l'élevage caprin 2%.

Tableau 1.27: Bénéficiaires de PMBE par filière de production

	Production principale			Total
	BOVIN	CAPRIN	OVIN	
LAIT	3.451	217	250	3.918
MIXTE	1.876	4	43	1.923
VIANDE	3.870	8	308	4.186
Total	9.197	229	601	10.027
	92%	2%	6%	

Source : ADE 2008, sur base des données du MAP, BEPE-DGPEI en provenance de l'Office de l'Elevage

Les types d'investissements

La plupart des investissements réalisés dans le cadre du PMBE concernent le logement des animaux (88%). Pour 57% des bénéficiaires, il s'agit de litière paillée accumulée. La gestion des effluents ne couvre que 8% des investissements. Ce constat s'explique par les conditions d'éligibilité et le lien avec le PMPOA2 en zone vulnérable. En effet, en zone vulnérable, la gestion des effluents n'est pas éligible au plan bâtiment et, en zone non vulnérable, ces investissements ne sont éligibles qu'à condition de mettre en place des capacités allant au-delà des normes minima.

Tableau 1.28: Types d'investissements

	Logement des animaux	Salle de traite laiterie	Atelier de transformation	Gestion des effluents	Litière paillée accumulée
% d'exploitations concernées	88%	27%	1%	8%	57%

Source : ADE 2008, sur base des données du MAP, BEPE-DGPEI en provenance de l'Office de l'Elevage

Ce sont principalement des constructions neuves qui ont été financées par le PMBE (59%). Les extensions représentent 14%, la rénovation 8% et les éléments mixtes 19%. Ces proportions varient selon les filières et les orientations : les bovins et ovins viandes ont réalisé plus de constructions neuves (autour de 60%) que les orientations laitières.

Tableau 1.29 : Répartition par type de construction selon les filières en nombre de bénéficiaires et pourcentage

	Neuf	Extension	Rénovation	Mixte	Total
Total	5877	1433	809	1908	10027
	59%	14%	8%	19%	100%

Source : ADE 2008, sur base des données du MAP, BEPE-DGPEI en provenance de l'Office de l'Elevage

Coût moyen des projets PMBE

Le coût total moyen des projets s'élève à environ 94 200 EUR. L'agriculteur peut exécuter lui-même une partie des travaux. Une partie de ces travaux est éligible et peut être prise en compte pour déterminer le montant subventionnable⁵¹. L'autoconstruction s'élève en moyenne à environ 10 700 EUR. Le montant retenu est la dépense éligible plafonnée. Le montant des plafonds peut varier en fonction des régions.

Tableau 1.30 : Coût moyen des projets selon le type d'investissement en euros

Coût du projet (€)						dont autoconstruction	Montant retenu	Montant éligible
Logement des animaux	Salle de traite laiterie	Atelier de transformation	Gestion des effluents	Autres	Total			
51 455	6 300	195	1 658	12 855	94 178	10 694	83 568	71 933

Source : ADE 2008, sur base des données du MAP, BEPE-DGPEI en provenance de l'Office de l'Elevage

Taux moyens d'aide du dispositif

Pour rappel, il y a une modulation positive de l'aide pour les jeunes agriculteurs et ceci, en fonction des zones (défavorisée ou non).

En moyenne, le montant de la subvention accordée dans le cadre du PMBE s'élève à 27 570 EUR. La subvention a représenté environ 26% du coût des projets, à savoir 30% pour les jeunes agriculteurs et 24% pour les non JA. La subvention totale était en moyenne de 37 300 EUR pour les JA et 22 500 EUR pour les non JA. Les collectivités ont aidés à hauteur d'environ 8 700 EUR en moyenne par projet. Il convient de souligner que l'implication des collectivités dans le cofinancement est très variable d'une région à l'autre. L'implication est maximale en Pays de la Loire, Auvergne, Bretagne et Midi-Pyrénées avec des taux de 10% voire plus.

⁵¹ Circulaires DGFAR/SDEA/C2006-5006 DPEI/SDEPA/C2006-4012, 2.1 et 3.1.3.

Tableau 1.31 : Montant moyen de subvention totale JA/non JA

Bénéficiaires	Taux moyen	Montant moyen de subvention total		Part Etat+FEOGA		Part Collectivités	
	en %	Effectif	Moyenne en euros	Effectif	Moyenne en euros	Effectif	Moyenne en euros
JA	30,2	3 456	37 279	3 456	27 646	3 285	10 134
NON JA	23,9	6 571	22 463	6 571	15 872	5 556	7 796
Total	26,1	10 027	27 570	10 027	19 930	8 841	8 664

Source : ADE 2008, sur base des données du MAP, BEPE-DGPEI en provenance de l'Office de l'Elevage

Les montants moyens varient en fonction des zones. En montagne, les montants d'aide étaient bien plus élevés (31 600 EUR pour les non JA à 50 400 EUR pour les JA) qu'en zone non défavorisée (19 000 EUR pour les non JA à 31 600 EUR pour les JA) ou en zone défavorisée simple ou piémont (21 200 euros pour les non JA à 36 300 EUR pour les JA). Pour les GAEC, le montant « subventionnable » pouvait être multiplié par le nombre d'exploitations regroupées, dans la limite de trois.

L'effet de levier moyen, calculé sur base du taux de levier qui est le rapport entre le montant total des dépenses encourues par les bénéficiaires directs et les dépenses publiques est de 3,4 (94 178/27 570).

Approche qualitative du PMBE sur base des entretiens en départements

Les entretiens en départements ont permis de relever une série d'effets concrets des investissements en bâtiment d'élevage sur la compétitivité. Ces éléments qualitatifs sont fournis à titre indicatif. En effet, la conduite de l'élevage bovin est très différente selon les régions. Dès lors, l'effet de ce type d'investissement sera différencié selon la situation respective avant PMBE. Appréhender précisément les effets du plan de modernisation des bâtiments d'élevage nécessitera une comparaison des situations avant et après investissement selon les régions.

Les principaux aspects soulignés en départements sont les suivants :

- Gain de productivité à l'heure travaillée : gain de 30- 60 minutes par jour pour les soins aux animaux (cela correspond à un gain d'une vingtaine de jours de travail sur une année) (toutes les régions) ;
- Amélioration des performances zootechniques grâce à la meilleure ambiance des bâtiments (moins de maladies respiratoires) (toutes les régions) ;
- Amélioration des performances zootechniques en termes de gains de masse corporelle (Pays de la Loire, Midi-Pyrénées) ;
- Diminution des pertes d'aliments (ensilage) par une amélioration dans la distribution (couloir) (Picardie) ;

- Étalement des vêlages dans le temps et donc de la sortie des taurillons (Pays de la Loire) ;
- Amélioration de la qualité du lait (diminution des taux cellulaire et des mammites) (Pays de la Loire, Picardie).

Contrairement aux dispositifs PAM et CTE, les comptabilités agricoles des bénéficiaires du PMBE n'étaient pas disponibles pour cette évaluation. La compétitivité des bénéficiaires n'a pas pu être abordée de manière précise à partir des données comptables. La question du poids financier des bâtiments dans le coût du lait ou de la viande n'a pas pu être abordée.

À l'issue des entretiens en départements, il est également apparu que peu de considérations ont été accordées à l'économie d'énergie au niveau des bâtiments – qui ont été accompagnés dans le cadre d'une approche classique par les professionnels (CA, Office de l'élevage). Cela comprend les considérations d'innovations technologiques (panneaux solaires, photovoltaïques), de production d'énergie par la valorisation des déchets (méthanisation) qui sont largement absentes en 2005-2006.

1.2.4.4 Analyse du dispositif bâtiments et mécanisation en zone de montagne

Peu de données détaillées sont disponibles pour le dispositif bâtiments et mécanisation en zone de montagne. Les principaux types d'investissements de mécanisation sont repris dans le tableau 39. Un bénéficiaire peut avoir financé plusieurs biens. Il s'agit principalement d'appareils de manutention de foin, de débroussailleuses et de motofaucheuses.

Tableau 1.32 : Type de matériel financé par la mécanisation en zone de montagne

Type de matériel	Nombre de bénéficiaires
Appareil de manutention de foin	493
Faucheuse	509
Transporteur automoteur de montagne a centre de gravite abaisse : auto chargeuse	169
Débroussailleuse	813
Autres	242
Salle de traite mobile pour la traite en montagne	77
Transport et épandage des effluents d'élevage	213
Matériel de traction ou de transport	114
Matériel de fenaison	190
Matériel spécifique à l'élevage laitier	20
Total	2 840

Source : Données CNASEA – ODR 2008

1.2.5 Dynamique des exploitations bénéficiaires

Une série d'analyses quantitatives ont été réalisées par INRA – UMR économie, publique AgroParisTech, sur base des données du recensement 2000 et de l'enquête structure de 2005. Les travaux ont été effectués sur un sous-échantillon constant de l'enquête structure d'environ 258 000 exploitations professionnelles (exploitations de 2005 qui étaient déjà présentes en 2000 ont été repérées). Les exploitants âgés de plus de 55 ans (en 2000) ont été exclus.

Un premier descriptif des exploitations et de leur évolution, selon certains critères socio-économiques, a été réalisé. En vue d'appréhender une éventuelle réorientation des exploitations agricoles, des tableaux croisés des types d'exploitations présentes en 2000 et 2005 ont été établis.

1.2.5.1 Évolution de variables structurelles

La dynamique des exploitations peut être appréciée à partir de l'évolution d'une série de variables de structure ou socio-économiques, comme la superficie, la main d'œuvre, le cheptel, la marge brute, la surface toujours en herbe. Les bénéficiaires d'aide sont comparés à l'ensemble des exploitations professionnelles, dont les exploitants sont âgés de moins de 55 ans.

Tableau 1.33 : Évolution de la superficie et du cheptel des exploitations professionnelles et des bénéficiaires PAM/PI, CTE volet investissement, BAT MECA entre 2000 et 2005

Variables	Nombre d'exploitations	Superficie (en ha)			Surface toujours en herbe (ha)			Cheptel (UGB)		
		2000	2005	% 05/00	2000	2005	% 05/00	2000	2005	% 05/00
Ensemble des exploitations	257.995	73	79	8%	20	23	10%	81	84	3%
PAM/PI en vigueur en 2005	24.877	87	100	16%	35	41	16%	116	129	12%
CTE volet investissement	29.125	96	106	11%	34	40	15%	92	100	9%
BatMéca	8.731	79	88	12%	52	58	12%	96	106	10%

Source : Recensement 2000 et enquête structure 2005, traitement INRA- UMR économie publique

Les exploitations bénéficiaires grandissent plus en terme de superficie (SAU) que l'ensemble des exploitations professionnelles, en particulier les bénéficiaires de PAM. La surface toujours en herbe des exploitations bénéficiaires est supérieure à la moyenne des exploitations en 2000 et elle augmente de manière plus importante (entre 12 et 16%). Il en est de même pour la taille du cheptel (en nombre d'UGB entre 2000 et 2005) qui augmente de respectivement 12%, 9% et 10% pour les bénéficiaires de PAM, CTE et Bat méca contre 3% pour l'ensemble des exploitations professionnelles.

Tableau 1.34 : Évolution de la marge brute standard et de la main d'œuvre des exploitations professionnelles et des bénéficiaires PAM/PI, CTE volet investissement, BAT MECA entre 2000 et 2005

Variables	Population concernée	Marge brute standard			Main d'œuvre		
		2000	2005		2000	2005	
	Nombre d'exploitations	Haeb		Evolution en %	Nombre d'UTA		Evolution en %
		Moyennes par exploitation					
Ensemble des exploitations	257.995	116	123	6%	2,2	2,2	0%
PAM/PI en vigueur en 2005	24.877	109	123	13%	2,3	2,4	4%
CTE volet investissement	29.125	113	122	8%	2,2	2,3	3%
BatMéca	8.731	66	72	9%	2,1	2,1	0%

Source : Recensement 2000 et enquête structure 2005, traitement INRA- UMR économie publique

La marge brute standard des exploitations bénéficiaires de ces 3 dispositifs est inférieure à la moyenne des exploitations professionnelles (ayant des exploitants âgés de moins de 55 ans) en 2000 pour aboutir à une moyenne pratiquement identique en 2005, à l'exception des exploitations bénéficiaires en zone de montagne.

La main d'œuvre est à peu près identique en 2000 et augmente légèrement pour les bénéficiaires de PAM/PI et de CTE et non pour l'ensemble des exploitations.

Pas de réorientations économiques en termes de changements d'OTEX différentes entre les bénéficiaires et l'ensemble de la population

En vue d'appréhender une réorientation éventuelle des exploitations agricoles, les orientations économiques des exploitations agricoles ont été comparées entre 2000 et 2005 (sur base de l'OTEX). Cette comparaison a été réalisée pour l'ensemble des exploitations, ainsi que par dispositif de bénéficiaires (PAM, CTE volet investissement, BatMéca).

Les tableaux présentent les exploitations selon leur spécialisation, en croisant leur spécialisation en 2000 (en ligne) et celle de 2005 (en colonne) (voir liste des acronymes pour la numérotation des OTEX).

Tableau 1.35 : Ensemble des exploitations professionnelles en 2000 et 2005

OTEX en 2005	Spécialisation des exploitations en 2000 (OTEX)									Total
	13+14	28+29	37+38	39	41	42	43+44	50+70	60+71+81+82	
13+14	47.766	596	19	30	31	38	68	152	3.017	51.717
28+29	350	6.361	6	114	14	1	2	6	519	7.373
37+38	32	19	29.830	267	0	0	7	0	307	30.462
39	56	172	380	5.808	0	7	8	22	475	6.928
41	394	24	8	22	44.160	442	2.080	320	2.555	50.004
42	96	0	0	0	96	25.616	638	170	1.106	27.721
43+44	164	0	1	4	2.273	1.514	17.851	191	1.953	23.950
50+70	186	10	5	7	340	239	199	9.049	1.336	11.370
60+71+81+82	4.848	698	743	574	2.003	1.598	1.533	1.629	34.846	48.471
Total	53.892	7.879	30.991	6.826	48.917	29.454	22.385	11.538	46.114	257.995

Source : Recensement 2000 et enquête structure 2005, traitement INRA- UMR économie publique

À titre d'exemple, pour l'ensemble des exploitations, le groupe 1 (grandes cultures OTEX 13 et 14) comprend 51 717 exploitations en 2000. 47 766 exploitations, soit 92% de celles présentes en 2000, ont conservé cette OTEX en 2005. Par type de dispositif, la proportion est identique au niveau des CTE (92%), elle est de 87% pour les PAM. La différence de 5% (entre PAM et l'ensemble) n'apparaît pas significative.

Les données ne permettent pas d'identifier de changement significatif qui permettrait de différencier une évolution singulière des bénéficiaires d'un dispositif (PAM, CTE) par rapport aux changements qui se font au niveau de l'ensemble des exploitations professionnelles.

Le changement identifiable le plus important se situe au niveau du groupe n°8 (OTEX 50+70). 80% des exploitations du groupe « ensemble » sont encore présentes en 2005, alors que cette proportion n'atteint 69% pour les CTE et les PAM. Cependant la taille de cet échantillon est plus faible (682 et 779 exploitations).

Les tableaux sont présentés dans l'annexe 7 du volume IIb concernant la *mesure a* à titre d'information.

1.3 Réponses aux questions évaluatives communes

Le soutien aux investissements dans le cadre de la *mesure a* du PDRN est possible à partir de six dispositifs (voir chapitre 1.1 Contexte). Ces dispositifs ne sont pas équivalents, ni en termes financiers, ni en termes de bénéficiaires ou de durée. Les dispositifs principaux (du point de vue financier et en nombre de bénéficiaires) ont été couverts par toutes les questions communes d'évaluation. Les trois dispositifs dominants sont les suivants :

- les PAM (importants surtout en début de période jusque 2003),
- les CTE (mi-période),
- les PMBE (2005-2006).

Les analyses quantitatives à partir du RICA et des données du SCEES (RGA2000 et ES2005) couvrent les PAM et CTE. Les données du SCEES (ES 2005) couvrent tous les dispositifs (également agriculteurs en montagne pour les dispositifs « bâtiments et mécanisation en zone de montagne » et aides aux serres).

Pour chacune des sept questions communes d'évaluation, les questions, les critères et les indicateurs prévus par la CE, ainsi que les sources de données, les dispositifs couverts et les indicateurs retenus par l'évaluateur sont présentés dans un encadré. Un court commentaire est joint précisant l'approche.

Revenu et productivité des facteurs de production (questions C1.1 et 1.2.)

Les deux premières questions d'évaluation s'intéressent aux effets des aides à l'investissement sur le revenu des exploitations bénéficiaires et sur la compétitivité à travers une meilleure utilisation des facteurs de production. Les bénéficiaires de PAM et les contractants CTE sont couverts par ces deux premières questions évaluatives. **Elles sont traitées parallèlement, principalement à partir des données comptables du RICA** et, dans une moindre mesure, à partir des données du SCEES (RG 2000 et ES 2005). Ces deux bases de données permettent d'identifier les bénéficiaires d'aides.

L'approche générale développée pour constituer les échantillons de bénéficiaires et les non bénéficiaires – n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à l'investissement – est détaillée dans l'annexe 8 du volume IIb relatif à la *mesure a*. Deux analyses ont été réalisées. Une première analyse statistique de probabilité entre les aides à l'investissement (et à l'installation) et la croissance (en terme de marge brute standard) a été réalisée par l'INRA-UMR sur base des données du SCEES (voir §1.3.2.1). Une seconde analyse repose sur les comptes simplifiés d'exploitation et de bilan du RICA (voir §1.3.2.2). Elle a été complétée par une analyse statistique de comparaison des moyennes des bénéficiaires et des non bénéficiaires et par une analyse des correspondances multiples (§ 1.3.2.3).

Le dispositif PMBE est récent (2005-06) et il n'est pas encore identifié dans les bases de données nationales (SCEES (ES2005), RICA). Des données comptables individuelles des bénéficiaires permettant d'identifier un effet sur le revenu ou en termes de compétitivité ne sont pas relevées. Des informations qualitatives recueillies à ces propos lors des entretiens en régions et départements sont fournies à titre indicatif.

1.3.1 Dans quelle mesure le soutien aux investissements a-t-il amélioré le revenu des exploitants bénéficiaires ?

<u>Critères et indicateurs proposés par la CE</u>	I.1-1. Amélioration du revenu des agriculteurs bénéficiaires	I.1-1.1 Revenu brut d'exploitation des exploitations bénéficiant d'un soutien
<u>Indicateurs proposés par l'évaluateur</u>	Excédent brut d'exploitation (EBE) Excédent brut d'exploitation (EBE) – annuités à long et moyen terme (LMT) Revenu courant avant impôt (RCAI) MBS (marge brute standard)	
<u>Dispositif couvert</u>	PAM / CTE	Source : RICA

Le questionnaire

Le lien entre les aides à l'investissement et une amélioration de revenu doit être considéré en tenant compte des éléments suivants : - le contexte des années 2000-2006 avec les politiques de limitation de l'offre (quotas, jachères, ..), où les gains de productivité ne pouvaient pas nécessairement être utilisés pour augmenter l'activité de l'exploitation. Cet élément avait déjà été relaté par les évaluations antérieures⁵². – La part croissante d'investissements non productifs, n'ayant pas nécessairement un objectif direct d'amélioration de revenu (p.ex. mise aux normes, amélioration des conditions de travail). – La dépendance du revenu des prix des produits ainsi que de nombreux autres facteurs externes. Ces éléments nécessitent une approche par orientation en vue de comparer des exploitations comparables et de limiter les effets externes - Enfin, le recul temporel limité de l'analyse (<5 ans).

L'indicateur proposé par la CE, le revenu brut d'exploitation (RBE) n'est pas disponible tel quel au niveau du RICA, il doit être reconstitué. Dès lors, d'autres indicateurs de revenu ont été pris en considération, à savoir l'excédent brut d'exploitation (EBE) duquel ont été retirés les annuités à long et moyen terme. Cet indicateur s'approche le plus du RBE.

Le revenu courant avant impôt a également été relevé à titre d'information. Cet indicateur se place dans une perspective différente du RBE puisqu'il est net d'amortissements.

⁵² L'évaluation du règlement (CE) n° 950/97 des aides aux investissements en France de mars 2001 par ASCA note déjà « une évolution du revenu peu probante dans son ensemble... » (p. 73 et suivantes).

1.3.2 Dans quelle mesure le soutien aux investissements a-t-il contribué à une meilleure utilisation des facteurs de production sur les exploitations ?

<i>Critères et indicateurs proposés par la CE</i>	I.2-1. Accroissement de la productivité des facteurs	I.2-1.1 Production par hectare (€/ha) ;
		I.2-1.2 Production par heure de travail (€/h) ;
		I.2-1.3 Coût des consommations directes par unité de produit de base vendu.
<i>Indicateurs proposés par l'évaluateur</i>	I.2-1. Accroissement de la productivité des facteurs	Produit brut/UTA, EBE/UTA NS, EBE-annuités LMT/UTA NS, RCAI (Revenu courant avant impôts)/UTA NS, UGB/UTA, UGB/SAU, actif/EBE
<i>Dispositif couvert</i>	PAM / CTE	Source : RICA

Le questionnement

Cette seconde question s'intéresse à la compétitivité des exploitations par l'accroissement de la productivité des facteurs (de production). La productivité des facteurs est très spécifique selon les régions agricoles et les types d'exploitations, classées par OTEX. Idéalement, cette question devrait être abordée par OTEX. Cependant, la taille réduite des échantillons du RICA n'a pas permis cette approche, hormis pour l'élevage herbivore pris dans son ensemble.

Les indicateurs proposés par la CE ne sont que partiellement disponibles. Les données sur la production par hectare existent au niveau du RICA. Cet indicateur concerne principalement les investissements en machines, équipements et matériels agricoles, qui peuvent influencer une production par hectare. Cet indicateur n'a pas été retenu dans le contexte du PDRN, où les aides à l'investissement ont surtout concerné les bâtiments et plus particulièrement les bâtiments d'élevage. La production par heure de travail n'est pas relevée, ni le coût des consommations directes par unité de produit de base vendu. Ces indicateurs ont été remplacés par des indicateurs de productivité par unité de travail et de capital.

1.3.2.1 Les dispositifs d'aides et la croissance des exploitations agricoles

En vue d'analyser le lien entre les aides à l'investissement (PAM, CTE volet investissement) et la croissance des exploitations agricoles, une analyse statistique basée sur la méthode Logit⁵³ a été menée par l'INRA-UMR économie publique, sur base des données du SCEES. Le modèle permet d'exprimer la probabilité d'appartenir à un groupe, en l'occurrence aux exploitations à taux de croissance élevé, sur base du rapport de la marge brute standard en 2005 et en 2000. Le modèle permet d'isoler chacune des variables et de mesurer son influence « toutes choses égales par ailleurs ».

⁵³ Le modèle Logit est une méthode qui modélise la probabilité d'appartenir à un groupe. Dans le cas présent, le modèle fournit les variables explicatives qui sont liées au fait de se trouver dans le groupe le plus dynamique (ou le moins dynamique) basé sur le taux de croissance de la MBS.

Plusieurs variables ont été retenues sur base de recherches préliminaires, dont le changement d'orientation de l'exploitation, l'âge du chef d'exploitation (moins de 40, 40-45, 45-50), la dimension économique de l'exploitation mesurée en unités de dimension économiques (UDE) (8-12 UDE, 12-16 UDE, 16-40 UDE, 40-100 UDE, >100 UDE), un changement de forme juridique, les dispositifs d'aide dont le bénéfice d'une DJA, les contractants d'un CTE avec volet investissement, le bénéfice d'un PAM.

Plusieurs groupes ont été constitués. Le groupe le plus dynamique regroupe les 25% de la population ayant les plus forts taux de croissance (ratio de marge brute standard en 2005/2000). Le groupe le moins dynamique regroupe les 25% de la population ayant les plus faibles taux de croissance.

Les résultats du groupe le plus dynamique ($MBS_{2005}/MBS_{2000} > 1,530$) sont les suivants⁵⁴ (voir tableau 43) : la probabilité d'appartenir au groupe le plus dynamique est liée au bénéfice d'un PAM. A contrario, la probabilité d'appartenir au groupe le moins dynamique est négativement liée au fait de bénéficier d'un PAM. Ce lien de probabilités n'a pas été établi pour le CTE (volet investissement).

Tableau 1.36 : Exploitations les plus dynamiques ($MBS_{2005}/MBS_{2000} > 1,53$)⁵⁵

Variables	Analyse du maximum de vraisemblance			
	Pr > ChiSq	Estimate	Standard Error	Wald Chi-Square
Variables	<.0001	-2.1084	0.0342	3796.4710
Changement d'orientation	<.0001	0.4698	0.0302	242.5320
Chef âgé de 40 ans ou moins	<.0001	0.4256	0.0346	151.1268
Chef âgé de plus de 40 à 45 ans	<.0001	0.2630	0.0362	52.8269
Chef âgé de plus de 45 à 50 ans	<.0001	0.2196	0.0369	35.3329
Dimension économique 8-12 UDE	<.0001	1.5258	0.0817	348.8370
Dimension économique 12-16 UDE	<.0001	1.1392	0.0734	240.7767
Dimension économique de 16-40 UDE	<.0001	0.6407	0.0362	313.0972
Dimension économique de 40-100 UDE	<.0001	0.3103	0.0270	132.3709
Changement de forme juridique	<.0001	0.8706	0.0363	575.4921
Bénéfice d'une DJA	<.0001	0.5223	0.0292	319.8766
Bénéfice d'un CTE-investissement	0.0067	0.0899	0.0332	7.3440
Bénéfice d'un PAM ou PI	<.0001	0.3026	0.0357	71.9795

Source : INRA-UMR économie publique, recensement 2000 et ES2005, N.Delame

⁵⁴ Les coefficients sont à interpréter par rapport aux exploitations de référence : sans changement d'orientation, âgée de 50 à 55 ans, de dimension économique supérieure à 100 UDE, sans changement de forme juridique, ne bénéficiant ni de DJA, ni de CTE-investissement, ni de PAM.

⁵⁵ Le test du χ^2 a été utilisé, appliqué à l'ensemble de la population (exploitations professionnelles) ainsi qu'à différentes catégories d'âge, en travaillant sur deux groupes, à savoir les exploitations les plus dynamiques et les exploitations les moins dynamiques. Le lien de probabilité n'est établi que pour les valeurs de $\chi^2 < 0,001$. Pour ces variables, la seconde colonne précise le lien.

Cette première analyse montre que les bénéficiaires d'un PAM ont une probabilité plus grande de se trouver dans un groupe à croissance économique élevée mesurée par le taux de croissance de la marge brute standard que les exploitations de référence. Elle a également montré que les bénéficiaires d'un PAM ont une probabilité plus faible que les exploitations de référence de se trouver dans un groupe à croissance économique faible. Ce constat doit cependant être interprété en tenant compte des critères d'éligibilité assortis aux aides à l'investissement (PAM) qui ciblent déjà des exploitations performantes.

1.3.2.2 Analyse à partir des comptes d'exploitation et de bilan simplifiés du RICA

Les données du RICA ont permis de réaliser deux types de comparaison, à savoir :

- une comparaison de l'évolution dans le temps (2000-2006) des résultats des exploitations bénéficiaires des différents dispositifs d'aide à l'investissement ;
- une comparaison des résultats des bénéficiaires d'aides à l'investissement dans le temps et des non bénéficiaires, composés d'exploitations n'ayant pas bénéficié d'aides à l'investissement au cours de la période (ni au cours des programmations précédentes en ce qui concerne les PAM).

Ces comparaisons ont été réalisées sur base des comptes d'exploitations simplifiés et des comptes de bilan simplifiés. Les bénéficiaires de PAM, les contractants CTE et les bénéficiaires de subventions d'équipement (hors financement PDRN) forment les différents groupes de bénéficiaires.

Des tests de comparaison de moyennes ont également été effectués pour différents groupes de population (PAM – « sans aide », CTE – « sans aide », « subvention d'investissement » - « sans aide » et « aide à l'investissement (tous dispositifs confondus) – « sans aide »). Le test t de Student a été utilisé pour identifier des différences de moyennes significatives.

La comparaison des bénéficiaires d'un PAM aux non bénéficiaires fournit les résultats les plus contrastés. Pour la comparaison des contractants CTE aux non bénéficiaires, la tendance est similaire, mais les résultats sont nettement moins contrastés et moins de variables apparaissent comme significativement différentes.

Pour le dispositif PAM, les limites de l'analyse se situent au niveau de la petite taille de l'échantillon (84 exploitations) comparé aux non bénéficiaires composés de 1950 exploitations. Les résultats de cette comparaison sont présentés ci-après. En vue d'affiner l'analyse, les résultats des bénéficiaires, principalement originaires d'orientation élevage herbivore (60 exploitations), ont été comparés aux non bénéficiaires, également composés d'exploitations d'élevage herbivore (717 exploitations). Les résultats des deux analyses convergent largement.

Il convient de souligner que les données du RICA pour les différents échantillons ne sont pas pondérées. Les grandes exploitations sont surreprésentées et induisent un certain biais (à la hausse) dans les résultats (en valeur absolue)⁵⁶.

Comparaison des comptes des bénéficiaires d'un PAM aux non bénéficiaires

Les comptes d'exploitation simplifiés des bénéficiaires d'un PAM et des non bénéficiaires, toute orientation confondue sont présentés dans le tableau ci-après.

Les variables structurelles présentées en début de tableau montrent que les exploitations bénéficiaires d'un PAM sont plus grandes (SAU et cheptel) et qu'elles grandissent plus au cours de la période. En ce qui concerne la main d'œuvre, les unités de travail sont supérieures pour les bénéficiaires de PAM et elles augmentent au cours de la période, alors que la main d'œuvre familiale (UTA NS) diminue légèrement pour les non bénéficiaires. Ce constat est conforme et cohérent avec les données du recensement et de l'enquête structure présentés au point 1.2.5.1.

Tableau 1.37 : Compte d'exploitation simplifié des bénéficiaires d'un PAM et des non bénéficiaires, toute orientation confondue

	Compte exploitation simplifié des bénéficiaires d'un PAM Toutes OTEX (84 exploitations)			Groupe témoin 1950 exploitations		
	2000	2006	06/00 en %	2000	2006	06/00 en %
SAU (en ha)	97	112	15%	84	88	5%
UGB	109	137	25%	50	46	-8%
UTA non salariés	2,00	2,01	1%	1,44	1,38	-5%
UTA totaux	2,44	2,54	4%	2,08	2,10	1%
Produit brut	208.263	247.791	19%	170.865	181.642	6%
Produits bruts élémentaires animaux	42.258	64.829	53%	19.606	21.359	9%
Produits bruts élémentaires produits animaux	67.025	66.547	-1%	17.739	16.501	-7%
Charges d'approvisionnement	58.892	75.426	28%	47.739	50.806	6%
Charges d'exploitation	163.095	208.007	28%	134.866	143.284	6%
Charges de personnel	6.464	7.911	22%	10.058	11.497	14%
Charges financières	5.842	10.743	84%	4.876	3.994	-18%
Produits financiers	537	517	-4%	382	493	29%
Excédent brut d'exploitation	79.135	92.027	16%	62.777	64.616	3%
dotation aux amortissements	29.234	42.344	45%	23.362	23.392	0%
annuités d'emprunts LMT	22.482	50.719	126%	20.331	20.766	2%
EBE - annuités à LMT	56.653	41.308	-27%	42.445	43.851	3%
Résultats courant avant impôt	45.168	39.784	-12%	35.999	38.358	7%

Source : MAP, DGPEI

La lecture des comptes fait apparaître les éléments suivants.

⁵⁶ Les analyses avaient été réalisées avec des données pondérées dans un premier temps et ont conduit à des résultats largement similaires.

- Un produit brut plus élevé (au départ) en 2000 pour les bénéficiaires d'un PAM et une croissance du produit brut de 19% contre 6%. On constate une croissance importante des produits élémentaires animaux⁵⁷ pour les bénéficiaires PAM (53%).
- Les charges d'approvisionnement (consommations intermédiaires) se situent à un niveau plus élevé pour les PAM en 2000 et ces charges augmentent de 28% pour les PAM contre 6% pour les non aidés.
- Les charges financières, élevées pour les PAM, augmentent de 84%, alors qu'elles diminuent de 18% pour les non bénéficiaires.
- L'excédent brut d'exploitation (EBE) est plus élevé pour les PAM et augmente de 16% contre 3% pour les non aidés. L'EBE comprend la dotation aux amortissements qui augmente de 45% pour les PAM alors que celle-ci reste presque identique pour les non aidés.
- Les amortissements et les charges financières pèsent sur le revenu courant avant impôts (RCAI). Celui-ci diminue de 12% pour les PAM alors qu'il augmente de 7% pour les non aidés.

Les indicateurs de productivité principalement de la main d'œuvre (voir tableau ci-après) montrent un produit brut par unité de travail supérieur pour les bénéficiaires d'un PAM et qui croît de 14% par rapport à 5% pour les non bénéficiaires. L'excédent brut par unité de main d'œuvre familiale des bénéficiaires d'un PAM est inférieur aux non bénéficiaires en 2000, il augmente de 16% par rapport à 8% pour les non bénéficiaires. L'EBE, duquel on a retranché les annuités à long et moyen terme par unité de main d'œuvre familiale, diminue de 27% alors que ce ratio augmente de 8% pour les non bénéficiaires. Le RCAI par unité de main d'œuvre familiale était inférieur aux non bénéficiaires en 2000 et il diminue de 12% alors qu'il augmente de 12% pour les non bénéficiaires. Comme déjà évoqué, les annuités à long et moyen terme, ainsi que les amortissements, pèsent sur le revenu.

Tableau 1.38 : Comparaison des indicateurs de productivité entre 2000 et 2006 et par rapport aux non bénéficiaires

	Indicateurs de productivité			1950 exploitations		
	Toutes OTEX (84 exploitations)			1950 exploitations		
	2000	2006	06/00 en %	2000	2006	06/00 en %
Produit brut/UTA	85.300	97.437	14%	82.178	86.442	5%
EBE/UTA NS	39.525	45.733	16%	43.476	46.905	8%
EBE - annuités à LMT/UTA NS	28.297	20.528	-27%	29.395	31.831	8%
RCAI/UTA NS	22.560	19.771	-12%	24.931	27.845	12%
UGB/UTA	45	54	20%	24	22	-9%
Annuités LMT/EBE	28%	55%	94%	32%	32%	-1%
Actif /EBE	4,7	5,5	17%	5,0	5,0	1%

Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

Les comptes de bilan simplifié (voir tableau ci-après) montrent un actif supérieur pour les bénéficiaires d'un PAM en 2000 par rapport aux non bénéficiaires et, surtout, une augmentation de cet actif de 37% contre 4% pour les non bénéficiaires. Malgré cet augmentation d'actif, la vitesse de rotation du capital, exprimée par le ratio Actif/EBE reste bonne (5,5 ans en 2006) et proche des non bénéficiaires (5 ans). L'endettement est en

⁵⁷ Le produit brut élémentaire Animaux correspond à la somme des ventes, variations de stocks, autoconsommation d'animaux, diminuée des achats d'animaux.

progression – les annuités d'emprunt LMT/EBE augmentent de 28 à 55% pour les PAM tout en restant en deçà des valeurs d'exclusion de « 80% après PAM », telles que stipulées au niveau des critères d'endettement dans les circulaires du dispositif.

Les subventions d'investissement, qui reprennent les aides reçues par les bénéficiaires en vue d'acquérir des immobilisations, représentent près de 13% de l'augmentation de l'actif.

Tableau 1.39 : Bilan simplifié des bénéficiaires d'un PAM et des non bénéficiaires (toutes OTEX confondues)

Bilan simplifié des bénéficiaires d'un PAM (84 exploitations)							
ACTIF	2000	2006	06/00	PASSIF	2000	2006	06/00
Total immobilisations	245.972	352.035	43%	Capitaux propres nets	230.214	287.017	25%
dt construction	52.089	105.073	102%	Subvention d'investissements	8.623	26.129	203%
dt foncier	15.705	21.581	37%	Capitaux permanents	324.954	438.302	35%
				Total dettes	139.267	217.433	56%
Actif circulant	122.193	151.047	24%	Terre	6.100	1.897	-69%
				Bâtiment	22.681	33.633	48%
				Autres	65.959	115.756	75%
				Dettes court terme	51.662	57.184	11%
Total actif	369.484	504.719	37%	Total passif	369.484	504.719	37%

Bilan simplifié du groupe témoin (1950 exploitations)							
ACTIF	2000	2006	06/00	PASSIF	2000	2006	06/00
Total immobilisations	183.647	188.130	2%	Capitaux propres nets	196.484	205.937	5%
dt construction	26.119	23.093	-12%	Subvention d'investissements	2.881	1.122	-61%
dt foncier	37.776	45.919	22%	Capitaux permanents	266.012	273.469	3%
				Total dettes	115.695	119.684	3%
Actif circulant	127.975	136.147	6%	Terre	5.019	3.971	-21%
				Bâtiment	8.906	6.629	-26%
				Autres	55.604	56.933	2%
				Dettes court terme	45.176	52.159	15%
Total actif	312.429	325.675	4%	Total passif	312.429	325.675	4%

Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

Test de comparaison des moyennes des bénéficiaires PAM et des non bénéficiaires

Un test de comparaison des moyennes effectué sur les variables structurelles et la plupart des variables comptables⁵⁸ fait apparaître les différences significatives suivantes entre les bénéficiaires d'un PAM et les non bénéficiaires :

- l'âge, les bénéficiaires de PAM étant significativement plus jeunes,
- l'augmentation de superficie et du cheptel entre 2000 et 2006,
- le montant total des investissements au cours de cette période,
- l'augmentation des capitaux permanents entre 2000 et 2006,
- l'augmentation du produit brut par unité de travail entre 2000 et 2006,
- l'augmentation des annuités d'emprunts entre 2000 et 2006.

⁵⁸ Certaines variables n'ont pas fait partie de la comparaison des moyennes, comme les produits élémentaires animaux et de produits animaux, la subvention d'exploitation, les charges d'approvisionnement et les charges financières.

L'analyse détaillée est reprise en annexe 8. D'une manière générale, les écarts-types très élevés illustrent une dispersion importante des données.

Comparaison des comptes simplifiés orientation élevage herbivore

Les comptes (et quelques données structurelles) des exploitations orientation élevage herbivore bénéficiaires de PAM et des mêmes orientations pour les non bénéficiaires sont présentés ci-après. Cette façon de procéder permet de regrouper les exploitations dont les résultats dépendent principalement des marchés du lait et de la viande bovine. Il convient de signaler que la majorité des bénéficiaires d'un PAM (40%) est située en zone de montagne pour 21% des non bénéficiaires. Les non bénéficiaires sont majoritairement situés en zone non défavorisée (52%) pour près d'un tiers (32%) des bénéficiaires d'un PAM.

Tableau 1.40 : Comptes d'exploitations simplifiées OTEX élevage herbivore, comparaison bénéficiaires de PAM et non bénéficiaires entre 2000-2006

	Compte exploitation simplifié des bénéficiaires d'un PAM Otex élevage herbivore (60 exploitations)			Groupe témoin (717 exploitations)		
	2000	2006	06/00 en %	2000	2006	06/00 en %
SAU (en ha)	108	125	16%	75	80	7%
UGB	113	122	8%	84	86	2%
UTA non salariés	2,04	2,03	0%	1,52	1,41	-7%
UTA totaux	2,25	2,21	-2%	1,66	1,56	-6%
Produit brut	184.840	221.920	20%	116.025	130.886	13%
Produits bruts élémentaires - animaux	31.784	51.112	61%	29.958	34.085	14%
Produits bruts élémentaires - produits animaux	87.113	86.659	-1%	41.062	39.199	-5%
Charges d'approvisionnement	48.502	61.029	26%	33.752	37.823	12%
Charges d'exploitation	139.621	171.948	23%	90.515	100.564	11%
Charges de personnel	2.591	2.287	-12%	1.907	2.131	12%
Charges financières	4.322	5.498	27%	3.532	2.864	-19%
Produits financiers	575	480	-17%	218	240	10%
Excédent brut d'exploitation	76.537	95.335	25%	45.802	51.624	13%
dotation aux amortissements	28.090	40.673	45%	17.324	18.946	9%
annuités d'emprunts LMT	21.243	32.161	51%	14.694	16.252	11%
EBE - annuités à LMT	55.294	63.174	14%	31.109	35.372	14%
Résultats courant avant impot	45.219	49.973	11%	25.511	30.322	19%

Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

Les bénéficiaires de PAM sont de grandes exploitations d'élevage herbivore avec de plus de 2 unités de travail qui se développent

Les bénéficiaires d'un PAM orientation d'élevage herbivore ont des exploitations plus grandes (SAU) et l'augmentation de superficie au cours de la période (2000-2006) est supérieure de 16% à celle des non bénéficiaires (+ 7%). La taille du cheptel des bénéficiaires d'un PAM est également plus importante et l'augmentation du cheptel de 8% pour les bénéficiaires d'un PAM est supérieure aux non bénéficiaires (2%).

Les bénéficiaires PAM emploient plus de main d'œuvre avec 2,12 UTA contre 1,54 pour les non bénéficiaires. La main d'œuvre familiale reste inchangée pour les bénéficiaires alors qu'elle diminue de 7% pour les non bénéficiaires.

Un produit brut, des charges et un excédent brut supérieur et en augmentation pour les exploitations d'élevage herbivore

Le produit brut des exploitations bénéficiaires de PAM, supérieur aux non bénéficiaires, augmente de 20% au cours de la période, alors que celui des non bénéficiaires augmente de 13%. Pour les bénéficiaires, l'augmentation repose en grande partie sur les produits bruts élémentaires animaux.

Les charges d'approvisionnement sont en hausse (+26 % contre + 12%) tout en partant d'un niveau nettement supérieur pour les PAM. Les charges financières des bénéficiaires PAM augmentent de 27%, alors que celles des non bénéficiaires diminuent de 19%.

L'excédent brut d'exploitation (composé notamment de la dotation aux amortissements) des bénéficiaires d'un PAM est supérieur aux non bénéficiaires en 2000 et il augmente de 25% au cours de la période comparé à une augmentation de 12% pour les non bénéficiaires. C'est la dotation aux amortissements qui a fortement évolué pour les bénéficiaires de PAM (+45% contre +9% pour les non bénéficiaires).

Le revenu courant avant impôt, supérieur pour les bénéficiaires d'un PAM (orientation élevage herbivore) augmente de 11% pour les bénéficiaires PAM, contre un accroissement de 19% pour le rapport aux non bénéficiaires.

Des indicateurs de productivité supérieurs et qui augmentent plus

L'évolution de la productivité du travail est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 1.41 : Indicateurs de productivité des bénéficiaires et des non bénéficiaires de l'orientation élevage herbivore

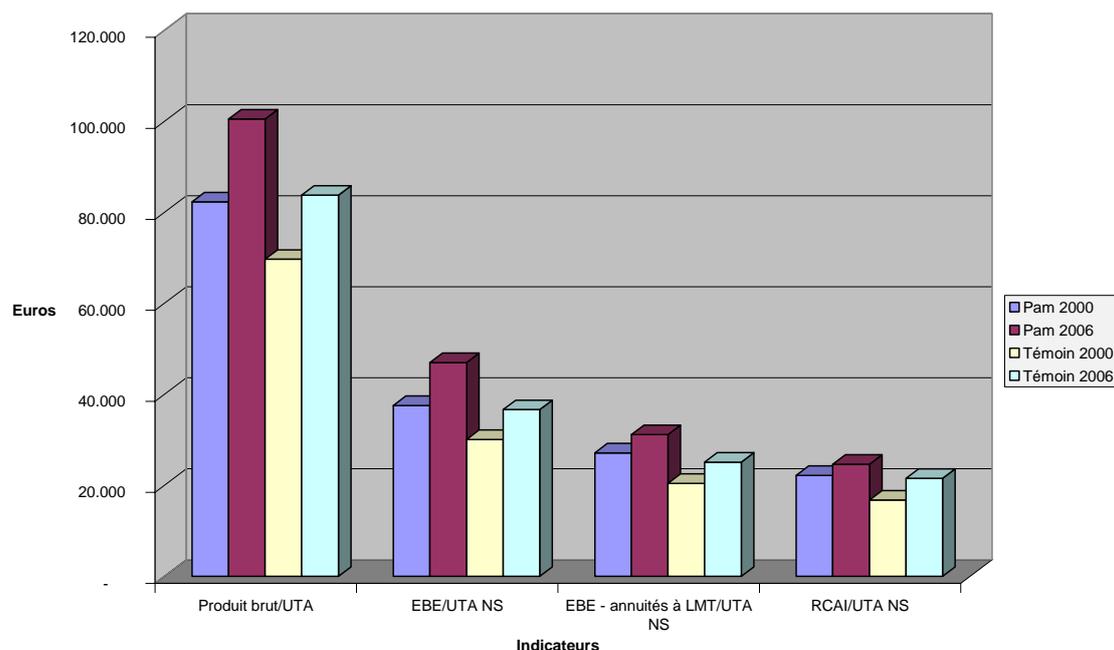
	Indicateurs de productivité					
	OTEX élevage herbivore (60 exploitations)			(717 exploitations)		
	2000	2006	06/00 en %	2000	2006	06/00 en %
Produit brut/UTA	82.295	100.500	22%	69.685	83.772	20%
EBE/UTA NS	37.562	46.982	25%	30.082	36.628	22%
EBE - annuités à LMT/UTA NS	27.137	31.133	14%	20.432	25.097	14%
RCAI/UTA NS	22.192	24.627	11%	16.755	21.514	28%
UGB/UTA	50	55	10%	51	55	9%
UGB/SAU	1,05	0,97	-7%	1,13	1,07	-5%
Annuités LMT/EBE	28%	34%	22%	32%	31%	-2%
Actif /EBE	4,7	5,1	9%	5,5	5,1	-8%

Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

Le produit brut par unité de travail augmente de 22% pour les bénéficiaires de PAM. Ce ratio augmente également pour les non bénéficiaires de 20%. La réduction des unités de travail est plus importante pour les non bénéficiaires (6%) que pour les bénéficiaires (2%). Les augmentations de productivité (EBE par unité de travail et par unité de travail

familiale) sont similaires pour les deux groupes, tout en se situant à un niveau unitaire supérieur pour les bénéficiaires de PAM. La taille du cheptel par unité de main d'œuvre est identique. Le ratio d'UGB/SAU est inférieur pour les bénéficiaires et il diminue au cours de la période. Ces évolutions sont présentées dans le graphe ci-après.

Graphique 1.7 : Indicateurs de productivité de la main d'œuvre en 2000 et 2006 pour les bénéficiaires d'un PAM et les non bénéficiaires



Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

Les comptes de bilan simplifié montrent un actif supérieur pour les bénéficiaires d'un PAM en 2000 et, surtout, une augmentation de cet actif de 36% contre 4% pour les non bénéficiaires. Les subventions d'investissement participent à concurrence de 15% à l'augmentation d'actif.

Tableau 1.42 : Bilan simplifié des bénéficiaires d'un PAM et des non bénéficiaires en 2000 et 2006 de l'orientation élevage herbivore

ACTIF	2000	2006	06/00	PASSIF	2000	2006	06/00
Total immobilisations	242.853	352.283	45%	Capitaux propres nets	239.296	302.224	26%
dt construction	54.108	115.327	113%	Subvention d'investissements	9.573	28.649	199%
dt foncier	9.650	16.344	69%	Capitaux permanents	321.752	436.192	36%
				Total dettes	116.952	180.443	54%
Actif circulant	112.336	129.027	15%	Terre	2.246	1.886	-16%
				Bâtiment	14.579	28.108	93%
				Autres	65.631	103.974	58%
				Dettes court terme	39.273	40.818	4%
Total actif	356.252	482.804	36%	Total passif	356.252	482.804	36%

Bilan simplifié du groupe témoin (717 exploitations)							
ACTIF	2000	2006	06/00	PASSIF	2000	2006	06/00
Total immobilisations	177.569	181.248	2%	Capitaux propres nets	169.070	179.042	6%
dt construction	29.501	24.195	-18%	Subvention d'investissements	4.286	1.715	-60%
dt foncier	30.809	36.151	17%	Capitaux permanents	224.674	230.845	3%
				Total dettes	82.463	82.363	0%
Actif circulant	73.590	79.158	8%	Terre	3.736	2.676	-28%
				Bâtiment	11.058	8.100	-27%
				Autres	40.810	41.027	1%
				Dettes court terme	24.879	30.221	21%
Total actif	251.573	261.470	4%	Total passif	251.573	261.470	4%

Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

1.3.2.3 Analyse des correspondances multiples

Une analyse des correspondances multiples a été conduite dans le but d'aborder les exploitations agricoles globalement, sans orienter l'approche initiale sur un dispositif spécifique. L'analyse vise à proposer une typologie des exploitations, basée sur des groupes d'individus, rassemblés par classe de proximité (basée sur la distance entre les individus au départ d'un grand nombre de variables comptables et structurelles). L'univers, formé par plus de 3000 exploitations agricoles (du RICA) et décrit par une dizaine de variables (associée chacune à 2 ou 3 modalités), correspondant à des variables comptables et structurelles, a été analysé dans son ensemble.

La qualité de l'analyse dépend de l'information restituée par les deux premiers facteurs ou axes factoriels. Elle est indiquée par le pourcentage de variance expliquée par les facteurs. Elle s'élève à environ 32% pour notre analyse. Cela signifie que les 2 premiers axes expliquent 32 % de la variance⁵⁹.

On peut interpréter les facteurs par l'examen du tableau des contributions. Les contributions indiquent dans quelle mesure les axes restituent l'information contenue dans les variables de départ. **Les modalités éloignées du centre déterminent les axes factoriels. Au contraire, les variables situées près du centre n'ont que peu**

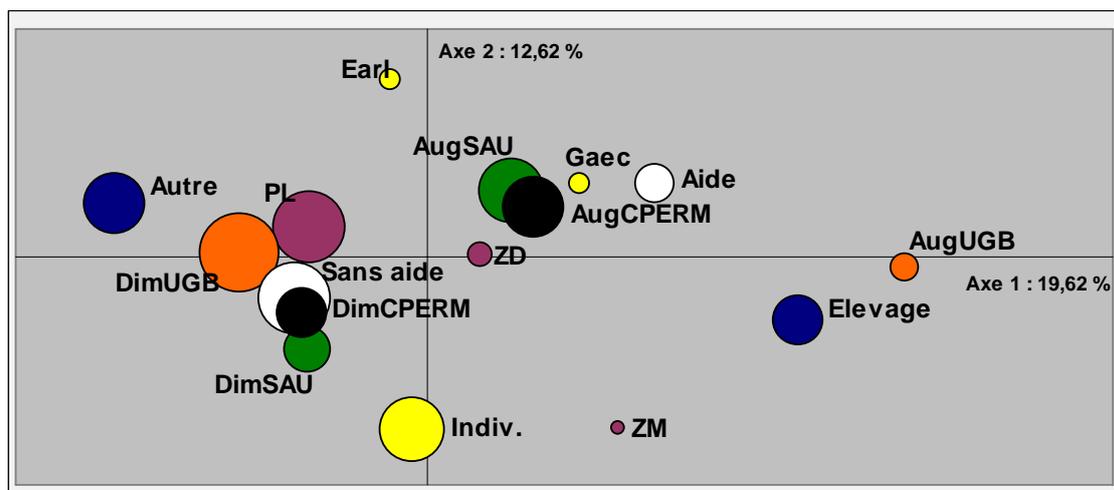
⁵⁹ L'analyse pourrait être approfondie par ailleurs, afin de rechercher un éventuel 3^e ou même 4^e axe. Il est possible que l'espace soit davantage tridimensionnel que bidimensionnel.

d'influence. Les coordonnées des variables sont un indicateur de la contribution à l'axe. Il convient de concentrer l'analyse sur les points éloignés du centre.

Trois graphiques ont été construits : un global et deux autres indiquant respectivement PAM et CTE dans les modalités d'aide. Les variables suivantes ont été prises en considération :

- les zones de handicap : PL = zone non défavorisée, ZD = zone défavorisée simple et piémont, ZM= zone de montagne et haute montagne ;
- l'orientation : élevage herbivore et autre OTEX ;
- l'aide à l'investissement : aide (PAM, CTE, subvention d'équipement) ou sans aide
- l'évolution de la SAU : augmentation ou diminution de SAU ;
- l'évolution du cheptel : augmentation ou diminution des UGB ;
- l'évolution des capitaux permanents : augmentation ou diminution des capitaux permanents (CPERM) ;
- la forme juridique : statut individuel, GAEC ou EARL ;
- l'évolution du revenu courant avant impôt par unité de main d'œuvre familiale : augmentation ou diminution du revenu par unité de travail non salariée (RCAI_UTA NS).

Graphique 1.8 : Analyse des correspondances multiples



Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

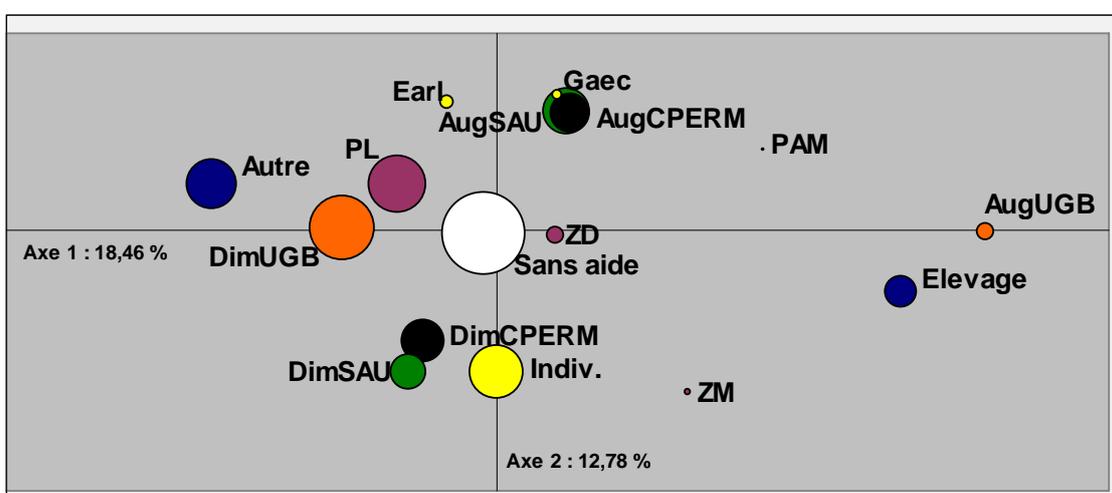
Les cartes permettent de distinguer deux groupes à évolution opposée. Un premier groupe, contribuant positivement aux deux axes, formé par les GAEC, est lié à l'aide aux investissements (tout dispositif confondu), à l'augmentation de la superficie (SAU) et des capitaux permanents. À l'opposé, contribuant négativement aux deux axes, il y a un groupe formé d'exploitations ne disposant pas d'aides et lié à une diminution de superficie, de capitaux permanents et du cheptel. Les exploitations sous statut individuel s'approchent davantage de ce groupe en contribuant négativement à l'axe 2.

Un troisième groupe peut être distingué, contribuant négativement à l'axe 1 et légèrement positif pour l'axe 2 formé par les exploitations en plaine, d'orientation autre (pas élevage herbivore) et lié à une diminution de cheptel (UGB).

Les EARL et la zone de montagne sont éloignés du centre mais isolées (respectivement 1^{er} et 4^{ème} quadrant).

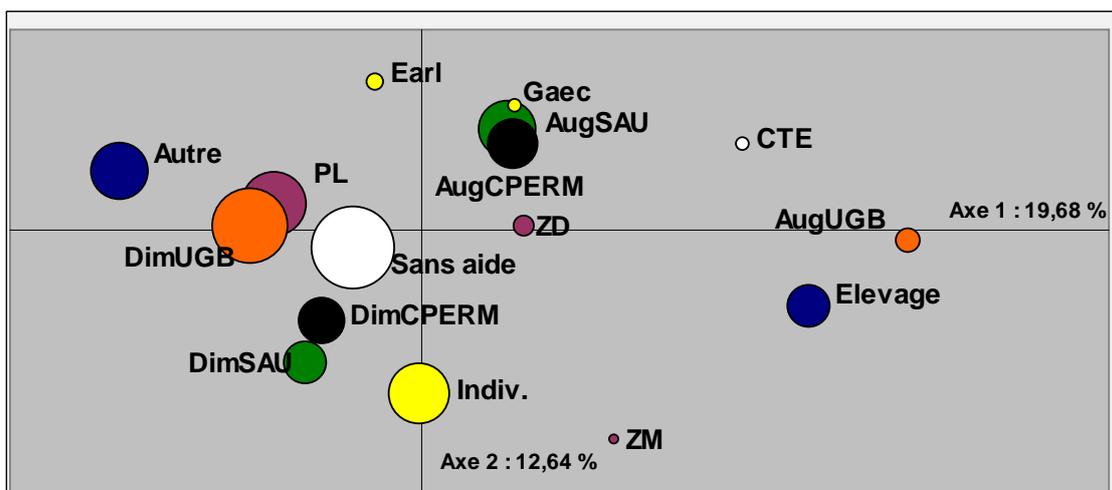
Les deux graphiques 1.9 et 1.10 présentent respectivement le PAM et le CTE en tant que modalités d'aide au lieu des « aides » prises globalement. Ces deux modalités d'aide (PAM et CTE) sont situées loin du centre, en contribution positive aux deux axes. Les bénéficiaires de PAM et les contractants CTE se situent bien dans le quadrant des exploitations en expansion qui investissent et sont souvent sous la forme de GAEC.

Graphique 1.9 : Analyse des correspondances multiples – modalité PAM – sans aide



Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

Graphique 1.10 : Analyse des correspondances multiples – modalité CTE – sans aide



Source : ADE sur base des données du MAP, DGPEI

Conclusions préliminaires

Différentes analyses statistiques ont été menées sur un sous-échantillon constant du RICA d'environ 3000 exploitations agricoles sur la période 2000-2006. La nécessité de travailler sur un échantillon constant a conduit à de très petits effectifs d'exploitations bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'investissement du PDRN, surtout pour les PAM.

La probabilité d'appartenir à un groupe d'exploitations dynamiques en termes de croissance de la MBS (2005/2000) est positivement lié au bénéfice d'un PAM (traitement statistique RGA 2000- ES 2005).

Le test de comparaison des moyennes montre que les bénéficiaires d'aide sont significativement plus jeunes. Il apparaît également que l'augmentation de la taille tant en superficie (SAU), qu'en cheptel (UGB) des exploitations bénéficiaires de dispositifs d'aide à l'investissement est significativement supérieure au cours de la période 2000-2006 à celle des exploitations ne bénéficiant pas d'aides.

Aussi, les investissements en bâtiments et matériels réalisés au cours de la période 2000-2006 sont significativement supérieurs, ainsi que l'augmentation des capitaux permanents et du produit brut par UTA. Ces augmentations proviennent à concurrence de 12-15% des subventions à l'investissement. Les différences de moyennes sont plus marquées pour le dispositif PAM que pour les autres dispositifs d'aide. Les annuités d'emprunt ont significativement augmenté pour les PAM et la main d'œuvre pour les contractants CTE.

L'excédent brut d'exploitation croît de manière plus importante pour les bénéficiaires d'aide (PAM et CTE) que pour les non bénéficiaires. Les amortissements et les charges financières pèsent sur le RCAI des bénéficiaires (en particulier PAM) qui se dégrade pour les bénéficiaires (comptes RICA).

Pour un groupe plus homogène formé par les exploitations d'élevage herbivore, tous les indicateurs de revenus s'améliorent (EBE, EBE- annuités d'emprunt à LMT, RCAI) et à un niveau supérieur à celui des non bénéficiaires à l'exception du RCAI (comptes RICA).

Pour le groupe formé par les exploitations d'élevage herbivore, la productivité de la main d'œuvre (en particulier familiale) est supérieure au départ en 2000, l'évolution est positive et comparable aux non bénéficiaires, tout en conservant des valeurs absolues nettement supérieures à 2006. L'endettement des bénéficiaires se dégrade peu et la vitesse de rotation du capital reste proche des 5 ans en fin de période.

L'analyse des correspondances multiples permet de distinguer plusieurs groupes, les bénéficiaires figurant parmi le groupe lié aux aides (tout dispositif confondu) et à la croissance (augmentation SAU, UGB, capitaux permanents) et au statut de GAEC.

Amélioration du revenu des exploitants bénéficiaires et meilleure utilisation des facteurs de production ?

Il ressort des différentes approches statistiques développées, que les bénéficiaires constituent un groupe d'exploitations plus dynamiques que le reste de la population. Durant la période, ces exploitations s'agrandissent, connaissent une croissance supérieure de leur marge brute standard et de leur excédent brut d'exploitation par rapport à la population témoin.

Cependant, les amortissements et les charges financières pèsent sur le RCAI des bénéficiaires (en particulier PAM) qui se dégrade (comptes RICA).

Au niveau de la productivité du travail, celle-ci s'est améliorée auprès de la population bénéficiaire.

A noter que les investissements ont augmenté l'actif des bénéficiaires sans dégrader leur santé financière. Le ratio « actif/EBE » et « annuités LMT/EBE » étant proches des non bénéficiaires (comptes RICA). Le maintien des ratios financiers entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires suggère que le montant des aides a assez adéquatement maintenu la santé financière des entreprises tout en leur permettant d'investir.

Les entretiens en départements et l'enquête bénéficiaire semblent indiquer un effet d'aubaine limité.

En conclusion, les mesures d'aides à l'investissement touchent les exploitations les plus dynamiques qui connaissent un développement économique supérieur à la population non bénéficiaire.

Cette conclusion sera discutée plus largement dans la conclusion globale des aides à l'investissement en mettant en perspective les objectifs de ces aides.

1.3.3 Dans quelle mesure le soutien aux investissements a-t-il contribué à la réorientation des activités agricoles (et cohérence avec les aides du 1^{er} pilier) ?

<i>Critères et indicateurs proposés par la CE</i>	1.3-1 Redéploiement de la production par les exploitations, en sortant des lignes de produits excédentaires ou en s'orientant vers des produits jouissant de bons débouchés sur le marché	1.3-1.1. % d'exploitations avec "solde d'activité excédentaire" positif après investissement (au sens de diminution des produits excédentaires).
	1.3-2. Adoption d'un nombre plus important d'activités alternatives par les exploitations	1.3-2.1. Nombre d'exploitations soutenues ayant introduit des activités alternatives
		1.3-2.2. Proportion des exploitations soutenues tirant une partie importante de leur chiffre d'affaires (10%) d'activités alternatives (%)
		1.3-2.3. Part du temps de travail consacrée aux activités alternatives sur l'exploitation (%)
<i>Indicateurs proposés par l'évaluateur</i>	OTEX dominantes par région en 2000 et 2005, évolution éventuelle à mettre en parallèle avec les dispositifs dominants par région	
<i>Dispositif couvert</i>	PAM/PI, CTE	Source : RGA, Enquête structure 2005, entretiens en régions et départements, enquête bénéficiaires

Le questionnaire

Cette question concerne la réorientation des productions en dehors des filières considérées excédentaires en début de programmation (2000). La notion de produits excédentaires dépend, comme le souligne la Commission, de la situation du marché, mais elle comprend les céréales, le bœuf, le lait, le vin, les olives /huile d'olive, et certains fruits et légumes. Toutefois, ces produits ne sont pas considérés comme excédentaires, s'il existe des niches de marché favorables notamment pour des produits traditionnels ou de haute qualité⁶⁰. Il convient de souligner que le caractère excédentaire d'un produit varie selon les périodes en fonction des équilibres de marchés, comme l'ont montré les évolutions récentes sur les marchés agricoles. En effet, cette notion telle que présentée historiquement par la CE couvre les principales productions agricoles françaises. La question cherche à savoir dans quelle mesure les aides (structurelles) à l'investissement ont contribué à réorienter les activités agricoles.

Il n'est pas possible de répondre à la question sur base des indicateurs proposés. Ces données devraient être directement relevées par les bénéficiaires pour disposer d'informations précises lors des évaluations. Les données visant à répondre à cette question au niveau national proviennent de l'enquête structure. Des compléments d'informations ont été apportés à partir des entretiens en départements.

⁶⁰ (Source : Commission européenne, 2000. Questions communes d'évaluation accompagnées de critères et indicateurs. Evaluation des PDR 2000-2006 soutenus par le FEOGA)

Des investissements structurants en bâtiments d'élevage

Au niveau national, il n'y a pas d'éléments indiquant que les aides à l'investissement ont conduit à une réorientation des activités en dehors des filières de production en place, à l'exception de l'agriculture biologique développée par les contractants CTE (voir plus loin).

Globalement, les investissements appuyés par les aides à l'investissement ont contribué à réaliser des investissements structurants, en particulier dans les bâtiments d'élevage (PAM (45% des investissements du dispositif (voir §1.2.4.1, le tableau 1.23 : types de biens financés par les PAM, bâtiments d'élevage en zone de montagne (2000-2004) et PMBE (2005-2006)) du secteur élevage herbivore de manière plus que proportionnelle en zone défavorisée et tout particulièrement en zone de montagne.

Changement d'orientation économique (OTEX) des exploitations bénéficiaires

En vue d'appréhender une réorientation éventuelle des exploitations agricoles, les changements d'orientation économique (OTEX) des exploitations agricoles ont été comparés entre 2000 et 2005. Cette comparaison a été réalisée pour l'ensemble des exploitations, ainsi que par dispositif de bénéficiaires (PAM, CTE volet investissement, BatMéca) voir § 1.2.5 ci-avant.

Les tableaux présentent les exploitations selon leur spécialisation, en croisant leur spécialisation en 2000 (en ligne) avec celle de 2005 (en colonne).

Les données ne permettent pas d'identifier un changement significatif qui permettrait de différencier une évolution singulière d'un dispositif (PAM, CTE) par rapport aux changements qui se font au niveau de l'ensemble des exploitations.

Le tableau 1.43 illustre l'évolution de la spécialisation des exploitations pour les bénéficiaires d'un PAM.

Tableau 1.43 : Orientations économiques des exploitations professionnelles ayant bénéficié d'un PAM en vigueur en 2005

OTEX en 2005	Spécialisation des exploitations en 2000 (OTEX)									Total
	13+14	28+29	37+38	39	41	42	43+44	50+70	60+71+81+82	
13+14	1.456	9	0	0	0	0	4	0	202	1.672
28+29	7	295	0	0	1	0	0	0	18	321
37+38	0	0	1.256	9	0	0	0	0	4	1.269
39	0	14	22	330	0	1	0	0	23	391
41	1	0	0	0	7.653	28	463	25	337	8.507
42	0	0	0	0	6	3.814	89	8	125	4.042
43+44	8	0	1	0	305	135	2.627	14	267	3.357
50+70	0	0	0	0	56	33	23	554	133	799
60+71+81+82	140	22	17	23	318	195	243	118	3.444	4.519
Total	1.612	341	1.296	362	8.339	4.206	3.449	719	4.554	24.877

OTEX en 2005	Spécialisation des exploitations en 2000 (OTEX)									Total
	13+14	28+29	37+38	39	41	42	43+44	50+70	60+71+81+82	
13+14	87%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	12%	100%
28+29	2%	92%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	6%	100%
37+38	0%	0%	99%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
39	0%	4%	6%	84%	0%	0%	0%	0%	6%	100%
41	0%	0%	0%	0%	90%	0%	5%	0%	4%	100%
42	0%	0%	0%	0%	0%	94%	2%	0%	3%	100%
43+44	0%	0%	0%	0%	9%	4%	78%	0%	8%	100%
50+70	0%	0%	0%	0%	7%	4%	3%	69%	17%	100%
60+71+81+82	3%	0%	0%	1%	7%	4%	5%	3%	76%	100%
Total	6%	1%	5%	1%	34%	17%	14%	3%	18%	100%

Source : Recensement 2000 et enquête structure 2005, traitement INRA – UMR économie publique

Le changement le plus important qui a pu être identifié se situe au niveau de l'élevage de granivores (OTEX 50+70). Alors que 80% de l'ensemble des exploitations professionnelles d'élevage de granivores sont encore présentes en 2005 (voir annexe 7 du volume Iib), cette proportion n'atteint que 69% pour les PAM (ainsi que les CTE). Près de 17% des exploitations spécialisées de granivores hors sol (50) ou d'exploitations de poly-élevage sont devenues des exploitations mixtes cultures – élevage. L'ensemble des tableaux sont présentés dans l'annexe 7 du volume Iib à titre d'information.

Une analyse de l'évolution de la part de la marge brute standard des diverses productions dans la marge brute standard totale des exploitations permettrait d'identifier un changement de plan de production. Ce type d'analyse dépasse toutefois le cadre de l'évaluation.

Adoption d'activités alternatives : l'agriculture biologique et la vente directe

Le développement de l'agriculture biologique est un fait majeur au niveau des contractants CTE. Environ 2 800 contractants CTE se sont convertis à l'agriculture biologique (AB), ce qui représente environ un tiers des exploitations françaises produisant sous AB. Si l'apport des CTE est à souligner, il est toutefois insuffisant pour répondre à la demande nationale en ces produits.

Selon l'enquête auprès des bénéficiaires, la vente directe représente plus de 10% du chiffre d'affaires pour 22% (58 réponses) des bénéficiaires. Ces deux éléments sont plus largement analysés à la question 1.3.4 et 1.3.5 ci-après.

Selon cette même enquête, pour 10 % des bénéficiaires (28 réponses), le but de l'investissement le plus important était la diversification de l'activité ou de la production.

Réorientations au niveau départemental

Comme indiqué dans le PDRN (PDRN version du 3/11/2006, p.121/346) la notion de filière excédentaire devait être interprétée au niveau de chaque département, en CDOA, en fonction du contexte spécifique du département défini par les plans agricoles départementaux.

À titre d'exemple, en Picardie, la politique des structures vise à maintenir un élevage herbivore qui est largement concurrencé par les productions végétales (en particulier les grandes cultures primées (céréales, oléagineux, jachères)). En dehors des primes, les travaux liés à ces cultures sont moins contraignants en termes de conditions de travail que l'élevage laitier en particulier. En Picardie, la surface toujours en herbe a diminué de 60% depuis 1970⁶¹. Cette diminution a davantage concerné la période 1994-99 que le PDRN, au cours duquel elle a diminué de 11%. Les aides à l'investissement (et à l'installation) dans le cadre des PAM ont été systématiquement orientées vers l'élevage herbivore. La réorientation des activités agricoles par le soutien aux investissements concerne le maintien de l'élevage herbivore (surtout bovin lait) et le contrôle des structures.

En Maine et Loire, les enjeux se situent au niveau de l'emploi agricole. Le département dispose d'une très grande diversité au niveau de l'orientation des exploitations. Les aides à l'investissement répondent à cette diversité tout en privilégiant les investissements structurants. Pour les investissements en matériel, le recours aux CUMA est encouragé. Les aides à l'investissement accordées dans le cadre des PAM sont concentrées autour des bâtiments. Ils concernent à la fois les bâtiments d'élevage (lait et viande – 36%) directement liés à la mise aux normes (via le PMPOA 2 en zone vulnérable), les autres stabulations animales (7%), les bâtiments agricoles (6%), ainsi que les caves (4%), les serres (3%). Les exploitations viticoles d'appellation d'origine constituent 9% des bénéficiaires de PAM à côté des exploitations laitières, de viande, et d'herbivores et d'exploitations mixtes culture-élevage.

En Rhône-Alpes, dans le département de la Drôme, les aides à l'investissement accordées dans le cadre des PAM concernent une très grande diversité d'orientations, contrairement à la moyenne nationale (voir tableau ci-après). Les fruits, les vins d'appellation d'origine et les grandes cultures représentent respectivement 17%, 13% et 10% des bénéficiaires. Cette diversité se confirme au niveau du type d'investissement, beaucoup moins centré sur les bâtiments d'élevage laitier qu'au niveau national. La diversification est également un élément important de la politique départementale en réponse aux réalités locales.

⁶¹ Les statistiques régionales du SCEES montrent que la STH est passée de 364 000 ha en 1970 à 168 000 ha en 2000 (Source : Agreste, Statistique agricole annuelle, Picardie, superficies cultivées).

Tableau 1.44 : Département de la Drôme - dispositif PAM – par type d'exploitation

Dpt	Type d'exploitation	Nbre bénéficiaires	Montants totaux	Montant moyen d'un PAM	% bénéf du dpt	% montants dpt
Drôme	Autre viticulture	4	569.272	142.318	2%	2%
	Bovins lait	18	3.913.770	217.432	9%	13%
	Bovins mixtes, ovins et autres herbivores	44	6.412.777	145.745	21%	20%
	Fruits	36	4.828.109	134.114	17%	15%
	Grandes cultures	22	2.373.098	107.868	10%	8%
	Maraîchage, horticulture	6	874.847	145.808	3%	3%
	Polyculture, polyélevage (mixtes)	41	4.727.554	115.306	20%	15%
	Porcins, volailles	12	1.805.245	150.437	6%	6%
	Vins d'appellation d'origine	27	5.799.924	214.812	13%	19%
Total Drôme		210	31.304.596	149.070	100%	100%

Source : ADE – Edater à partir de l'ODR

En Midi-Pyrénées, dans le département de l'Aveyron, plus de 90% des PAM ont été orientés vers les élevages bovins, ovins et autres herbivores et les investissements se sont faits principalement en orientation lait (bâtiments, bergeries et stabulations). Le dispositif PMBE a fortement été mobilisé, la plupart du temps pour construire des logements d'animaux avec une présence marquée des ovins (26% ovins et 70% bovins contre 6% ovins et 92% bovins au niveau national). Les trois-quarts de la production agricole de l'Aveyron correspondant à des productions animales, le PAD de 2003 précisait ces orientations. Le PAD porte une attention particulière aux ovins lait et viande, aux bovins lait et viande, aux porcs, au lait de chèvre et aux initiatives nouvelles telles que la production de diversification et l'agrotourisme. Il prévoit notamment d'organiser les secteurs des viandes vers des démarches de qualité (élevages fermiers, traçabilité, productions sous signes de qualité, promotion de la qualité, etc.). Une très forte mobilisation autour des CTE est à souligner.

Tableau 1.45 : Département de l'Aveyron - dispositif PAM par type d'exploitation

Dpt	Type d'exploitation	Nbre bénéficiaires	Montants totaux	Montant moyen d'un PAM	% bénéf du dpt	% montants dpt
Aveyron	Bovins lait	193	37.243.678	192.972	23%	26%
	Bovins mixtes, ovins et autres herbivores	557	95.464.702	171.391	67%	65%
	Fruits	1	329.291	329.291	0%	0%
	Grandes cultures	4	636.505	159.126	0%	0%
	Maraîchage, horticulture	1	128.057	128.057	0%	0%
	Polyculture, polyélevage (mixtes)	52	9.008.447	173.239	6%	6%
	Porcins, volailles	13	1.866.042	143.542	2%	1%
	Vins d'appellation d'origine (vide)	4	542.766	135.692	0%	0%
		3	608.825	202.942	0%	0%
Total Aveyron		828	145.828.313	176.121	100%	100%

Source : ADE – Edater à partir de l'ODR

En Auvergne, dans le Puy de Dôme, les dispositifs PAM et PMBE ont fortement été mobilisés. 85% des PAM ont été mobilisés par les orientations bovins, ovins et autres herbivores. Près de la moitié des projets étaient destinés à des stabulations (bovins viande ou lait) et 20% à du matériel de récolte et de traction. La majorité des projets PMBE était destinée à des constructions neuves pour le logement d'animaux, surtout bovins (96%), avec une majorité de bovins viande (51%). Le Puy de Dôme produit principalement de la viande bovine, du lait et des céréales. Le PAD fixait comme orientation une production de qualité, autant en grandes cultures (technique, génétique, création de valeur ajoutée) qu'en productions laitière, bovine viande et ovine (transformation, démarches qualités) et par la

diversification (transformation à la ferme, vente directe, accueil, loisir, restauration, etc.). Le PAD précisait la nécessité de mieux valoriser la production et l'image du territoire (AOC, signe de qualité, agriculture biologique et innovation).

Des informations générales sur les activités alternatives évoquées en deuxième partie de la question évaluative ne sont pas relevées pour les bénéficiaires d'aide à l'investissement, hormis les activités de diversification traitées sous la question 1.3.5.

Réorientation des activités agricoles ?

Au niveau national il n'y a que peu d'éléments indiquant que les aides à l'investissement ont conduit à une réorientation des activités en dehors des filières existantes (classiques). L'agriculture biologique développée par les contractants CTE constitue une exception à cet égard, tout en restant marginale et insuffisante par rapport à la demande nationale.

En départements, les aides ont été orientées en réponse au contexte local, soit pour conforter des systèmes d'élevage herbivore existants (Auvergne, Aveyron), pour asseoir l'élevage bovin menacé par les grandes cultures (Picardie) ou encore pour répondre aux besoins d'une agriculture très diversifiée (Maine-et-Loire, Drôme).

1.3.4 Dans quelle mesure le soutien aux investissements a-t-il amélioré la qualité des produits agricoles ?

<i>Critères et indicateurs proposés par la CE</i>	1.4-1. Amélioration de la qualité des produits agricoles	1.4-1.1. Rapport {prix des produits de base bénéficiant d'une aide à l'amélioration de la qualité} {prix moyen du produit concerné}
		1.4-1.2. Ventes brutes de produits de base bénéficiant d'une aide à l'amélioration de la qualité
	1.4-2. Conformité des produits agricoles aux normes de qualité, notamment au niveau communautaire	1.4-2.1. Proportion de produits bénéficiant d'un soutien vendus sous un label de qualité (%)
<i>Indicateurs proposés par l'évaluateur</i>	Signes de qualité (AOC, CCP, label rouge, IGP) et agriculture biologique sur base de l'enquête structure	
<i>Dispositif couvert</i>	CTE, PAM, agriculteurs en zone de montagne, (serres)	Source : SCEES, enquête structure, entretiens en régions et départements

Le questionnement

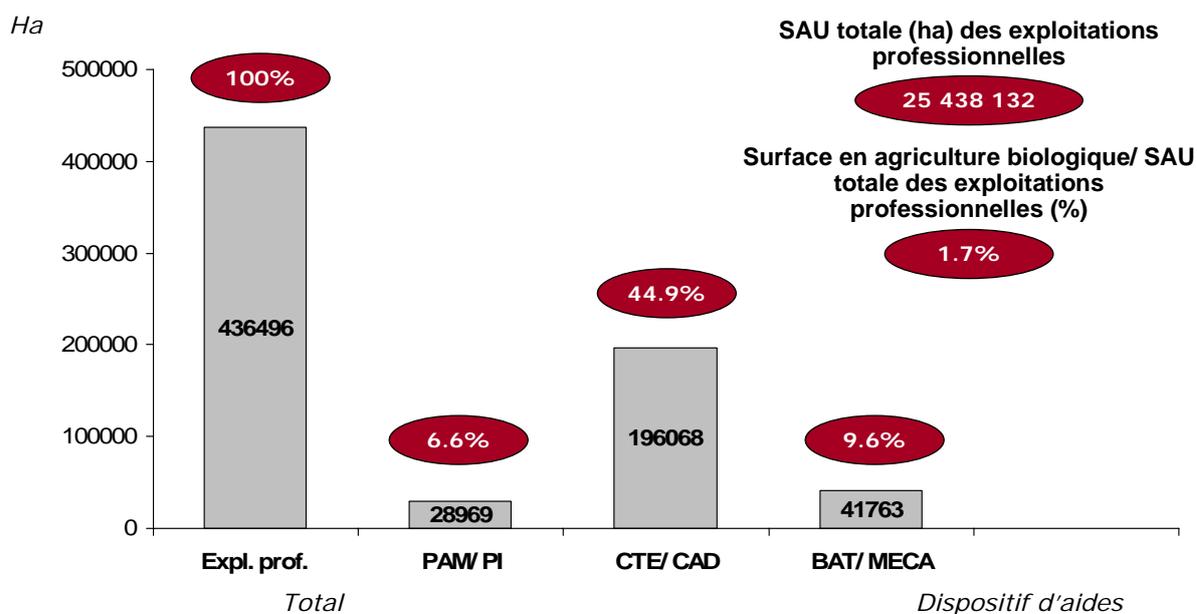
L'amélioration de la qualité des produits agricoles couvre notamment le développement de productions sous signes de qualité. Les indicateurs proposés par la Commission ne sont pas disponibles. Par contre, les signes officiels de qualité sont relevés par l'enquête structure pour les exploitations dans leur ensemble et les bénéficiaires d'aides à l'investissement par dispositif. Ces signes de qualité ont été présentés au § 1.2.2.10 et servent d'indicateurs pour répondre à la question évaluative. Un traitement spécifique du SCEES a permis de disposer d'un groupe de « non bénéficiaires » n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à l'investissement.

Signes de qualité développés par les bénéficiaires et les non bénéficiaires

Comme déjà développé au § 1.2.2.10 et repris dans les tableaux ci-après, environ la moitié des exploitations de chaque dispositif d'aide produisent sous au moins un signe de qualité, alors que cette proportion est de moins d'un tiers pour les exploitations sans aide. Les contractants CTE représentent 23% des exploitations ayant au moins un signe de qualité.

Tous les bénéficiaires d'aide s'engagent davantage dans l'agriculture biologique que les non bénéficiaires. Cette activité est surtout le fait des contractants CTE qui la développent de manière prépondérante (45% de la superficie nationale en agriculture biologique et un tiers des exploitations : voir graphique ci-après). Néanmoins, les surfaces totales en agriculture biologique ne représentent que 1,7% de la SAU.

Graphique 1.12 : Surface (SAU) en agriculture biologique en 2005



Source : ADE 2008, à partir des données de l'enquête structures 2005

Signe de qualité	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	Serres	MECA ZM
<i>Agriculture biologique</i>	8.923	3.034	629	2.798	40	537
<i>AOC</i>	61.630	45.357	3.125	4.857	36	2.467
<i>CCP</i>	36.824	19.632	3.933	6.357	168	1.429
<i>Label rouge</i>	26.160	12.673	2.915	5.753	39	1.582
<i>IGP</i>	9.538	5.087	861	1.689	69	551
<i>Total ayant au moins un signe</i>	122.404	76.153	9.021	16.703	301	5.140
<i>Pas de signe de qualité</i>	224.125	166.672	10.028	15.748	1.164	4.429
Total	346.529	242.825	19.050	32.450	1.465	9.570

Signe de qualité	Expl. Prof.	Sans aide	PAM 2000	CTE/CAD 2000	Serres	MECA ZM
<i>Agriculture biologique</i>	3%	1%	3%	9%	3%	6%
<i>AOC</i>	18%	19%	16%	15%	2%	26%
<i>CCP</i>	11%	8%	21%	20%	11%	15%
<i>Label rouge</i>	8%	5%	15%	18%	3%	17%
<i>IGP</i>	3%	2%	5%	5%	5%	6%
<i>Total ayant au moins un signe</i>	35%	31%	47%	51%	21%	54%
<i>Pas de signe de qualité</i>	65%	69%	53%	49%	79%	46%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: ADE 2008 sur base du SCEES, 2nde requête MAP – DGPEI

Pour les bénéficiaires d'un PAM, ce sont les orientations bovines spécialisées (lait (OTEX 41) et viande (OTEX 42)) qui sont le plus engagées dans des productions sous signe de qualité. Hormis les fromages de vache sous AOC, ces filières sont concernées par le label rouge (surtout pour les bovins viande) et la CCP, produisant tout deux sous un cahier des charges. Les orientations bovins lait et viande – élevage combinés (OTEX 43) sont très peu concernées par les signes de qualité. Les viticulteurs ayant bénéficié d'un PAM (5%) produisent presque tous sous un signe de qualité (AOC). Cette proportion est également importante pour la filière ovine.

Le constat est très similaire pour les contractants CTE hormis les grandes cultures qui s'ajoutent pour des productions sous signe de qualité.

En ce qui concerne le dispositif d'aide aux exploitations en zone de montagne (BAT MECA), l'agriculture biologique est importante (10% de la superficie totale en AB). En outre, les filières dominantes bovines spécialisées (lait, viande) et autres herbivores sont importantes pour les productions sous signe de qualité. Comme pour les PAM, les exploitations mixtes bovins lait et viande élevage combinés sont peu concernées.

Selon les entretiens en régions, les signes de qualité (SIQO) constituent un axe principal de la politique régionale en Midi-Pyrénées. Les CTE ont largement été mobilisés dans ce cadre⁶². Le développement des signes de qualité a eu un effet structurant sur les filières de l'amont à l'aval. Les différences de prix des signes de qualité seraient réelles, surtout lorsque les prix sont bas. Ils permettraient de jouer un effet tampon en cas de crise et de limiter l'effondrement. Les signes de qualité sont également largement développés en Rhône-Alpes.

⁶² Signes de qualité développés dans le cadre des aides à l'investissement : Label Rouge agneau, IGP sud ouest en foie gras, volailles du Gers, Agneau d'Aveyron, IGP Jambon de Bayonne, ..

Toutefois, la qualité des produits agricoles ne se limite pas aux signes de qualité (SIQO). Les entretiens conduits dans le cadre des visites régionales ont relaté qu'en Picardie, les agriculteurs fournissent des produits de qualité répondant aux normes (cahiers des charges) définis par l'agro-industrie en aval. Les CTE ont permis de développer la traçabilité, et d'engager les agriculteurs dans des démarches collectives (e.a. pour les productions végétales : pommes de terres, carottes, endives).

Amélioration de la qualité des produits agricoles ?

Tous les bénéficiaires d'aide s'engagent davantage dans des productions sous signe de qualité que les non bénéficiaires (sans aides à l'investissement PDRN). Une exploitation bénéficiaire sur deux produit sous au moins un signe de qualité pour une exploitation sur trois des non bénéficiaires. Ce constat concerne tous les bénéficiaires (PAM, CTE, dispositif destiné aux agriculteurs en zone de montagne, aide aux serres), et tout particulièrement les contractants CTE, parmi lesquels on retrouve de nombreuses conversions vers l'agriculture biologique. Les contractants CTE représentent un tiers des exploitations en agriculture biologique au niveau national et environ 45% de la superficie nationale en agriculture biologique, tout en restant insuffisant par rapport à la demande nationale. La CCP et le label rouge sont également plus développés par les bénéficiaires (PAM, CTE, agriculteurs bénéficiaires en montagne) que par les non bénéficiaires. Toutefois, le lien de causalité avec les aides à l'investissement n'a pas pu être établi.

1.3.5 Dans quelle mesure la diversification des activités agricoles résultant du soutien aux activités alternatives a-t-elle contribué au maintien de l'emploi ?

<i>Critères et indicateurs proposés par la CE</i>	1.5-1. Maintien ou accroissement de l'emploi grâce aux activités alternatives exercées sur l'exploitation	1.5-1.1. Nombre d'emplois équivalents plein temps maintenus ou créés grâce au soutien aux activités alternatives (équivalent plein temps)
<i>Indicateurs proposés par l'évaluateur</i>	Comptages des activités alternatives développées par les bénéficiaires et les non bénéficiaires	
<i>Dispositif couvert</i>	PAM, CTE, agriculteurs en zone de montagne (bât-méca), aide aux serres	Source : enquête structure (SCEES), enquête bénéficiaires, RICA

Le questionnaire

Le traitement de cette question concerne la diversification des activités agricoles résultant d'un soutien aux activités alternatives. La notion de diversification est donc limitée aux « activités alternatives ». Celles-ci couvrent, selon la définition de la CE, notamment le tourisme rural, l'artisanat, la transformation des produits agricoles, la production d'énergie renouvelable etc. Ces activités sont relevées par l'ES du SCEES. Par contre, l'indicateur proposé par la CE qui correspond au nombre d'emplois temps plein maintenus ou créés grâce à ces activités n'est pas disponible.

La diversification

L'enquête structure du SCEES relève six activités spécifiques au niveau de la diversification, à savoir : la vente directe, la transformation à la ferme, l'artisanat, les activités liées au tourisme et à l'accueil à la ferme et les travaux effectués à façon⁶³ et la transformation de bois. Le regard porté par l'évaluateur sur la diversification est donc limité à ces données. Toutes les autres activités de diversification au sens d'activités ou d'ateliers créateurs de valeur ajoutée sur une exploitation ne sont pas relevées et ne peuvent pas être appréciées par l'évaluateur.

Globalement, environ un quart des bénéficiaires de PAM et des agriculteurs en montagne pratiquent au moins une des activités de diversification relevée. Cette proportion est identique pour les non bénéficiaires. La proportion est légèrement plus élevée pour les CTE (28%). Elle approche les 50% pour les exploitations ayant bénéficié d'aides aux serres. La vente directe est pratiquée par environ un cinquième des bénéficiaires PAM, contractants CTE, des agriculteurs en montagne, ainsi que des non bénéficiaires. Cette proportion est de 44% pour les exploitations ayant bénéficié d'aides aux serres.

L'artisanat et les travaux à façon concernent une proportion négligeable d'exploitations, tout dispositif confondu de même que pour les non bénéficiaires.

Le tourisme est pratiqué par 5% bénéficiaires PAM, des agriculteurs en montagne ainsi que des non bénéficiaires. Cette proportion est de 6% pour les exploitations ayant bénéficié d'aides aux serres et de 8% pour les contractants CTE. Les CTE représentent 22% de l'ensemble des exploitations pratiquant le tourisme à la ferme.

Dans l'ensemble, les exploitants bénéficiaires de PAM et les agriculteurs en zone de montagne développent des activités diversifiées dans des proportions identiques aux non bénéficiaires sans aide. Cette proportion est très légèrement supérieure pour les contractants CTE. Seules les exploitations horticolas et/ou maraîchères ayant bénéficié d'aides aux serres pratiquent de manière significativement plus importante la vente directe. Les contractants CTE représentent entre 17 et 22% de l'ensemble des exploitations pratiquant des activités diversifiées.

Près d'un tiers des travaux financés dans le cadre du volet socio-économique des CTE auraient concerné la diversification

Selon l'ODR, 30% des types de travaux financés par les contractants CTE concernent la diversification.

L'enquête auprès des bénéficiaires

Selon l'enquête auprès des bénéficiaires, pour 22% des répondants (58 exploitants), la vente directe constitue plus de 10% du chiffre d'affaires. Ces répondants proviennent

⁶³ Les travaux effectués à façon recouvrent l'exploitation forestière, scierie, les travaux agricoles et autres travaux à façon (entretien paysage...).

principalement de Rhône-Alpes (suivi de Midi-Pyrénées) et d'orientations mixtes (polyculture – élevage, autres) ovins-caprins, fruits et légumes et vins d'appellation d'origine. Le fait le plus remarquable est la petite taille de ces exploitations (la majorité des répondants ont moins de 25 ha ou entre 25 et moins de 50ha).

Toujours selon l'enquête auprès des bénéficiaires, 10% des répondants ont effectué l'investissement « le plus important au cours de la période 2000-2006 » dans un but de diversification. Globalement, ces investissements n'ont entraîné que peu d'évolution sur l'emploi (aucun changement pour la moitié et une légère augmentation pour les autres).

L'emploi lié à la diversification

L'emploi lié aux activités de diversification n'a pas pu être identifié. Les deux dispositifs les plus concernés par la diversification sont les contractants CTE et les exploitations horticoles et/ou maraîchères. Les exploitations horticoles et maraîchères sont celles qui emploient une main d'œuvre nettement plus importante que les autres types d'exploitation, sans que ce soit lié à la vente directe.

Pour les contractants CTE, le test de comparaison des moyennes de variables structurelles et comptables du RICA a indiqué une différence significative pour la variation des unités de travail des contractants CTE pris dans leur ensemble comparé aux non bénéficiaires. Ceci concerne toutefois l'ensemble des activités des exploitations bénéficiaires et pas l'emploi lié aux seules activités de diversification.

Diversification des activités et emplois liés à ces diversifications

Seule la diversification au sens d'activités alternatives, relevées par l'enquête structure, a pu être appréciée. Toutes les autres activités de diversification au sens d'activités ou d'ateliers créateurs de valeur ajoutée sur une exploitation ne sont pas relevés et ne peuvent pas être appréciées par l'évaluateur.

Les exploitants bénéficiaires de PAM et les agriculteurs en zone de montagne bénéficiaires d'aides à l'investissement du PDRN développent des activités diversifiées dans des proportions identiques aux non bénéficiaires sans aide. Cette proportion est très légèrement supérieure pour les contractants CTE, qui représentent notamment 22% des exploitations pratiquant le tourisme à la ferme. Seules les exploitations horticoles et/ou maraîchères ayant bénéficié d'aides aux serres pratiquent de manière significativement plus importante la vente directe. Ce groupe d'exploitants est cependant très marginal. L'emploi lié aux activités dites alternatives n'a pas pu être déterminé.

1.3.6 Dans quelle mesure le soutien aux investissements a-t-il facilité l'adoption d'un mode d'agriculture respectueux de l'environnement

<u>Critères et indicateurs proposés par la CE</u>	I.6-1. Intégration de dimensions environnementales dans les investissements agricoles	I.6-1.1. Proportion des exploitations bénéficiaires ayant introduit des améliorations environnementales grâce au cofinancement (%)
	I.6-2. Amélioration du stockage et de l'épandage des déjections animales	I.6-2.1. Proportion des exploitations soutenues ayant amélioré le stockage/épandage des déjections animales (%)
		I.6-2.2. Rapport {capacité de stockage des déjections animales sur les exploitations bénéficiant d'un soutien} / {production totale de déjections animales sur les exploitations bénéficiant d'un soutien}
		I.6-2.3. Proportion des exploitations satisfaisant aux normes relatives aux déjections animales(%)
<u>Indicateurs proposés par l'évaluateur</u>	- Code investissement environnemental des dispositifs (PAM/PI, CTE, bâtiments en zone de montagne) au niveau de l'ODR (partiellement non disponible) - PMBE : description du dispositif, de sa création et de ses impacts environnementaux - Evolution des systèmes de production (OTEX, surfaces en prairies permanentes) selon enquête structures dans départements ayant un taux de pénétration élevé des aides à l'investissement (PAM/PI, CTE) - Lien PAM – PMPOA2	
<u>Dispositifs couverts</u>	PAM/PI, CTE, PMBE, bâtiments d'élevage en zone de montagne	Sources : ODR, enquête structure, enquête bénéficiaires, entretiens en régions et départements

Cette question devait être traitée non seulement sous l'angle des investissements dont l'objectif est de mieux respecter l'environnement, mais aussi sous l'angle de l'impact environnemental de l'ensemble des investissements, prévu ou imprévu, positif ou négatif (par exemple : y a-t-il eu réduction des surfaces en prairies permanentes, en lien avec l'intensification des systèmes liée à l'investissement ?).

Les indicateurs prévus par l'évaluateur ont largement fait défaut. Les données de suivi disponibles (ODR : source CNASEA, rapports d'exécution du MAP) ne permettent pas d'identifier la dimension environnementale des investissements. La seconde partie de la question est traitée par les investissements très importants en bâtiments d'élevage effectués dans le cadre de la *mesure a*, tant par les PAM (en lien avec le PMPOA 2 en zone vulnérable) que par le PMBE.

Des investissements significatifs en bâtiments d'élevage répondant aux normes en matière de gestion des effluents d'élevage

La part des investissements réalisés dans les bâtiments d'élevage en général par le PDRN est importante. Dans le cadre des PAM (2000-2005), des investissements dans 29702 bâtiments d'élevage ont été réalisés, dont 18 037 stabulations laitières. Ces bâtiments respectent les normes requises en matière de gestion des effluents d'élevage. Au cours de la période 2000-2004, 5 283 exploitations en zone de montagne ont réalisé des investissements en bâtiments d'élevage. Dans le cadre du PMBE (2005-2006), 10 027 exploitations ont principalement construit des bâtiments d'élevage.

Au total, plus de 45 000 bâtiments d'élevage qui répondent aux normes environnementales (en particulier de la gestion des effluents d'élevage) et du bien-être animal ont été réalisés dans le cadre du PDRN⁶⁴. Cela correspond à plus de 50% des dépenses publiques des aides à l'investissement du PDRN. Pour tous les élevages situés en zone vulnérable, la partie gestion des effluents d'élevage a été cofinancée par le PMPOA.

Au niveau national, le lien entre les PAM et le PMPOA est de 26%⁶⁵. Cette moyenne cache cependant des associations nettement plus prononcées dans certaines régions vulnérables (Picardie, Pays de la Loire⁶⁶).

Le PMBE touche peu l'économie d'énergie au niveau des bâtiments d'élevage

De nombreux et importants investissements ont été réalisés au niveau des bâtiments d'élevage. Selon les entretiens en régions (et départements) et les informations des dossiers (MAP Office de l'élevage) très peu de considérations ont été portées aux aspects d'économie d'énergie, tant en ce qui concerne les innovations technologiques (panneaux solaires, photovoltaïques) et la production d'énergie par la valorisation des déchets (méthanisation). Les considérations de cet ordre ne figuraient pas explicitement au niveau du PDRN, mais ce type d'innovation aurait pu être bénéfique pour les bénéficiaires.

Une STH des bénéficiaires supérieure à celle des non bénéficiaires et en augmentation

La surface toujours en herbe (STH) des bénéficiaires (PAM, CTE, BatMéca) est significativement supérieure à celle des non bénéficiaires particulièrement en zone non défavorisée et en zone défavorisée simple (voir tableau bilan des réalisations). Ce constat est en partie lié aux orientations principales bénéficiaires (élevage herbivore), mais il se vérifie également à travers les orientations et zones pour les bénéficiaires d'aide (PAM,

⁶⁴ Comme stipulé dans les conditions d'éligibilité des aides à l'investissement, seuls les investissements répondant aux normes minimales requises sont éligibles (voir chapitre 1).

⁶⁵ Source : 3^{ème} traitement du SCEES de l'enquête structure 2005.

⁶⁶ En Pays de la Loire, les systèmes d'élevage spécialisés (bovin lait ou viande) sont les principaux bénéficiaires du dispositif, liant une modernisation des bâtiments à une mise aux normes (en 2000 la mise aux normes liée à une modernisation a concerné 2/3 des PAM pour un coût moyen de 31 700 euros (source : Observatoire régional des ADASEA, Pays de la Loire, 2001, 2002)

CTE) par rapport aux non bénéficiaires (voir le tableau STH moyenne par OTEX présenté dans les annexes 6 et 7 du volume IIb) Ce constat est probablement lié à d'autres dispositifs d'aide du PDRN comme la prime herbagère (PHAE) aux exploitations ayant un taux de chargement inférieur à 1,4 UGB/ha.

Les aides à l'investissement dans le cadre des CTE auraient facilité l'adoption d'un mode d'agriculture plus respectueux de l'environnement

Selon les entretiens en régions, dans les régions peu avancées en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (fin 1999-2000), le CTE (et en particulier l'association d'aides à l'investissement à des pratiques agricoles respectueuses) aurait permis de généraliser les échanges sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Cette prise de conscience au niveau des agriculteurs en général doit être soulignée comme effet positif.

Adoption d'un mode d'agriculture respectueux de l'environnement

Une part très importante des investissements aidés a été consacrée aux bâtiments d'élevage, répondant aux normes nationales et européennes en matière de gestion des effluents d'élevage. Environ 45 000 bâtiments d'élevage ont été construits (rénovés) correspondant à plus de 50% des dépenses publiques des aides à l'investissement de la mesure. L'effet direct et indirect des aides à l'investissement sur l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage est très positif. Par contre, ces investissements en bâtiments d'élevage ont peu concerné les innovations en matière d'économie d'énergie.

On peut constater que la surface toujours en herbe (STH) des éleveurs bénéficiaires (PAM, CTE, BatMéca) est significativement supérieure à celle des non bénéficiaires, particulièrement en zone non défavorisée et en zone défavorisée simple. Le lien de causalité est probablement à rechercher auprès d'autres dispositifs du PDRN comme la prime herbagère.

L'association d'aides à l'investissement à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans le cadre des CTE aurait permis un débat sur les pratiques agricoles et une prise de conscience par les agriculteurs des enjeux environnementaux.

1.3.7 Dans quelle mesure le soutien aux investissements a-t-il amélioré les conditions de production en termes de conditions de travail et de bien-être des animaux ?

<i>Critères et indicateurs proposés par la CE</i>	I.7-1. Amélioration des conditions de travail	I.7-1.1. Mise en évidence d'une diminution sensible de l'exposition à l'un quelconque des éléments suivants grâce au soutien : substances nocives, odeurs, poussière, conditions climatiques extrêmes en intérieur/extérieur, port de charges lourdes, heures de travail anormales (description)
	I.7-2. Amélioration du bien-être des animaux	I.7-2.1. Proportion des animaux de l'exploitation dont le bien-être a été amélioré grâce au soutien aux investissements (%)
<i>Indicateurs proposés par l'évaluateur</i>	L'amélioration des conditions de travail et du bien-être animal sont traités de manière descriptive à travers les entretiens en régions et l'enquête auprès des bénéficiaires	
<i>Dispositifs couverts</i>	PAM/PI, CTE, PMBE	Sources : Analyse bibliographique, entretiens en région, enquêtes bénéficiaires

Les trois dispositifs sont couverts, les données sont qualitatives. Elles proviennent des entretiens en régions et départements et de l'enquête auprès des bénéficiaires.

1.3.7.1 Amélioration des conditions de travail

L'objectif central de toute une série d'investissements consentis par les exploitants agricoles est celui d'améliorer leurs conditions de travail et par ce biais leurs conditions de vie. Ce constat provient à la fois des entretiens dans les 5 régions et 8 départements visités et de l'enquête auprès des bénéficiaires. Ces éléments confirment d'ailleurs le même constat fait par l'évaluation à mi-parcours.

Pour apprécier l'amélioration des conditions de travail, on peut distinguer les investissements en bâtiments d'élevage et des investissements en matériel.

Les bâtiments d'élevage

Selon l'enquête auprès des bénéficiaires, 57% des répondants qui ont investi dans un bâtiment d'élevage dans le but d'améliorer leur confort de travail. La très grande diversité des élevages de ruminants sur le territoire français est à souligner, conduisant à des effets différenciés selon l'état initial des bâtiments.

▪ Logement et contention des animaux

Selon la plupart des interlocuteurs, la contention des animaux, même si elle n'est pas toujours considérée comme essentielle par l'éleveur, a nettement amélioré les conditions de sécurité de travail et a fait gagner du temps aux éleveurs. Les couloirs de contention et les quais d'embarquement facilitent notamment tous les soins aux animaux (vaccination, vermifuge, etc.) et le travail en est d'autant plus efficace. Un gain de 30 minutes par jour

peut correspondre à un gain de 18 à 20 jours par an et est considéré par les éleveurs comme une amélioration des conditions de travail.

Selon l'enquête effectuée auprès des bénéficiaires, le soin aux animaux (27% des répondants) et l'affouragement (21%) sont les deux premières raisons de l'amélioration du confort de travail – qui a concerné 82% des bénéficiaires ayant investi – et de la diminution du temps de travail – qui a concerné 55% des bénéficiaires ayant investi.

Selon certains acteurs, une stabulation améliorée et plus de sécurité permettent d'augmenter de 1,5 kg la productivité des taurillons. Aussi, le bâtiment d'élevage et la stabulation permettent d'étaler les vêlages dans le temps avec un étalement subséquent des sorties de taurillons.

- Salle de traite

L'investissement dans une salle de traite – permis par les PAM et le PMBE – améliore sensiblement le confort et le temps de travail. Notamment pour les exploitants en société, certains investissements en commun permettent de mieux répartir ou partager la contrainte de la traite entre les membres, d'alléger l'astreinte et la corvée (possibilité de remplacement par les différents membres). Les robots de traite permettent tout particulièrement de gagner en confort et en efficacité.

Selon l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires, pour 10% des répondants, l'amélioration du confort de travail provient de l'amélioration de la traite.

Le matériel

Les CTE ont permis des investissements très variés tels que des herse tri (en agriculture bio), des chargeurs (télescopiques, frontaux, etc.), des enfonces pieux, des tarières-portée, qui ont permis d'améliorer les conditions de travail des exploitants, même si celles-ci sont peu quantifiables. Ils ont également permis des investissements de surveillance vidéo des animaux⁶⁷. Des investissements plus importants tels que des ensileuses ont été permis par les PAM.

Selon l'enquête effectuée auprès des bénéficiaires, pour 69% des bénéficiaires qui ont investi dans du matériel de traction, de récolte ou de travail du sol, l'un des trois premiers buts était l'amélioration du confort de travail et, pour 57% d'entre eux, l'un des trois premiers buts était le gain de temps de travail (l'augmentation de la capacité de production était un des trois premiers buts pour 34% d'entre eux seulement). Au niveau de l'impact, l'amélioration du confort de travail du fait de l'amélioration du travail de la terre est en troisième position (13% des répondants). Vient ensuite l'amélioration de l'activité de stockage (10%) et de l'activité de récolte (10%).

⁶⁷ Source : liste de matériels et modules particuliers éligibles au financement CTE commentée par les acteurs en régions

1.3.7.2 *Bien-être animal*

Comme précédemment, il convient de souligner que l'évaluateur ne dispose pas d'une situation de référence spécifique de la conduite et de la pratique de l'élevage dans chacune des régions et départements. La très grande diversité des élevages de ruminants sur le territoire français conduit à des effets différenciés selon les régions et les éléments présentés ci-après sont basés sur les 5 régions et 8 départements visités.

Malgré le fait que l'évaluateur n'ait pas pu interpréter la situation actuelle par rapport à une situation « avant investissement », il ressort des entretiens que, comme pour l'amélioration des conditions de travail, c'est le logement et la contention des animaux qui a particulièrement permis une amélioration significative sur le bien-être des animaux.

Le logement des animaux correspond à 88% des investissements effectués par les bénéficiaires de PMBE. Pour les bénéficiaires de PAM, 45% des investissements se sont fait dans le bâtiment d'élevage et principalement dans les stabulations lait. Ces investissements permettent une amélioration du confort des animaux (liberté de mouvement, condition de couchage, revêtement du sol (aire paillée), absence d'entrave, luminosité et aération, diminution du stress dans les espaces de chargement), une meilleure nutrition de ceux-ci (nombre de points d'eau par animal, plus de places à l'auge) et de meilleurs soins aux animaux (en rendant plus aisés vaccins, vermifuge, écornage, castration, césarienne, etc.) en y limitant le stress.

Une meilleure qualité du logement permettrait également de diminuer le taux cellulaire (qualité du lait) et le taux de mammites. Ainsi, l'état sanitaire du troupeau peut être un indicateur de bien-être animal.

Cependant, certains acteurs ont souligné que le bien-être animal était considéré dans les nouveaux projets principalement au regard de la conditionnalité. L'enquête effectuée auprès des bénéficiaires fait apparaître que 68% des répondants estiment que les investissements effectués ont amélioré le bien-être des animaux, 32% estiment qu'ils n'ont eu aucun effet à ce niveau.

Amélioration des conditions de travail et du bien-être animal ?

L'amélioration des conditions de travail constitue l'objectif central de toute une série d'investissements, mis en avant tant par les exploitants bénéficiaires que par les acteurs en région et les données de suivi. C'est principalement le confort de travail qui a été mentionné plus que le gain de temps.

Au niveau du bien-être animal, le logement des animaux qui représente une part très importante des investissements (PAM et PMBE) a eu un impact positif pour le bien-être animal. Ces investissements permettent de respecter les conditionnalités des aides découplées de la PAC.

1.4 Conclusions et recommandations

1.4.1 Conclusions

Une succession de dispositifs d'aide conduisant à une approche plus technique et sectorielle avec une plus grande cohérence pour l'élevage herbivore

Les aides à l'investissement ont connu une succession de dispositifs au cours du PDRN et ont principalement concerné trois dispositifs : les PAM, les CTE et le PMBE. L'approche globale (économique ou systémique) des exploitations véhiculée par les premiers dispositifs a été abandonnée au profit d'une approche plus technique et sectorielle. Cet abandon est regrettable dans la mesure où il est important que les exploitants évaluent leurs besoins et possibilités d'investissement dans une approche globale du développement de leur exploitation. Toutefois, l'appropriation effective de cette approche globale par les exploitants était limitée, du moins pour les PAM.

En ce qui concerne les bâtiments d'élevage, ces évolutions ont conduit à une plus grande cohérence, tant interne qu'externe, avec la création d'un guichet et d'un fonds unique pour les bâtiments d'élevage dans le cadre du PMBE.

Des exploitations professionnelles, en société, plus jeunes

Les exploitations bénéficiaires d'aide à l'investissement, tout dispositif confondu, sont des exploitations professionnelles, plus grandes (en dimension économique et en superficie) que la moyenne des exploitations professionnelles avec des exploitants plus jeunes. Ce dernier constat résulte du lien avec l'installation, qui est un moment privilégié d'investissement. Il y a une complémentarité entre les deux mesures avec des conditions d'aides toujours plus favorables pour les jeunes (bénéficiaires d'aides à l'installation) par rapport aux aînés. Les structures sociétaires, en particulier les GAEC se sont plus largement engagées dans les PAM et CTE.

Les bénéficiaires sont majoritairement orientés vers l'élevage herbivore et situés en zone défavorisée

Une proportion importante de bénéficiaires est orientée vers l'élevage herbivore⁶⁸ et les bénéficiaires sont majoritairement situés en zone défavorisée⁶⁹ où ce type d'élevage est d'ailleurs plus répandu. Ce ciblage est le résultat de la mobilisation des différents dispositifs par les exploitants et ne correspond pas à un objectif explicite des aides à l'investissement.

⁶⁸ L'élevage herbivore comprend 64% des PAM, 49% des contractants CTE, 86% bâtiments et mécanisation en zone de montagne et 100% PMBE pour 36% des exploitations professionnelles (voir 1.2.2.3).

⁶⁹ La zone défavorisée comprend 62% des PAM, 57% des contractants CTE, 51% PMBE, 100% bât-méca et 36% de la population témoin.

Un accompagnement d'exploitations dynamiques au niveau des PAM et CTE⁷⁰

Les bénéficiaires de PAM et les contractants CTE constituent un groupe d'exploitations plus dynamiques que le reste de la population. Ces exploitations s'agrandissent, elles connaissent une croissance supérieure et elles améliorent leur revenu brut (EBE). Les amortissements et les charges financières pèsent sur le revenu courant avant impôts (RCAI) qui se dégrade sur la période observée. La productivité du travail de la population bénéficiaire est améliorée. Les investissements ont augmenté l'actif des bénéficiaires sans trop dégrader leur santé financière (actif/EBE, annuités LMT/EBE). Ce type d'analyse n'a pas pu être réalisé pour le PMBE, dispositif trop récent et par ailleurs pas encore renseigné dans les bases de données (ES, RICA).

Cet accompagnement d'exploitations dynamiques au niveau des PAM et CTE n'est pas explicitement repris dans les objectifs des aides à l'investissement. Il résulte probablement des critères de viabilité économique requis par le règlement européen (art.5) et pour les PAM de la procédure administrative lourde requise pour l'élaboration des dossiers.

Une préservation d'emplois au niveau des PAM et CTE

Les bénéficiaires de PAM et les contractants CTE emploient plus de main d'œuvre que les non bénéficiaires avec une différence plus marquée en montagne. On peut considérer qu'il y a un effet induit de préservation d'emploi puisque ces exploitations sont plus compétitives (elles ont augmenté leur revenu brut et leur productivité) et il est dès lors probable qu'elles se maintiennent sur le long terme. L'augmentation d'emploi (globale) des contractants CTE est significative par rapport aux non bénéficiaires⁷¹. Toutefois, le lien de causalité avec les aides à l'investissement n'est pas établi.

Consolidation des exploitations bovines

D'une manière générale, les aides ont consolidé des exploitations, principalement de l'élevage bovin. En départements, les aides ont largement appuyé les investissements des orientations économiques dominantes (à l'exception des grandes cultures) et en tenant compte de l'existence d'autres dispositifs d'aide à l'investissement (notamment par les Offices pour les secteurs fruits et légumes et vins). Une série de départements ont privilégié les investissements dans les exploitations d'élevage herbivores (bovin surtout et dans une moindre mesure ovin) face à des enjeux spécifiques de ces filières⁷².

⁷⁰ Ce constat a pu être dressé pour les bénéficiaires de PAM et les contractants CTE uniquement, pour lesquels des données comptables étaient disponibles. Il ne concerne pas le PMBE, dispositif récent pour lequel des données comptables et de l'évolution structurelle n'étaient pas encore disponibles.

⁷¹ Sur base des comptabilités du RICA, les contractants CTE augmentent la main d'œuvre (UTA) de 0,18 unités au cours de la période 2000-2006 contre 0,02 unités pour le groupe témoin. Le lien de causalité entre l'augmentation de l'emploi et les aides à l'investissement n'est pas établi.

⁷² Aveyron (Midi-Pyrénées) : soutien de l'élevage bovin (en particulier laitier), soutien à l'élevage ovin (lait et viande), Puy de Dôme (Auvergne) : soutien d'un élevage bovin en retard structurel, Picardie (Somme) : soutien de l'élevage bovin concurrence par les productions végétales.

Des productions sous signe de qualité

Les aides à l'investissement (CTE mais également PAM au cours de la période) visaient le développement de la qualité des produits agricoles (traçabilité, qualité différenciée) en vue de mieux répondre aux attentes du marché et des consommateurs. Les bénéficiaires produisent davantage sous signe de qualité que les non bénéficiaires (une exploitation sur deux pour les bénéficiaires d'aide pour 1 exploitation sur trois pour les non bénéficiaires). Le lien précis de causalité avec les aides n'est pas déterminé.

L'agriculture biologique a été largement adoptée par les contractants CTE qui représentent un tiers des exploitations françaises en AB et 59% de la superficie (SAU). Cet effet est à souligner, même s'il est insuffisant face à la demande nationale en produits agricoles biologiques.

Pas d'effet de diversification au sens des activités alternatives

Les bénéficiaires (à l'exception des CTE) pratiquent peu de diversifications au sens des activités dites « alternatives » relevées par l'enquête structures (la vente directe, la transformation et le tourisme à la ferme) et dans des proportions identiques à la population témoin. Il faut souligner, que ces types de diversifications ne sont pas envisageables dans tous les territoires, ni à partir de toutes les productions.

La diversification plus générale des productions ou des activités au niveau des exploitations, qui comprend le développement de nouvelles productions ou des créations d'ateliers spécifiques ne fait l'objet d'aucun relevé et n'a pas pu être appréciée par l'évaluateur. Elle a été abordée par l'enquête auprès des bénéficiaires et concerne selon celle-ci 10% des investissements. Selon le système de suivi, 30% des types de travaux réalisés par les contractants CTE concernent la diversification.

Effet indirect positif sur l'environnement

L'effet des aides à l'investissement sur l'environnement est important, pas tellement par les investissements environnementaux directement réalisés (le système de suivi n'a pas permis de les identifier), mais par le centrage des aides (>50% des dépenses publiques de la *mesure a*) sur les bâtiments d'élevage respectant les normes. Le lien entre les PAM/PMBE et le PMPOA est important (26% niveau national, jusqu'à 50% en zones vulnérables), avec une complémentarité entre les deux dispositifs en ce qui concerne la gestion des effluents d'élevage.

En outre, les aides à l'investissement dans le cadre des CTE auraient facilité une ouverture des mentalités agricoles sur les enjeux environnementaux.

En ce qui concerne le nouveau dispositif phare des aides à l'investissement, le PMBE, il est seulement regrettable que des innovations en termes d'économie d'énergie n'aient pas été promues davantage dès la création du dispositif en 2005.

Amélioration sensible des conditions de travail et du logement des animaux

L'effet des aides à l'investissement est important en termes d'amélioration des conditions de travail. Cet effet apparaît comme objectif même de la réalisation de nombreux investissements. Ce type d'investissement n'est pas nécessairement productif, sauf par les gains de temps de travail réalisés. De bonnes conditions de travail ont également une influence sur l'avenir du métier d'agriculteur et sont en lien avec l'installation des jeunes. L'effet des aides à l'investissement est également important au niveau du logement du bétail et de sa manipulation (contention, aire d'embarquement), conditions qui sont améliorées par les investissements en bâtiments répondant aux normes.

Au-delà de la politique nationale, les dispositifs d'aides à l'investissement sont déclinés différemment en fonction de la diversité régionale et des dynamiques régionales. Une vision claire d'un modèle agricole régional souhaité, combinée à un consensus entre les acteurs concernés permet de valoriser les dispositifs d'aide en réponse à un contexte local spécifique.

1.4.2 Recommandations

Définir et actualiser les objectifs des aides à l'investissement

Les aides à l'investissement ont connu une succession de dispositifs assez différents au cours du PDRN, également différenciés en termes d'objectifs. Elles ont finalement conduit à se focaliser autour de l'élevage bovin herbivore, sans que ce ciblage ait fait l'objet d'objectifs spécifiques. Face à des changements de dispositifs en cours de période, l'actualisation des objectifs et des priorités des aides à l'investissement, est nécessaire.

Soutenir les investissements anticipant des nouvelles normes ou allant au-delà de normes existantes

Les normes, notamment dans le domaine sanitaire, de l'environnement, du bien-être animal, évoluent régulièrement. Les agriculteurs peuvent être amenés à réaliser des investissements anticipant de nouvelles normes ou allant au-delà de normes existantes. Ces investissements ne sont pas directement productifs. Un soutien public à ce type d'investissement peut être justifié.

Maintenir la complémentarité entre les aides à l'investissement et les aides à l'installation

Les différents dispositifs d'aide à l'investissement sont modulés positivement envers les jeunes agriculteurs (bénéficiaires d'aides). Cette complémentarité est à maintenir, dans la mesure où l'installation est un moment privilégié pour investir dans l'outil de production. Ces investissements permettent notamment aux jeunes agriculteurs d'avoir des conditions de travail acceptables, qui jouent en faveur de leur engagement dans le métier. Cette complémentarité est d'ailleurs confirmée dans le PDRH.

Maintenir des aides publiques à l'investissement tout en ciblant les exploitations viables qui maintiennent de l'emploi qui dégagent de la valeur ajoutée

Globalement, les aides à l'investissement de la *mesure a* du PDRN ont accompagné des exploitations dynamiques, surtout de la filière d'élevage herbivore, dans leur processus de développement. Cet accompagnement ne semble pas excessif (en particulier pour les PAM) sur base du taux d'aide (6%) et de l'effet de levier (par euro de dépense publique, environ 15 euros sont engagés par les bénéficiaires de PAM). Ce type d'aide à l'investissement, ciblé sur des exploitations qui maintiennent de l'emploi, peut être justifié dans un contexte de libéralisation et de compétition croissant, source de nombreuses incertitudes pour les exploitants agricoles. L'aide à l'investissement permet de stimuler la création de capacités de production souhaitées, en fonction des objectifs de la politique agricole.

La discussion reste ouverte sur le meilleur dispositif (aide en capital (CTE, aides aux agriculteurs en zone de montagne, PMBE), subvention à libération étalée dans le temps, bonification d'intérêt, etc.).

Cibler les aides à l'investissement sur des innovations technologiques avérées

Au niveau des aides à l'investissement, il est recommandé de soutenir de manière spécifique les investissements en ciblant les innovations technologiques avérées. Il est aussi recommandé qu'au niveau des exploitations, le choix d'investissements structurels soit intégré dans une vision économique de l'exploitation à moyen terme.

Adapter les objectifs de diversifications au contexte local

Des objectifs de diversifications ambitieux avaient été déterminés à la fin des années 1990, lors de la programmation du PDRN, dans un contexte de marchés agricoles déprimés. Le concept même de diversification des activités et des productions agricoles (au sein d'une exploitation) mérite d'être clarifié et ajusté au contexte local. Le PDRH autorise d'ailleurs, sans intervention sur crédit du MAP, des dispositifs régionalisés d'aide à l'investissement en la matière. Ces aides concernent toujours la vente directe, la transformation, les investissements en relation avec une démarche de qualité et les économies d'énergie ainsi que la diversification de la production au sens large, incluant la mise en place de nouveaux systèmes de production.

En matière d'évaluation

En matière d'évaluation, il est recommandé de maximiser l'utilisation des bases de données statistiques nationales, telles que les données du SCEES. Si ces bases identifient les bénéficiaires d'aide, elles constituent un excellent outil d'observation des bénéficiaires plus précis et fiables que les outils de suivi. La même remarque est valable pour les comptabilités agricoles du RICA. Il est recommandé de pouvoir d'identifier les bénéficiaires de PMBE dans le RICA français et au niveau du SCEES en vue des évaluations futures de ce dispositif.

En outre, les bénéficiaires d'aide et les administrations décentralisées pourraient être associés à la collecte de données dans un intérêt mutuel, notamment concernant l'appréciation des effets des investissements aidés sur l'évolution des productions des exploitations, l'amélioration de la qualité des productions, l'amélioration concrète des conditions de travail, l'effet sur l'environnement, etc. Les bénéficiaires (voir un panel) pourrait se voir adresser un questionnaire relevant une série d'éléments d'appréciation des effets de l'aide. L'administration serait associée à cette démarche et à la gestion de ces données.